

Programme financé par l'Union Européenne

Evaluation finale du projet Alliance Mondiale contre le Changement Climatique

(AMCC) Tchad, CF n° ENV/2013/024-595

**Rapport Final Provisoire
Préparé par Dr Véronique BRUZON**

Mars 2020

Lettre de marché numéro : N°ENV/2019/409-241



Projet financé par l'Union
européenne



Projet réalisé par
DAI Europe



DAI Europe
3rd Floor Block C
Westside
London Road
Apsley
HP3 9TD
UK



Web: www.dai.com

Cette publication a été produite avec l'assistance de la Commission européenne. Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la position de l'Union européenne, et n'engage que la responsabilité de DAI.

(195036)

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS.....	5
1 INTRODUCTION.....	8
1.1 CADRE ET CONTEXTE DE L’EVALUATION : PROJET AMCC	8
1.1.1 Intitulé, calendrier de mise en œuvre et budget prévu du projet AMCC	8
1.1.2 Caractéristiques du projet et évolution du budget	9
1.1.3 Principaux partenaires	10
1.1.4 Objectifs et résultats attendus selon le cadre logique de la CF	10
1.2 OBJECTIFS, DEROULEMENT ET METHODE DE LA MISSION	11
1.2.1 Objectifs de l’évaluation finale	11
1.2.2 Déroulement de la mission	11
1.2.3 Méthode utilisée et difficultés éventuelles d’exécution	12
2 REPONSES AUX QUESTIONS D’EVALUATION	14
2.1 PROBLEMES ET BESOINS (PERTINENCE)	14
2.1.1 Contexte politique législatif et institutionnel	14
2.1.2 Zone géographique	14
2.1.3 Parties prenantes	15
2.1.4 Problèmes à résoudre en matière de changement climatique	16
2.2 REALISATION DE L’OBJECTIF (EFFICACITE)	17
2.2.1 Activités (A) liées à l’obtention du résultat attendu 1	17
2.2.2 Activités (A) liées à l’obtention du résultat attendu 2	21
2.3 L’EFFICIENCE	24
2.3.1 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre institutionnel	24
2.3.2 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre technique	25
2.3.3 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre organisationnel	26
2.3.4 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre opérationnel	29
2.3.5 Le principe d’économie	30
2.4 EFFETS PLUS GENERAUX (IMPACTS)	30
2.4.1 Effets environnementaux	30
2.4.2 Effets économiques	31
2.4.3 Effets sociaux	31
2.4.4 Effets sur le genre	31
2.5 PROBABILITE POURSUITE DES RESULTATS OBTENUS (VIABILITE)	32
2.5.1 Appropriation des objectifs et des réalisations	32

2.5.2	Capacité institutionnelle	32
2.5.3	Niveau d'engagement du Gouvernement	32
2.6	RENFORCEMENT MUTUEL (COHERENCE)	33
2.6.1	Complémentarités avec les autres donateurs	33
2.6.2	Cohérence avec les politiques nationales	34
2.7	VALEUR AJOUTEE COMMUNAUTAIRE	34
2.8	VISIBILITE	34
3	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	36
3.1	ENSEIGNEMENTS TIRES	36
3.2	CONCLUSIONS	37
3.3	RECOMMANDATIONS	38
ANNEXES		
	ANNEXE 1 CURRICULUM VITAE CONSULTANT	40
	ANNEXE 2 DESCRIPTION DETAILLEE DE LA METHODOLOGIE	43
	ANNEXE 3 MATRICE LOGIQUE D'INTERVENTION / CADRE LOGIQUE (REELLE ET AMELIOREE / MISE A JOUR)	51
	ANNEXE 4 CARTE GEOGRAPHIQUE DES LIEUX D'INTERVENTION	55
	ANNEXE 5 LIEUX DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES DES 4 PROJETS TERRAIN (AMCC, 2019)	56
	ANNEXE 6 LITTERATURE ET DOCUMENTATION CONSULTEES	57
	ANNEXE 7 REPONSES DETAILLEES AUX QUESTIONS D'EVALUATION, CRITERES DE JUGEMENT ET INDICATEURS	65
	ANNEXE 8 LISTE DES PERSONNES / ORGANISATIONS CONSULTEES	71
	ANNEXE 9 CALENDRIER D'INTERVENTION	89
	ANNEXE 10 TERMES DE REFERENCE	93

ABREVIATIONS

AàP	Appel à Propositions
ADERME d'énergie	Agence pour le Développement de l'Electrification Rurale et de la Maitrise
AFD	Agence française de Développement
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
AND	Autorité nationale Désignée
ARSE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie électrique
BDD	Base De Données
CAD	Comité d'Aide au Développement (en anglais OCDE)
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques
CF	Convention de Financement
CL	Cadre Logique
CNC	Centre National des Curricula
CPDN	Contribution Prévues et Déterminées au niveau National (en anglais INDC)
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
DDC	Direction du Développement et la Coopération de la Confédération Suisse
DEELCC	Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques
DGEEER	Direction Générale de l'Energie et des Energies Renouvelables
DLCCC	Direction de la Lutte contre le Changement Climatique
DLCCEE	Direction de la Lutte contre le Changement Climatique et de l'Education Environnementale
DLCCPN	Direction de la Lutte contre le Changement Climatique, Pollutions et Nuisances
DP	Devis Programme
DTA	Dispositions Techniques et Administratives
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FA	Fonds d'Adaptation
FAO	Food and Agriculture Organization
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FSE	Fonds Spécial en faveur de l'Environnement
GERTS	Projet de Gestion des Eaux de Ruissellement dans le Tchad Sahélien (DDC/AFD)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IDH	Indice de Développement Humain

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

IOV	Indicateurs Objectivement Vérifiables
INM	Institution nationale de Mise en œuvre
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MEP	Ministère de l'Environnement et des Pêches
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MEPD	Ministère de l'Economie de la Planification et du Développement
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
MERH	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutique
MPECER	Ministère du Pétrole, de l'Energie chargé de la Promotion des Energies Renouvelables
MPIEA	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles
MPME	Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PADL-GRN	Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles
PARSAT	Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad (FIDA)
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (AFD/UE)
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRESIBALT	Programme de réhabilitation et de renforcement de la Résilience des systèmes socio-écologiques su Bassin du Lac Tchad (BAD).
PROFISEM	Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad (DDC)
ProPAD	Projet de Promotion de la Productivité Agro-Sylvo-Pastorale Durable (BM)
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAPS Développement	Réseau d'Action de Partages et de Solidarité pour le Développement
RAPS-Mandoul	Réseau d'Action de Partages et de Solidarité du Mandoul
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (de l'Ambassade de France)
SIG	Système d'Information Géographique
SDEnR	Schéma Directeur des Energies Renouvelables
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques
SOSSIT	SOS SAHEL International Tchad

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

TdR	Termes de Référence
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

1 INTRODUCTION

1.1 CADRE ET CONTEXTE DE L’EVALUATION : PROJET AMCC

1.1.1 Intitulé, calendrier de mise en œuvre et budget prévu du projet AMCC

Date de la Convention de Financement (CF) AMCC N° TD/DCI-ENV/24595 signée entre la Commission Européenne et la République du Tchad pour un montant de 8 millions d'euros. La durée de la phase de mise en œuvre opérationnelle est fixée à 60 mois (jusqu'au 12/12/2018) et la durée de la phase de clôture est fixée à 24 mois.	13/12/2013
Avenant N°1 à la CF du 25/11/2015 prolongeant la durée de mise en œuvre à 72 mois (jusqu'au 12/12/2019) et la durée d'exécution jusqu'au 12/12/2021 (phase de clôture fixée à 24 mois).	25/11/2015
Actions extérieures de l'UE, 4 contrats de subvention pour le résultat 2 « Des pratiques et techniques permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables aux changements et aux aléas climatiques, ainsi qu'une exploitation plus durable des ressources naturelles, sont testées et démontrées sur le terrain, et évaluées en vue de leur adoption à plus grande échelle » sont signés entre le Ministère tchadien de l'Environnement et des pêches (maître d'ouvrage) et :	
▪ ALISEI pour un montant de 1 215 559,40 EURO	10/12/2016
▪ Réseau d'Action de Partages et du Solidarité du Mandoul (RAPS-Mandoul) pour un montant de 1 328 000 EURO	09/12/2016
▪ SOS SAHEL pour un montant de 1 215 559,40 EURO	10/12/2016
▪ UICN pour un montant de 800 000 EURO	12/12/2016
<u>Opération décentralisée directe résultat 1 gouvernance et intégration du changement climatique</u>	
DP Démarrage du 05/08/2014 au 04/02/2015 signé le 05/08/2014 Montant de 105.915.072 FCFA (161.466,49 euros) Ligne budgétaire BGUE-B2013-21.040100-C1-DEVCO	05/08/2014
DP1 du 02/04/2015 au 01/10/2016 signé par la DUE pour endossement le 02/04/2015. Montant de 3.217.689.743 FCFA dont 250.883.243 FCFA pour la partie régie et 2.966.806.500 FCFA pour la partie engagements spécifiques Ligne budgétaire BGUE-B2015-21.025106-C8-DEVCO	02/04/2015
Publication des lignes directrices 4 Appels à Proposition le 27 novembre 2015	27/11/2015
Avenant N°1 au DP1 prolongeant la durée de mise en œuvre du DP1 de 6 mois (du 02/04/20 au 01/10/2016) endossé par la DUE le 30/03/2016 Montant 3.228.454.093 FCFA dont 273.367.808 FCFA pour la partie régie et 2.955.086.285 FCFA pour la partie engagements spécifiques Ligne budgétaire : BGUE-B2015-21.025106-C8-DEVCO	30/03/2016
Avenant N°2 au DP1 du 29/06/2016 (suite à la suspension du coordonnateur et du comptable le 6/06/2016 et à la nomination d'un nouveau régisseur des DP et coordonnateur par intérim et à un comptable par intérim -arrêté ministériel N° 264 et	29/06/2016

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

265 PR/PM/PMEP/SG/16) et approuvé par la DUE le 16/06/2016.		
<p>DP2 du 02/10/2016 au 01/04/2018 signé par la DUE en date du 03 octobre 2016</p> <p>Montant de 334.763.570 FCFA dont 288.763.570 FCFA pour la partie régie et 46.000.000 pour la partie engagements spécifiques.</p> <p>Ligne budgétaire : BGUE-B2013-21.040100-C1-DEVCO</p>		29/09/2016
<p>DP3 du 02/04/2018 au 01 avril 2020 signé par la DUE en date du 09 décembre 2016 pour un montant de 288.309.019 FCFA (dont 242.309.019 FCFA pour la partie régie et 46.000.000 FCFA pour la partie engagements spécifiques). La phase opérationnelle va du 02 AVRIL 2018 au 01 octobre 2019 et la phase de clôture du 02 octobre 2019 au 01 avril 2020</p> <p>Ligne budgétaire : BGUE-B2013-21.040100-C1-DEVCO.</p>		09/12/2016
<p>Endossement des quatre contrats de subvention (CS) d'un montant total de 4.559.846 FCFA par la DUE le 09 décembre 2016 pour une mise en œuvre de 36 mois de l'Action (10/12/2016 au 9/12/2019).</p>		09/12/2016
<p>Avenant N°1 au DP3 de clôture (phase opérationnelle du 2/04/2018 au 1/10/2019, phase de clôture du 02/10/2019 au 01/04/2020) afin de mobiliser les 100.000 euros ou 65.595.700 FCFA d'imprévus de la CF, soit un montant final de 366.283.515 CFA</p>		22/01/2019
<p>Avenant N°1 au CS SOS Sahel pour réallocation budgétaire suite à mobilisation de la ligne imprévus</p>		03/06/2019
<p>Avenant N°1 au CS UICN modifiant le budget initial de l'action (réallocation budgétaire)</p>		10/07/2019
<p>Avenant N°1 au CS ALISEI prolongeant la durée de mise en œuvre de 4 mois, soit jusqu'au 8/04/2020</p>		04/12/2019

1.1.2 Caractéristiques du projet et évolution du budget

Le Projet AMCC relève du secteur « *Politique de l'environnement et gestion administrative* ». Selon l'avenant n°1 modifiant la CF signée le 13/12/2013, la période de mise en œuvre opérationnelle couvre 72 mois jusqu'au 12/12/2019 et la durée d'exécution jusqu'au 12/12/2021 (phase de clôture de 24 mois). Le coût du projet AMCC s'élève à 8 millions d'euros (Tableau 1). Le contrat d'assistance technique a été signé le 19 août 2014 pour un montant 1.792.572 euros (prévu 1,8 millions). L'ordre de service a été signé le 22/09/2014 mais l'AT long terme n'a été mise en place que le 07 janvier 2015, soit près de 6 mois après. Les quatre projets de terrain, d'un montant total de 4.559.846 euros, ont été signés début décembre 2016.

Tableau 1 Budget AMCC, bénéficiaires et marchés selon la CF & l'avenant (euros)

Poste	Budget disponible sur CF	Montants Engagés (1) (31/10/2019)	Type de Marché
Assistance technique	1.799.813,00	1.792.572,00	Contrat de service
R1 « Gouvernance et intégration du changement climatique »	911.409,67	911.046,67	Contrat de subvention, de services et DP
DP Démarrage		129.173,18	
DP Croisière 1		300.222,63	
DP Croisière 2		350.809,00	
DP Clôture 3		130.841,86	

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Poste	Budget disponible sur CF	Montants Engagés (1) (31/10/2019)	Type de Marché
R2 « Projets de terrain », dont :	4.736.222,63	4.736.223,83	Contrats de subvention et/ou de service
DP Croisière 1		4.928,68	
DP Croisière 2		76.586,35	
DP Clôture 3		520.313,14	
SOS SAHEL (lot A)		1.070.021,00	
ALISEI (lot C)		1.094.003,46	
RAPS Mandoul (lot B)		1.195.855,00	
UICN (lot D)		720.000	
Audits et évaluations	175.000	151.011,50	Contrat-cadre
Total (1)	7.622.445,30	7.598.093,80	

(1) : Montants engagés au 31 octobre 2019

(2) : Les imprévus CF de 100.000 euros ont été mobilisés suite à l'avenant 1 au DP3 du 22/01/2019

(3) : Non compris Audit DP Clôture d'un montant de 20.000 euros

1.1.3 Principaux partenaires

Le Ministère en charge de l'environnement, actuellement le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche ou MEEP (§ 3.3.1) assure la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre. La Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC) assure la maîtrise d'œuvre déléguée. Une Cellule interministérielle de Coordination dirigée par un régisseur est chargée de la mise en œuvre du projet. Outre le MEEP et sa DEELCC, les partenaires institutionnels sont le Ministère des Mines et de l'Energie chargé de la Promotion des Energies Renouvelables (MPECER), le Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles (MPIEA) et le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA).

1.1.4 Objectifs et résultats attendus selon le cadre logique de la CF

La stratégie d'intervention du projet AMCC s'articule entre un appui institutionnel à la gouvernance climatique et un appui à 4 actions de terrain en faveur de la lutte contre les changements climatiques (Annexe 6.4). Selon la CF signée le 13 décembre 2013, l'objectif global du projet AMCC au Tchad « *adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables* » est « *appuyer le Tchad dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique et contribuer à l'émergence d'une économie résiliente au changement climatique et à faibles émissions de carbone* ». Cet objectif global s'appuie sur l'objectif spécifique « *Améliorer la gouvernance climatique par l'intégration du changement climatique dans quelques politiques sectorielles clés et la réalisation de projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA et des priorités connexes* ». L'atteinte de l'objectif spécifique s'appuie sur les deux résultats suivants :

- Résultat 1 : Des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont élaborées et mises en œuvre, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (adaptation) et celui de l'énergie (développement des énergies propres).
- Résultat 2 : Des pratiques et techniques permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables au changement et aux aléas climatiques, ainsi qu'une exploitation plus durable des ressources naturelles, sont testées et démontrées sur le terrain, et évaluées en vue de leur adoption à plus grande échelle.

La logique d'intervention a légèrement évolué suite à la signature d'un avenant le 25 novembre 2015 à la CF. L'avenant autorise l'extension de la mise en œuvre opérationnelle du projet de 60 à 72 mois, soit jusqu'au 12/12/2019 ; la durée de la phase de clôture, restant inchangée, est fixée à 24 mois, soit jusqu'au 12/12/2021 ainsi que le cadre logique du projet AMCC. Toutefois, le lot D, représentant le 4^{ème}

projet de terrain, initialement prévu comme une « *Action de reboisement en périphérie de la ville de N'Djamena* » est devenu « *Amélioration du niveau d'information, d'éducation et de communication, des populations locales rurales, relativement aux causes et impacts des changements climatiques, des précautions à prendre pour y faire face, la diffusion des textes d'application* ».

1.2 OBJECTIFS, DEROULEMENT ET METHODE DE LA MISSION

1.2.1 Objectifs de l'évaluation finale

Conformément à la CF sur les règles et procédures de l'Union européenne, une évaluation finale est prévue après la mise en œuvre du projet AMCC. L'évaluation a pour principaux objectifs de présenter aux services de coopération extérieure concernés de l'Union européenne, au Gouvernement du Tchad et aux acteurs et bénéficiaires :

- Une appréciation de manière indépendante de l'atteinte des résultats du projet AMCC Tchad en se focalisant sur l'impact et la pérennisation des actions réalisées et par rapport à leurs objectifs respectifs.
- Des recommandations stratégiques et opérationnelles pour la valorisation des acquis de l'approche adaptation aux effets du changement climatique dans les futures interventions au Tchad.

La mission doit répondre aux questions clés des cinq critères définis par le Comité d'Aide au Développement ou OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité), auxquels sont ajoutées la cohérence et la valeur ajoutée du projet AMCC et la visibilité des actions.

1.2.2 Déroulement de la mission

La mission, effectuée par Dr Véronique Bruzon experte évaluatrice, a commencé par un travail préalable au lieu de résidence. Les documents clés envoyés par la Délégation de l'Union Européenne de N'Djaména et par la coordination du projet AMCC ont été analysés et une première méthodologie et planning préparés (semaine du 23/10/2019). Cette phase a permis à la consultante de se familiariser avec le projet, d'élaborer les outils à utiliser sur le terrain et d'identifier les premiers éléments de réponse aux questions de l'évaluation avant l'arrivée au Tchad. La mission au Tchad s'est déroulée du 28 octobre au 25 novembre 2019 puis du 2 au 10 mars 2020, s'appuyant sur le schéma défini par les TdR (Annexe 5.1). Une réunion de lancement (briefing) a eu lieu le 28 octobre 2018 dans les locaux de la DUE en présence de l'équipe du projet AMCC, incluant l'Assistance Technique. Durant cette réunion, les spécificités de la mission, l'organisation des visites de terrain et la liste des structures et personnes ressources à contacter ont été abordées.

La phase d'évaluation s'est déroulée selon trois étapes (Annexe 5.10) :

- 1) Des rencontres et entretiens ont eu lieu à N'Djaména avec les principaux responsables et parties prenantes du projet AMCC et partenaires, à savoir la DUE, la coordination de projet AMCC, l'administration tchadienne, plus particulièrement le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) et ses Directions Techniques : Direction Générale Technique de l'Environnement et du Développement Durable (DGTEDD), Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC) et le Fonds spécial en faveur de l'Environnement (FSE), le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPME) et sa Direction des Energies Nouvelles et Renouvelables, les ONGs bénéficiaires des contrats de subvention, les codemandeurs et les points focaux Changements Climatiques et Fonds Vert Climat. A ceci s'ajoutent les autres partenaires dans le domaine de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique, à savoir le Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (MPIEA), le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA), le Centre National des Curricula (CNC), le département de Géographie de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, l'Institut Tchadien de la Recherche Agronomique (ITRAD), la FAO, le PNUD, la plateforme AGORA 30, les ONGs Espaces Verts du Sahel et Femmes et Filles du Grand Kanem, le programme Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN sur 11^{ème} FED), le Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad

(PARSAT/FIDA).

- 2) La mission s'est déplacée dans les 4 zones d'intervention du projet AMCC, à savoir celle de l'UICN dans les provinces du Mayo Kebbi Ouest (Pala), du Logone occidental (Moundou), du Logone oriental (Doba), celle de RAPS Développement dans la province du Mandoul (Koumra), celle de SOS SAHEL International Tchad dans la province du Lac (Bol) et celle d'ALISEI dans le Salamat. Des visites des réalisations et des entretiens ont eu lieu avec les ONGs bénéficiaires des subventions, associations, bénéficiaires (producteurs, journalistes, lycéens), services déconcentrés de l'Etat (délégués provinciaux, chefs d'antenne et de zones de la SODELAC et de l'ANADER) et les autorités administratives et traditionnelles (Secrétaires Généraux, chefs de canton, chefs de terre, etc.).
- 3) La dernière étape a été celle de l'analyse des informations obtenues à partir des documents, des entretiens et des visites. Vu le degré d'avancement du projet (évaluation finale), le regard s'est porté plus particulièrement sur l'impact et la viabilité. Une attention particulière a été accordée à l'impact des actions du projet AMCC, à la perception des ONGs et bénéficiaires au niveau de l'adaptation et de la lutte contre les changements climatiques. La mission a organisé une série d'entretiens avec la coordination du projet AMCC pour discuter des constats et des premières recommandations. Le but a été d'obtenir un consensus permettant l'appropriation des analyses et la formulation de recommandations réalistes et pratiques, aptes à : i) consolider les acquis du projet AMCC ; ii) faciles à intégrer dans les nouveaux engagements de l'UE qu'est la programmation d'une seconde phase au projet AMCC.

Suite à la 1^{ère} phase de terrain couvrant 3 zones d'intervention du projet AMCC, une première réunion de restitution (pré débriefing) a été organisée le 25 novembre à 10h00, puis suite à la seconde mission de terrain dans la province du Salamat la semaine du 02 mars 2020, une réunion de débriefing a été tenue le 10 mars à 10h00.

1.2.3 Méthode utilisée et difficultés éventuelles d'exécution

La méthodologie adoptée par la mission s'appuie sur l'approche participative par groupes, sur la base d'enquêtes semi dirigées rapides et structurées, de visites des réalisations et d'entretiens avec les différentes parties prenantes (Annexe 5.3). Cette approche participative est indispensable à l'appropriation des constats et des recommandations par tous les responsables et les parties prenantes. La mission d'évaluation finale a examiné tous les documents mis à sa disposition justifiant l'exécution des activités et a complété ceux-ci par des recherches sur internet. Méthodologiquement, l'évaluation finale s'est appuyée sur les critères qui font l'objet d'un large consensus étroitement basé sur les critères OCDE / CAD à savoir :

- Les problèmes et besoins (pertinence)
- La réalisation de l'objectif (efficacité)
- La gestion saine et le bon rapport coût-efficacité (efficience)
- Les effets plus généraux (impact)
- La probabilité de poursuite des résultats obtenus (viabilité)
- Le renforcement mutuel (cohérence)
- La valeur ajoutée communautaire
- La visibilité

L'évaluation finale a utilisé les outils suivants :

- La matrice d'analyse des parties prenantes, des bénéficiaires (groupes cibles et bénéficiaires finaux) en faisant ressortir pour chacun les intérêts, les capacités et les motivations pour le changement, les activités effectuées pour prendre en compte leurs intérêts.

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- L'analyse SWOT (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) pour mettre en avant les points forts et faibles du projet AMCC ainsi que les opportunités extérieures et les menaces qui pèsent.
- Les relations entre les parties prenantes et leurs capacités, notamment, institutionnelles.

Mis à part un programme très chargé nécessitant de travailler une partie des weekends passés au Tchad pour les entretiens (9-10 novembre à Moundou, Bebedjia), les acheminements et quelques problèmes techniques du véhicule (climatisation, roulement, amortisseur), des zones (Baga Sola, Daboua et Tchokoutalia) à éviter dans la province du Lac Tchad (message du 30/10/19) et la nécessité de repousser la seconde phase de terrain du 20 janvier au 2 mars la mission n'a pas rencontré de problèmes majeurs. Elle remercie vivement tous les acteurs et partenaires du projet AMCC pour la franche coopération et leur disponibilité et surtout la coordination / équipe AMCC et les ONGs bénéficiaires pour l'appui organisationnel sur le terrain qui a permis d'exécuter la mission dans de bonnes conditions.

2 REPONSES AUX QUESTIONS D'EVALUATION

2.1 PROBLEMES ET BESOINS (PERTINENCE)

2.1.1 Contexte politique législatif et institutionnel

Le champ d'action du projet AMCC-Tchad s'étend de la gouvernance climatique par l'intégration des changements climatiques dans les politiques à la réalisation de projets d'adaptation s'inscrivant dans les priorités du PANA jusqu'à l'information, l'éducation et la sensibilisation des producteurs, des jeunes des collèges et des lycées. Il a pour but d'encourager et de renforcer le dialogue et la coopération sur le changement climatique avec le Tchad ; champs d'action qui nécessite du temps, un échange optimal entre les ministères sectoriels et une stabilité institutionnelle.

Le projet AMCC s'alignent sur les priorités politiques tchadiennes. Dès le départ, la Convention de Financement (CF) a pris en considération le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) de 2009, outil créé à l'initiative des Pays les Moins Avancés (PMA) destiné à faire face aux effets néfastes actuels et futurs des changements climatiques. Durant sa mise en œuvre, le projet a participé à la partie plaidoyer de la Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN) pour la COP 21 de Paris en 2015, à l'intégration du changement climatique dans le Plan National de Développement (PND) 2017-2021 entre 2015 et 2016. En outre, il a pris en considération le contexte législatif lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (SNLCC) et le Schéma Directeur pour le Développement des Energies renouvelables.

De plus, le projet AMCC Tchad est concordant avec les politiques et stratégies en vigueur de l'Union européenne puisque qu'il fait partie de l'initiative AMCC créée en 2008 en vue de renforcer le dialogue et la coopération avec les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en Développement (PIED). Pour la période 2014-2020, l'initiative AMCC+ de l'UE dispose d'un budget de 420 millions d'Euros, finance plus de 80 projets, renforce la résilience face aux changements climatiques des pays et les aide à mettre en œuvre les engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur le climat (COP21), conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au nouveau consensus européen pour le développement. Par ailleurs, la pertinence du projet AMCC s'est renforcée car le pays est aujourd'hui considéré par la communauté internationale comme l'un des hotspots de la variabilité aux changements climatiques : PND, 2017-2021 (§ 3.1.4). De ce fait, le Tchad continue de figurer parmi les pays les plus pauvres à l'échelon mondiale (186^{ème} place sur 189) et a un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,404, le classant 224^{ème} sur 228. Pour le dernier trimestre 2019, 3,4 millions de personnes (21% de la population tchadienne) sont touchées par l'insécurité alimentaire dont 1,4 million de cas de malnutrition aigüe modéré et plus de 461.000 cas de malnutrition aigüe sévère (OCHA, novembre 2019).

Enfin, sur le plan de la lutte contre le changement climatique, l'ancrage du projet AMCC auprès du Ministère en charge de l'environnement (maitre d'ouvrage) et de la Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre le Changement Climatique (DEELCC) permettait de répondre de manière idoine à la problématique.

*Face au contexte politique, législatif et institutionnel, le projet AMCC présente une **pertinence très satisfaisante**.*

2.1.2 Zone géographique

L'appui du projet AMCC s'est effectué d'une part au niveau central à N'Djaména en répondant au besoin des administrations centrales nationales et d'autre part avec les ONG's bénéficiaires des contrats de subvention, au niveau de 4 zones d'intervention touchant 6 provinces soumises aux climats soudanien et sahélien (Annexe 5.5) avec :

- **Lot A, SOS SAHEL** : 34 ouadis de 150 villages des sous-préfectures de Doum-Doum, Ngouri et Liwa dans les départements du Wayi et de Fouli de la province du Lac.
- **Lot B, RAPS Développement** : Cantons Ngangara, Goundi, Mahim/Toki, Koumra, Mouroum/Gouley, Bessada, Peni, Bekamba, Nderguigui et Bédjondo dans les départements Mandoul Oriental et Mandoul Occidental de la province du Mandoul.

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- **Lot C, ALISEI** : Canton de Salamat 1 dans la sous-préfecture de Djouna du département de Barh Azoum de la Province du Salamat.
- **Lot D, UICN** : Toute l'étendue du territoire tchadien, avec un accent sur les sites prioritaires d'Am-Timan (Salamat), Moundou (Logone Occidentale) et Pala (Mayo Kebbi Ouest) en zone soudanienne, Mao (Kanem) & Bol (Lac) en zone saharienne, Mongo (Guéra) & Ati (Batha) en zone sahélienne.

2.1.3 Parties prenantes

La lutte contre le changement climatique concerne de multiples secteurs. De ce fait, la mise en œuvre du projet AMCC s'est appuyée sur les parties prenantes suivantes :

- Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques de la CF) pour la maîtrise d'ouvrage.
- Direction Générale du Ministère (Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et de la Pêche de la CF) pour la maîtrise d'œuvre ayant la charge d'assurer l'exécution du présent projet.
- Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre le Changement Climatique (Direction de la Conservation de la Biodiversité et de l'Adaptation aux Changements Climatiques de la CF) pour la maîtrise d'œuvre déléguée par délégation de la Direction Générale du Ministère. En outre, une Cellule interministérielle de Coordination dirigée par un régisseur est chargée de la mise en œuvre du projet.
- Assistance Technique long et court terme.
- Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE).
- Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPME) et ses services déconcentrés et, notamment, la Direction des Energies Nouvelles et Renouvelables.
- Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (MPIEA) et ses services déconcentrés.
- Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA) et ses services déconcentrés.
- Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) et ses services déconcentrés avec les inspections départementales.
- Centre National des Curricula (CNC) qui a pour mission de concevoir et d'élaborer des programmes et des manuels scolaires pour les enseignements primaire et secondaire.
- Département de Géographie de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales.
- ONGs chargées de la mise en œuvre des 4 projets pilotes terrain avec :
 - SOS-SAHÉL / Projet d'appui à la production agricole durable et diversifiée, adaptée à la variabilité et au changement climatique pour renforcer la résilience des ménages par l'introduction de techniques agricoles innovantes dans la Région du Lac.
 - RAPS-MANDOUÏ – APIDO - APROFIKAM / Projet de Gestion de la Fertilité des Sols et Soutien à une Agriculture résiliente aux changements climatiques dans la Région de Mandouï.
 - ALISEI – SAHÉL ECODEV / Amélioration de la gestion concertée des ressources pastorales dans la plaine de Gara/Salamat pour une conservation intégrée et durable dans la zone périphérique du parc national de Zakouma.
 - UICN / Amélioration de l'information, éducation et communication des populations rurales et périurbaines à l'adaptation aux changements climatiques.

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- ONGs LEAD TCHAD, CARE et OXFAM pour la plateforme AGORA 30 ; plateforme de mutualisation des connaissances, des initiatives, des espaces de dialogue et d'influence politique et de partage de bonnes pratiques pour le renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et non climatiques.
- Institut Tchadien de la Recherche Agronomique (ITRAD).
- Centre régional d'Agro Hydro Météorologie (AGRHYMET).
- Agence Française de Développement pour la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) et pour sa participation à la validation du schéma directeur pour le développement des énergies renouvelables au Tchad.
- Partenaires techniques et financiers FAO et PNUD pour les politiques et stratégies climat, le Plan National d'Adaptation (PNA), la plateforme AGORA 30.
- Producteurs agriculteurs et éleveurs touchés par les quatre projets pilote de terrain.
- Journalistes des radios communautaires.
- Autorités locales (administratives et coutumières).

2.1.4 Problèmes à résoudre en matière de changement climatique

Le Sahel, couvrant une grande partie du Tchad, connaît une augmentation des températures de l'ordre de +4°C (CPDN, 2015), une tendance globale de la baisse des pluies sur la période 1950 à 2014 (SNLCC de 2018¹). La saison des pluies est affectée une année sur deux et le pays enregistre une recrudescence de phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses aigües et saisonnières, inondations -1988, 1999, 2005, 2006, 2007, 2008, 2010, 2012, 2016, 2019-, vagues de chaleur, vents violents) affectant les productions agro-sylvo-pastorales de la moitié de la population active tchadienne. Ces éléments ont des impacts importants sur les systèmes naturels, agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et humains entraînant des dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une détérioration des productions agricoles, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire.

Afin de lutter contre le changement climatique, le PANA, élaboré en 2009 et publié en 2010, (Plan National d'Adaptation aux changements climatiques a été lancé officiellement en octobre 2019) a mis en avant les dix secteurs d'intervention prioritaires suivants :

- Maitrise et gestion de l'eau.
- Développement des cultures intensives et diversifiées.
- Mise en place de l'élaboration, de la diffusion et de la pérennisation des calendriers cultureux.
- Information, Education, Communication à l'adaptation aux changements climatiques.
- Réalisation des ouvrages de restauration des sols pour le développement des activités agricoles.
- Amélioration des zones de pâturages communautaires.
- Amélioration de la prévision saisonnière des précipitations et des écoulements de surface.
- Création d'un observatoire des politiques d'adaptation aux changements climatiques.
- Création et vulgarisation des banques fourragères.
- Gestion des risques climatiques.

¹ Décret 1633/PR/MEEP/2018 portant adoption de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques au Tchad du 3 octobre 2018

2.2 REALISATION DE L'OBJECTIF (EFFICACITE)

2.2.1 Activités (A) liées à l'obtention du résultat attendu 1

Résultat 1 : « Des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont élaborées et mises en œuvre, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (adaptation) et celui de l'énergie (développement des énergies propres) »

2.2.1.1 A1 Etablissement d'un système de suivi du PANA

Le système informatisé de suivi-évaluation des 4 projets terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA a été développé et est opérationnel. La base de données repose d'une part sur les indicateurs du cadre logique de la CF auxquels s'ajoutent les indicateurs traduisant la performance des projets d'adaptation. Cette base de données (BDD) a été élargie aux indicateurs de projets terrain financés par le FSE et à ceux liés aux politiques de sauvegarde environnementale, sociales et au genre tel que recommandé par le Fonds d'Adaptation (FA). La BDD prend en considération les objectifs globaux, spécifique et les IOV des quatre projets pilotes. Actuellement, il est possible d'agrèger les données et les renseignements des indicateurs de la CF mais il n'existe pas un module permettant de sortir directement les indicateurs agrégés des quatre contrats de subvention ; l'agrégation se faisant uniquement via les indicateurs de la CF d'AMCC.

Le système s'appuie sur une application web (<http://amcc-tchad.org>) couplée à une application mobile smartphone pour le transfert de données sur le suivi et l'évaluation des performances des projets d'adaptation au changement climatique d'une part et sur 2 questionnaires de base de données formés par le projet d'autre part. Par ailleurs, le projet a formé 11 cadres (dont 2 du FSE) du ministère en charge de l'environnement, une vingtaine de cadres centraux et agents des ONG bénéficiaires des contrats de subvention, produit un manuel d'utilisation et une charte de la base de données. Il a présenté cette base de données le 22 juillet 2019 auprès d'une quarantaine d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux impliqués dans la lutte contre le changement climatique au Tchad. Une restitution officielle auprès de la DEELCC a été effectuée lors d'un atelier du 24 au 26 juillet 2019. Ainsi cette activité présente une performance très satisfaisante. Toutefois, il sera nécessaire de poursuivre la maintenance évolutive et corrective de cette base de données.

2.2.1.2 A2 Accréditation d'une INM du Fonds pour l'Adaptation et d'une AND au MDP

Au niveau de la mise sur pied d'une **Institution Nationale de Mise en œuvre** (INM) au Fonds pour l'Adaptation au Changement Climatique (FACC ou FA), le projet AMCC s'est beaucoup investi (AT long terme, AT court spécialiste en finance climatique) entre début 2017 et 2019. Toutefois, il est regrettable que l'appui en AT au Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) ait été aussi tardif (élaboration de la feuille de route en février 2017, soit 2 ans après l'arrivée de l'AT principal). Le FSE, rattaché au Ministère en charge de l'environnement, est un instrument financier mis en place par la République du Tchad (Loi 14/PR/98 du 17 août 1998), devenu opérationnel en 2012 suite au décret n°168/PR/PM/MERH/2012 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce fonds vise principalement à mobiliser les ressources sur le plan national et international pour financer les projets et toute autre action en lien avec la protection de l'environnement. Cette institution a été identifiée dès 2014 comme l'Institution Publique pouvant jouer le rôle d'INM du Fonds pour l'adaptation (FA).

Début 2017, le FSE devait remplir 56 exigences pour être accrédité au FA. Grâce à l'appui du projet AMCC au travers son AT long terme et un AT court terme spécialiste en finance climatique en janvier 2017, 50 % des exigences ont été remplies et pour les 28 exigences restantes, une feuille de route a été établie. Face à l'extrême lenteur du FSE à respecter les exigences demandées par le FA, un atelier d'information et d'identification de nouvelles institutions nationales susceptibles d'être accréditées à des fonds climatiques a été organisé en février 2019. Suite à cet atelier, il s'est avéré que le FSE restait l'unique institution pouvant être accréditée au FA et une nouvelle feuille de route a été élaborée.

Début mars 2020 (pas de progrès depuis fin octobre 2019), le FSE a atteint **17 exigences essentielles en 36 mois et il en reste 11 à satisfaire pour que celui-ci soit accrédité au FA** avec :

1- Etats financiers édités sur le logiciel TOM-PRO

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- 2- Rapport d'audit externe et de contrôle 2017
- 3- Rapport d'audit interne de 2018
- 4- Rapport d'audit de quelques projets terrain
- 5- Compte rendu de réunion d'audit
- 6- Quelques exemples de suivi budgétaire de projets sur TOM-PRO
- 7- Manuel de procédures révisé prenant en compte le traitement des données financières et comptables des projets par le logiciel TOM-PRO (draft produit, atelier à venir pour validation)
- 8- Plan stratégique en cours (draft produit mais non validé)
- 9- Plan de suivi opérationnel de 2 ou 3 projets
- 10- Rapport de clôture de quelques projets
- 11- Création d'un lien sur le site web du FSE pour le traitement des questions relatives à la fraude, la corruption et toute autre mauvaise conduite.

Les exigences sont fiduciaires (gestion et intégrité financière, transparence et capacités d'auto investigations). L'atteinte de celles-ci relève de la pleine coopération et engagement du FSE ; le rôle du projet AMCC se limitant aux aspects techniques.

Au niveau de la désignation d'une **Autorité Nationale Désignée** (AND) au titre du Mécanisme de Développement Propre (MDP), le projet AMCC a appuyé et sensibilisé (voyage au Niger, atelier sur le « renforcement des capacités sur l'accès aux financements liés au climat » en 2016) le Ministère en charge de l'environnement sur l'importance d'une AND unique pour tous les mécanismes financiers (Fonds d'Adaptation, Fonds Vert Climat, Mécanisme de Développement Propre). Ainsi, l'arrêté N°61/PR/MEEP/SG/DG/2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement de l'Autorité Nationale Désignée du Mécanisme de Développement Propre au Tchad (AND-MDP) a été promulgué le 11 juillet 2018.

Depuis, le projet AMCC a organisé un atelier sur la gouvernance de l'AND du MDP en février 2019 (l'une des recommandations demandait à la DEELCC de préparer et de soumettre un arrêté portant création d'un comité technique de l'AND/MDP), les rôles et responsabilités de l'AND ont été définis, un projet d'organigramme de l'AND a été proposé et un plan de travail a été établi.

Enfin, le projet AMCC a appuyé le point focal et l'AND du Fond Vert Climat (FVC) sur les aspects suivants :

- i) la mise en place de l'arrêté ministériel portant décret n° 1561 PR/MEEP/2018 promulgué le 10 septembre 2018 portant création, attribution, composition et fonctionnement de l'AND du FVC ;
- ii) la mise en œuvre depuis 2015 du Readiness programme du FVC ;
- iii) la préparation du programme pays au FVC ;
- iv) la formulation et la soumission de la note conceptuelle d'un projet sur la résilience climatique « Building climate resilience of local communities and ecosystems in semi-arid region in Chad » d'un montant de 8,5 millions d'USD ;
- v) la préparation d'une communication à l'attention du comité technique national du FVC et l'obtention de l'avis de non objection de l'AND du FVC après avoir prouvé que le projet est aligné aux priorités de développement et de lutte contre les CC du gouvernement du Tchad et l'appui au point focal sur la soumission de la note conceptuelle au FVC.

Au moment de l'évaluation finale, il n'y a **pas eu de financements obtenus auprès du Fonds d'Adaptation au changement climatique ou auprès du Fonds Vert Climat**. Ainsi, malgré un investissement important, toutefois très tardif de l'AT, du projet AMCC, cette activité présente une performance très insuffisante si l'on prend en considération les deux indicateurs du cadre logique de la

CF « Une Institution nationale de mise en œuvre (INM) du Fonds pour l'Adaptation est mise en place, accréditée et appuyée et accède aux financements disponibles du Fonds pour l'Adaptation suite à l'accréditation » et « au moins 2 projets de terrain répliqués grâce au MDP (Mécanisme de Développement Propre), validés par l'AND et enregistrés auprès des instances compétentes ».

2.2.1.3 A3 Intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies

Le projet AMCC a **participé et/ou élaboré quatre documents de politiques** (2 selon la CF) intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique avec :

- Une participation (AT long terme et court terme) à la partie plaidoyer de la **Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN)** entre avril et septembre 2015 suite à la demande faite le ministère en charge de l'environnement et à l'accord de la DUE. Cet appui est positif puisqu'il a conduit à la promulgation de la loi N°015/PR/20L6 du 07 Novembre 2016 portant Ratification de l'Accord de Paris mais s'est fait au détriment d'activités majeures pour le projet telle la rédaction des lignes directrices de l'appel à proposition publiée seulement le 27 novembre 2015, plus de 10 mois après la mise en place de l'AT long terme.
- Une contribution (atelier sur l'intégration des changements climatiques dans les politiques sectorielles de développement en août 2016) à l'intégration du changement climatique dans le **Plan National de Développement (PND) 2017 -2021** faisant partie intégrante de la Vision 2030 entre 2015 et 2016. Le changement climatique est intégré au niveau de l'axe 4 « *Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne* » et il est mentionné que « *les pratiques forestières et agricoles adaptées aux changements climatiques et à faible émission de gaz à effet de serre doivent être identifiées et vulgarisées* ». Le PND a été validé en août 2017. Par ailleurs, le projet AMCC a appuyé l'élaboration d'une fiche sectorielle « Environnement et changement climatique » pour la table ronde de septembre 2017 sur la mobilisation des ressources (bailleurs de fonds publics et investisseurs privés) pour son financement ;
- Un appui (atelier de lancement en septembre 2016, étude diagnostic et formulation, atelier de validation technique en octobre 2017) à la **Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques** avec validation politique (décret N°1633/PR/MEEP/2018 du 3 octobre 2018 portant adoption de la SNLCC). La SNLCC a capitalisé la CPDN du Tchad afin de dégager la vision : « *Asseoir une économie tchadienne résiliente vis-à-vis du climat à l'horizon 2030* ».
- Un appui à l'élaboration du **Schéma Directeur de Développement des Energies Renouvelables** ; schéma validé en juillet 2018 (§ 3.2.1.4).

Enfin, le projet AMCC a participé à l'élaboration du guide d'éducation aux changements climatiques (02/2019) pour le développement durable au Tchad. Le manuel de l'élève est en phase finale.

2.2.1.4 A4 Calcul facteur d'émissions CO₂, Schéma directeur EnR et cadre réglementaire

Le projet AMCC a soutenu le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPME) pour le calcul du facteur d'émissions de CO₂ du réseau électrique durant l'année 2015 (finalisé en septembre 2015) en concertation avec la Direction Générale de l'Energie et des Energies Renouvelables (DGEEER). Ce calcul a été utilisé lors de l'élaboration de la CPDN, elle-même finalisée en septembre 2015.

En outre, le projet AMCC a appuyé (incluant deux formations de base en 2015) le Schéma Directeur pour le développement des énergies renouvelables conformément à la « *Vision 2030, le Tchad que nous voulons* » qui prévoit l'amélioration de l'accès des populations aux sources d'énergies nouvelles et renouvelables. Le Schéma Directeur pour le Développement des Energies Renouvelables a été élaboré en prenant en considération les enquêtes socioéconomiques, énergétiques et climatologiques réalisées entre 09/2016 et 11/2017 auprès des administrations, des PME et de 2000 ménages de l'ensemble du Tchad et a été validé techniquement en juillet 2018.

L'activité est jugée plutôt satisfaisante car il reste encore la mise en place d'un cadre réglementaire et d'incitations financières favorables à l'adoption des énergies renouvelables. Actuellement, il n'y a pas d'exonération de taxes, de droits ou de TVA pour les équipements solaires au Tchad (BM, 2019). En

attendant, le Gouvernement a élaboré la lettre de politique énergétique 2018-2030 en 2018, la loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 relative au secteur de l'énergie au Tchad libéralisant le secteur et mentionnant (article 10) la création de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie électrique (ARSE) et (article 18) la création de l'Agence pour le Développement de l'Electrification Rurale et de la Maitrise d'énergie (ADERM) qui a pour mission (article 19) le développement de l'électrification rurale et la promotion de l'Efficacité énergétique et l'utilisation des Energies renouvelables (EnR) en contribuant, entre autre, à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire attractif pour le développement des EnR. Au niveau de l'ODD 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », le Tchad s'est fixé à horizon 2030 que la part des énergies renouvelables devrait atteindre 20% du mix énergétique (Tchad, 2019).

2.2.1.5 A5 Réplication des expériences couronnées de succès

Dans le cadre de l'appui à la mise en place d'un cadre institutionnel et budgétaire propice à la réplication des expériences couronnées de succès et à la diffusion de pratiques et techniques permettant une résilience accrue aux changements et aux aléas climatiques, le projet AMCC a élaboré un plan d'action après avoir effectué :

- i) une revue documentaire sur les 4 projets terrain ;
- ii) un atelier participatif en juin 2019 sur la capitalisation, l'information et la communication sur les expériences générées par les 4 projets terrain mettant en avant 4 bonnes pratiques et
- iii) un plan d'action pour chaque bonne pratique incluant un cadre logique et les coûts de la mise à échelle des bonnes pratiques (AMCC, 2019).

Les quatre bonnes pratiques en vue de leur dissémination à grande échelle ont été sélectionnées, à savoir :

- ① La gouvernance locale des ouadis pour l'accès à la terre et la sécurisation foncière pour les groupes les plus vulnérables dans la Province du Lac.
- ② Le système d'exhaure solaire comme moyen de mobilisation de l'eau, d'économie d'eau et d'énergie et de diversification agricole dans la Province du Lac.
- ③ La mise à l'échelle du compostage dans la Province du Mandoul.
- ④ La construction de mares dotées de forages solaires et d'un dispositif antiérosif autour des mares pour l'accès à l'eau (abreuvement du bétail et eau potable) dans la Province du Salamat.

En outre, le projet AMCC a fait l'analyse des coûts de la mise à l'échelle des bonnes pratiques et celle-ci est la suivante :

- Le coût moyen des bonnes pratiques 1 et 2 s'élève à 40 millions de FCFA par ouadi pour un système d'exhaure solaire et le coût de la mise à échelle (surfaces agricoles estimées à 3000 ha) s'élève à 2 milliards de FCFA.
- Le coût de la bonne pratique 3 (compostage) s'élève à 1,65 milliards de FCFA pour 7500 producteurs et 7500 ha supplémentaires.
- Le budget de la bonne pratique 4 (aménagement de mare couplé à un forage solaire) est de 2,44 milliards de FCFA pour une réplication de 47 mares sur 3.750 km² de plaines pastorales de Gara situées dans les départements de Haraze Magueigne et d'Aboudeia.

Cette activité est très satisfaisante et les résultats obtenus pourront être utilisés lors de la prochaine phase du projet AMCC.

2.2.1.6 A6 Stratégie et plan de plaidoyer, de communication et d'information.

Le projet AMCC a développé et mis en œuvre une stratégie et un plan de plaidoyer, de communication et d'information sur les changements climatiques avec :

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- L'appui à la partie plaidoyer de la CPDN du Tchad (l'élaboration des parties adaptation et atténuation ont été effectuées sur fonds AFD) en vue de la COP 21 en 2015.
- L'organisation de sessions de coaching en octobre 2016 pour 24 négociateurs climat puis en septembre 2017 pour une trentaine de cadres tchadiens afin qu'ils s'intègrent activement dans les débats intergouvernementaux sur le climat.
- L'élaboration et la diffusion de deux bulletins d'information spéciaux sur les négociations climat de la COP22 (Marrakech, 2016) et COP23 (Bonn, 2017)
- La préparation et la diffusion d'une note technique sur les enjeux de la COP24 (Katowice, Pologne) en 2018.

Au niveau de la partie communication et de l'information, le projet AMCC s'est également beaucoup impliqué (§ 3.8).

Pour le résultat 1, l'analyse des activités du projet AMCC est satisfaisant grâce à sa contribution à l'élaboration de 4 politiques, à la mise en œuvre d'une base de données, d'un guide éducation au changement climatique pour le développement durable, d'une stratégie et d'un plan de plaidoyer, de communication et d'information sur les changements climatiques. Toutefois, si l'on considère les indicateurs du cadre logique de la CF, le projet AMCC présente une efficacité plutôt insuffisante car le FSE n'a pas été accrédité et aucun financement n'a été obtenu du Fonds d'Adaptation et aucun projet n'a été développé et validé par l'AND pour bénéficier de financements disponibles dans le cadre du MDP du protocole de Kyoto.

2.2.2 Activités (A) liées à l'obtention du résultat attendu 2

Résultat 2 : « Des pratiques et techniques permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables au changement et aux aléas climatiques, ainsi qu'une exploitation plus durable des ressources naturelles, sont testées et démontrées sur le terrain, et évaluées en vue de leur adoption à plus grande échelle. »

2.2.2.1 A1 Mise en œuvre et suivi de 4 projets de terrain

Le projet AMCC a appuyé le développement, la mise en œuvre et le suivi de 4 projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA. Les priorités connexes liées à l'approvisionnement en bois-énergie « Action de reboisement en périphérie de la ville de N'Djamena » a été remplacé par « Amélioration du niveau d'information, d'éducation et de communication, des populations locales rurales, relativement aux causes et impacts des changements climatiques, des précautions à prendre pour y faire face, la diffusion des textes d'application ». Suite à un Appel à Propositions lancé tardivement (27 novembre 2015, référence : EuropeAid/137-512/ID/ACT/TD), les contrats de subvention ont été signés par les 4 ONGs en décembre 2016 et la mise en œuvre des 4 projets a débuté le premier trimestre de l'année 2017 (Tableau 2, Annexes 5.5 et 5.6).

Le dispositif de suivi-évaluation des 4 projets (Tableau 2) a été validé en mars 2017 lors d'un atelier national. Le dispositif comprend un suivi *in situ* et des rapports trimestriels et annuels produits par les ONG's.

Tableau 2: Caractéristiques des quatre contrats de subvention du projet AMCC

Lot	ONG / Intitulé Action	Lieux	Bénéficiaires finaux
Lot A : Réduire les effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur la production des petits exploitants agricoles, en vue d'améliorer la résilience du secteur	SOS-SAHEL / Projet d'appui à la production agricole durable et diversifiée, adaptée à la variabilité et au changement climatique pour renforcer la résilience des ménages	Région du Lac, dans les sous-préfectures de Doum-Doum et Ngouri (département de Wayi) et la sous-préfecture de Liwa (département du Foulï).	1.500 ménages vulnérables soient 91.534 producteurs agro-maraîchers pauvres et 191 OP répartis dans 34 ouadis de 150 villages

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Lot	ONG / Intitulé Action	Lieux	Bénéficiaires finaux
agricole	par l'introduction de techniques agricoles innovantes dans la Région du Lac.		
Lot B : Réalisation d'actions de défense et de restauration des sols et d'amélioration de leur fertilité pour le développement des activités agricoles face aux effets des changements climatiques. ^[1]	RAPS-MANDOUL devenu RAPS développement / Projet de Gestion de la Fertilité des Sols et Soutien à une Agriculture résiliente aux changements climatiques dans la Région de Mandoul.	Régions : Mandoul, Départements : Mandoul Oriental et Mandoul Occidental Les Cantons : Ngangara, Goundi, Mahim/Toki, Koumra, Mouroum/Gouley, Bessada, Peni, Bekamba, Nderguigui et Bédjondo.	Associations Villageoises et Cantonales de Développement, Autorités locales, Eleveurs, Producteurs et productrices les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire estimés à 9.990 personnes dont 3.456 femmes.
Lot C : Amélioration des zones de pâturages intercommunautaires afin de compenser les mouvements migratoires des éleveurs du fait du changement climatique	ALISEI / Amélioration de la gestion concertée des ressources pastorales dans la plaine de Gara/Salamat pour une conservation intégrée et durable dans la zone périphérique du parc national de Zakouma.	Région du Salamat Département de Barh Azoum	40.000 transhumants et 3.000 d'agro éleveurs des villages riverains du Parc National de Zakouma.
Lot D : Amélioration du niveau d'information, d'éducation et de communication, des populations locales rurales, relativement aux causes et impacts des changements climatiques, des précautions à prendre pour y faire face, la diffusion des textes d'application.	UICN / Amélioration de l'information, éducation et communication des populations rurales et périurbaines à l'adaptation aux changements climatiques	Toute l'étendue du territoire tchadien, avec un accent dans les zones rurales et périurbaines des régions de AM TIMAN, MOUNDOU et PALA (Zone soudanienne), MAO & LAC Tchad (zone saharienne) et Mongo & ATI (Zone Sahélienne)	Exploitants agricoles, Éleveurs/Pasteurs, Pêcheurs, Exploitants des ressources, Médias, Centres de formation, Autorités traditionnelles et administratives décentralisées, Services techniques, ONG nationales et locales.

Au final, malgré des débuts difficiles, au risque de perdre les montants attribués aux contrats de subvention (contrats signés le 9 décembre 2016, 3 jours avant la date butoir liée à la règle N+3), l'équipe du projet AMCC et les ONGs bénéficiaires des contrats de subvention se sont totalement investies et le second résultat, portant sur les 4 projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA (Plan d'Action National d'Adaptation), présente la situation suivante :

- Environ 4.524.000 personnes (selon l'estimation de l'audience des radios communautaires indiquant le nombre de personnes susceptibles d'accéder à l'information) dont 39 % (1.766.500) de femmes dans 6 provinces du Tchad **sensibilisées aux pratiques agricoles et de gestion des pâturages plus résilientes au changement et aux aléas climatiques** incluant des décideurs, producteurs et éleveurs (plus de 1000 producteurs selon la CF), animateurs,

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

journalistes, élèves, etc. Grâce à de nombreux ateliers, aux radios communautaires, les activités de sensibilisation, d'information et d'éducation de apparaissent satisfaisantes. En revanche les effets / impacts (mise en œuvre des pratiques agricoles résilientes vis-à-vis du climat) de ces actions sur les bénéficiaires sont peu perceptibles, la mission d'évaluation finale n'ayant pas pu consulter les résultats des enquêtes (en cours de dépouillement) menées par UICN.

- **312 ha (plus de 300 ha selon la CF)** de ouadis restaurés à l'aide de brise-vent et la fixation de dunes dans la province du Lac mettant en œuvre des cultures diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes.
- **160 ha de surfaces agricoles mettent en œuvre des pratiques de défense et de restauration des sols (600 ha selon la CF)** dont 110 ha (51.200 plants répartis en 17 sites) dans la province du Lac et 50 ha de restauration par le compostage et l'agroforesterie (*Faidherbia albida* ou *Acacia albida*, *A. senegal*, *Prosopis juliflora*, *Ziziphus mauritiana*) de terres dégradées dans celle du Mandoul. Lors de la première année, surtout dans la province du Lac), les plants ayant souffert du manque d'eau ont été remplacés.
- Les **rendements des cultures céréalières (sorgho, maïs) et des cultures maraichères ont augmenté de 30 à 35 %** dans les zones (provinces du Lac et du Mandoul) concernées par les mesures d'adaptation.
- Accès à **60.000 ha de nouveaux pâturages** (si l'on considère un rayon d'accès de 8 km autour de la mare) constitués de pérennes des genres *Hyparrhenia*, *Panicum*, *Oryza*, *Vetiveria* etc. couvrant totalement le sol grâce au creusement de 3 mares (le creusement de la 4^{ème} devrait être effectué fin mars 2020) couplées à un forage solaire permettant à plus de 14.000 têtes de bétail de s'abreuver et à 3.800 personnes (sur 2 mares en janvier 2019) de bénéficier d'une eau potable grâce au forage solaire (CF 5.000 ha de surface des zones de pâturage ont fait l'objet de mesures d'amélioration). Après une année d'exploitation, il apparaît que les mares et les panneaux solaires permettant le fonctionnement des forages sont sous-dimensionnés.
- **1.438 (1.500 selon la CF) hommes et femmes** ont bénéficiés de surfaces agricoles plus résilientes au changement climatique dont 1.248 (se répartissant sur 12 ha aménagés de système d'exhaure solaire) dans la province du Lac et 190 dans la province du Mandoul (producteurs formés sur les pratiques de compostage, de l'agroforesterie).

A ceci, s'ajoutent la diffusion de 1.000 foyers améliorés auprès de 1.000 ménages par RAPS Développement dans la province du Mandoul, de 3 mini-pharmacies vétérinaires (sans source électrique et faiblement ventilé), 3 parcs de vaccination et de 83,5 km de couloir de transhumance balisés par ALISEI dans la province du Salamat.

2.2.2.2 A2 Capitalisation des expériences de terrain et diffusion des connaissances

Le projet AMCC (activité 2.2 de la CF) a fait un important travail de capitalisation des expériences positives des projets de terrain mis en place, de communication des résultats obtenus et de diffusion des connaissances relatives aux pratiques et techniques testées avec :

- Deux bulletins d'information sur les expériences des projets terrain élaborés et diffusés en 2018 et 2019.
- Un bulletin de 23 pages sous forme de fiches de synthèse des quatre bonnes pratiques générées par les projets terrain élaboré en septembre 2019 et diffusé.
- L'appui de la plateforme nationale AGORA 30 (charte, plan d'action pour la période 2018-2020) de la résilience face aux chocs climatiques coordonné par Lead Tchad. Cette plateforme a pour objectif le partage d'expériences de bonnes pratiques en matière d'adaptation et de résilience climatique et est en cours d'opérationnalité avec la mise en place d'une cellule de coordination qui doit sensibiliser et impliquer davantage les acteurs de la résilience (coordonnateurs des programmes et projets sur la résilience, Partenaires Techniques et Financiers).

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Par ailleurs, le projet AMCC a mis en œuvre un plan de formation pluriannuel. Toutes les formations ont été conduites, suivies, évaluées et consignées dans la base de données de suivi de l'adaptation. Au total, plus de 430 cadres (dont 60 femmes, soit 14 % des formés) des services centraux et déconcentrés ont été formés dans divers domaines liés au changement climatique. Pour la capitalisation des expériences, un premier atelier de formation a eu lieu en 2017 puis un second en 2019 (rappel de la formation de 2017), présentation des expériences des quatre projets terrain, ciblage de 4 Bonnes Pratiques (BP) et enfin leur capitalisation participative sous forme de fiches de synthèse des bonnes pratiques.

Outre la formation des cadres, le projet AMCC a appuyé le monde universitaire avec :

- Deux étudiants en Master dont l'un a soutenu son mémoire (16/20) sur « *Evaluation des capacités d'adaptation et amélioration de la résilience des producteurs agricoles face aux changements climatiques : cas du projet pilote AMCC dans la région du Mandoul au Tchad* ».
- L'intégration des modules de formations pour l'année académique 2016-2017 : i) « *comprendre les fondements scientifiques des changements climatiques* » pour le Master 1 Gestion foncière au sein de l'unité d'enseignement « *Climat et ressources foncières* », Université de N'Djamena, Département de Géographie ; ii) « *Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)* » pour le Master 1 Gestion foncière, options d'adaptation dans le secteur agrosylvopastoral et dans l'unité d'enseignement « *Climat et ressources foncières* », (iii) « *analyse des données climatiques et modélisation du climat* » dans les formations de type Master en Géophysique Externe à l'Université de Farcha.

Enfin, le projet AMCC a participé à : i) la réalisation des projections climatiques au Tchad à l'horizon 2030, 2050 et 2100 selon le scénario médian RCP4,5 et le scénario pessimiste RCP8.5 et à ii) l'élaboration de la carte de risques climatiques, exposition face aux risques climatiques ; la carte de vulnérabilité climatique n'ayant pu être effectuée faute de données sur les capacités d'adaptation.

*Le projet AMCC présente pour le résultat 2 une **efficacité satisfaisante pour les raisons suivantes**. La plupart des indicateurs de la CF sont atteints mais beaucoup de producteurs n'ont pas totalement assimilé les bienfaits d'une approche systémique dans la restauration des sols avec la combinaison compostage (effectuée actuellement temporairement pour les cultures de saison des pluies) / agroforesterie (taux d'échec important suite à la diffusion d'une légumineuse arbustive -*Leucaena leucocephala*- très exigeante au début de sa croissance (ph du sol doit être supérieur à 4,5). La capitalisation et la diffusion des expériences positives des projets de terrain et la formation des cadres des services centraux et déconcentrés et de la société civile sont très satisfaisants mais la part des femmes formées est très faible avec seulement 14 %.*

2.3 L'EFFICIENCE

2.3.1 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre institutionnel

Sur le plan institutionnel, selon la CF, le Ministère en charge de l'environnement, actuellement le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche ou MEEP (§ 3.3.1) assure la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre. La Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC) assure la maîtrise d'œuvre déléguée. Le Ministère en charge de l'Environnement a connu 7 ministres depuis la signature de la CF (Tableau 3).

La Direction de la Conservation de la Biodiversité et de l'Adaptation aux Changements Climatiques (DCBACC) du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH) de fin 2013 est devenue la Direction des Lutttes Contre les Changements Climatiques, des Pollutions et des Nuisances (DLCCPN) puis, au début de l'année 2016, la Direction de Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC), en 2017 la Direction de de la Lutte contre le Changement Climatique et de l'Education Environnementale et en 2019 la Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC). La faible durée des ministres en charge de l'environnement est problématique au niveau de l'amélioration de la gouvernance climatique, un ministre restant en place 6 mois ne pouvant guère maîtriser et faire progresser les dossiers.

Tableau 3 Les ministres en charge de l'environnement depuis la signature de la CF

Période	Ministères (M.) chargés Environnement	Ministres Environnement
24/11/13 – 21/04/14	M. Environnement & ressources halieutiques	Mahamat Issa Halikimi
21/04/14 – 23/08/15	M. Agriculture et Environnement	Mbaiwong Djibergui Amane Rosine
23/08/15 – 16/02/16	M. Environnement et de la Pêche	Moustapha Ali Alifei
16/02/16 - 1/08/17	M. Environnement et de la Pêche	Brah Mahamat
01/08/17 – 24/12/17	M. Environnement et de la pêche	Ahmat Mbodou Mahamat
24/12/17 – 30/06/19	M. Environnement, Eau, Pêche	Sidick Abdelkarim Haggar
30/06/19 – ce jour	M. Environnement, Eau, Pêche	Mahamat Ibrahim Djamaladine

*Le dispositif de mise en œuvre institutionnel du projet AMCC a souffert des multiples changements de Gouvernements entraînant des changements de Ministres en charge de l'environnement (7 durant la mise en œuvre du projet) et présente une **efficience plutôt satisfaisante**.*

2.3.2 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre technique

Sur le plan technique, le projet AMCC a appuyé la Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC) et la Direction Générale de l'Energie et des Energies Renouvelables (DGEEER) grâce à une Assistance Technique (AT) Long terme répartie entre 923 jours pour l'AT spécialisé en adaptation au changement climatique, 660 jours pour l'AT spécialiste en énergies renouvelables et 395 jours d'AT court terme (10 experts senior internationaux et un expert junior).

La DEELCC est une direction nouvellement créée, séparée de la lutte contre les pollutions et nuisances depuis le remaniement ministériel de début 2016. Cette jeune structure a bénéficié d'un renforcement conséquent de ses capacités fonctionnelles et de ses capacités techniques spécialisées de la part du projet AMCC avec :

- Intégration des changements climatiques dans les politiques sectorielles de développement (1er au 05 août 2016).
- Analyse des données et de la vulnérabilité climatique (31 août au 9 septembre 2016).
- Accès aux financements liés au climat (21 au 27 septembre 2016).
- Base de données de suivi évaluation du projet AMCC-Tchad et de l'adaptation aux changements climatiques au Tchad (27 au 29 Septembre 2016).
- Suivi-évaluation de l'adaptation au changement climatique (13 au 17mars 2017).
- Négociations internationales sur le climat (26 au 29 septembre 2017).
- Capitalisation, information et communication des expériences des 4 projets terrain (24 au 26 octobre 2017 et 24 au 28 juin 2019).
- Cartographie des risques et de la vulnérabilité climatique (27 août au 06 septembre 2018).

La Direction Générale de l'Energie et des Energies Renouvelables (DGEN) a bénéficié des formations suivantes :

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- Planification du déploiement des Energies renouvelables et accès aux financements des projets énergétiques dans le secteur de l'électricité (30 janvier au 7 février 2018).
- Amélioration du cadre institutionnel, juridique et réglementaire dans le secteur de l'énergie électrique (19 au 21 mars 2018).
- Système d'Information Géographique dans le secteur de l'électricité (1^{er} au 5 et 8 au 12 octobre 2018).

A ces Directions s'ajoutent le Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) qui a été identifié en 2014 lors d'un screening effectué par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) comme structure pouvant devenir une entité nationale de mise en œuvre du Fonds d'adaptation. Le FSE a reçu un appui conséquent du projet AMCC pour son accréditation auprès du Fonds d'Adaptation en tant qu'INM et a bénéficié d'un accompagnement pour le montage d'un dossier de projet et d'une requête de financement à soumettre au Fonds d'Adaptation (3.2.1.2).

*Le projet AMCC a appuyé significativement les Directions en charge de l'environnement et des énergies renouvelables. La mise en œuvre technique présente une **efficience satisfaisante** (et non pas très satisfaisante) liée à la très forte dépendance du maître d'œuvre délégué (DEELCC) et de la direction générale de l'énergie, notamment dans la mise en œuvre des politiques validés (besoins de financements extérieurs pour l'élaboration des feuilles de route) d'une part et à une AT faible lors de la première phase du projet (changement de coordinateur et de l'AT principal début 2016).*

2.3.3 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre organisationnel

Le dispositif de mise en œuvre organisationnel est passé de très insuffisant lors de la première phase du projet AMCC à très satisfaisant lors de la seconde phase (à partir du début de l'année 2016) de mise en œuvre du projet AMCC suite au changement de chef de mission de l'AT principal (Tableau 4). Ce renouvellement a entraîné un véritable esprit d'équipe.

Tableau 4 Mise en place du personnel du projet AMCC

Nom	Responsabilité	Date engagement
BIANPAMBE PATALLET	1 ^{er} Coordonnateur national	Avril 2014
SANDA BAKARI	2 nd Coordonnateur national	10/06/2016
BRICE MONTFRAIX	1 ^{er} AT permanent adaptation	07/01/2015
BENOIT SARR	2 nd AT permanent adaptation	08/02/16
Ratsimiseta (bob) ANDRIANTSIFERANA	AT permanent atténuation	04/01/2015
BRAHIM BONO ALKHALID	Manœuvre spécialisé	22/07/2014
Mme BALAMSOUMA AMANI	Secrétaire comptable	16/11/2015
SALIM AZIM ASSANI	Webmaster	01/04/2016
HINGNABE CELESTIN	Chauffeur	25/05/2016
MOUSSA MALLAH YOUSOUF	Comptable « C »	06/2016
MAI GUILDA	Chauffeur	15/07/2016
ARSENE DJOULA	Cadre national adaptation	01/08/2016

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Nom	Responsabilité	Date engagement
ABDERAMANE CHOUA	Cadre national atténuation	01/08/2016

Sur le plan organisationnel, la première phase du projet AMCC a enregistré beaucoup de retards, notamment, sur les aspects suivants :

- L'arrivée tardive de l'assistance technique permanente le 7 janvier 2015 alors que le contrat de service (CS) a été signé le 19 août 2014 et la CF le 13 décembre 2013.
- Le retard dans l'engagement de la secrétaire comptable (16 novembre 2015). De ce fait, le coordinateur a été obligé de remplir ses tâches jusqu'à son arrivée.
- Le retard dans la mise en place de points focaux du projet (désignés seulement en mai-juin 2016) au sein de ministères bénéficiaires (agriculture, élevage, énergie), soit plus d'un an après l'arrivée de l'AT permanente.
- L'arrivée seulement en août 2016 des 2 cadres nationaux adaptation et atténuation.
- La lenteur dans la mobilisation des experts internationaux et locaux en début de mise en œuvre de l'AMCC. Toutefois, cet aspect a été résolu depuis juin 2016 avec la mise en place d'un comité technique d'évaluation (par décision N° 229 /PR/PM/MEP/SG/DGE/DLCCC/2016) des dossiers de recrutement des experts internationaux et locaux (rapport d'avancement n°3).

En revanche, lors de la seconde phase du projet AMCC, la mission d'évaluation finale a pu apprécier l'important travail de l'AT ces deux dernières années, l'implication importante du corps enseignant (Département de Géographie, Centre National des Curricula) et la qualité des rapports de l'AT et des ONGs prestataires de service.

Au niveau des ONGs, bénéficiaires des contrats de subvention, la prestation est variable. Ainsi, SOS SAHEL et RAPS Développement ont fournis d'excellentes prestations. A l'inverse, l'intervention d'UICN apparaît faible suite au changement de coordonnateur en 12/2018 et remplacé en février 2019 d'une part et au départ du communicant (très important pour ce projet portant sur l'amélioration de l'information, éducation, communication des populations rurales) en 05/2018 et remplacé près d'un an après en avril 2019 d'autre part. En outre, UICN a privilégié la quantité plutôt que la qualité (exemple du nombre de personnes sensibilisées sans connaître l'impact de cette sensibilisation ou exemple des appuis aux radios communautaires nécessitant un complément de matériel estimé par le projet AMCC à environ 57 millions de FCFA ou 87.000 euros). Les intervenants d'UICN et d'ALISEI ont souffert des lourdeurs administratives de leurs structures (réponses transmises plusieurs semaines après les demandes) ; l'un devant en référer au siège au Cameroun, l'autre au siège en Italie. Enfin, suite à un différent, il y a eu suspension durant 2 mois des ONGs ALISEI (demandeur) et Sahel ECODEV (codemandeur). Lors de l'appel à proposition du prochain AMCC, il est important que la répartition des rôles, responsabilités et des tâches soit bien définie par les demandeurs / codemandeurs.

Afin d'apprécier la collaboration entre certains partenaires des consortiums qui ont mis en œuvre le projet, il est important de replacer tout aspect dans son contexte. De ce fait, au niveau des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du projet AMCC, l'un ne peut pas être approfondi sans les autres.

Selon la mission d'évaluation finale (MEF), le premier problème, régulièrement évoqué dans les rapports, réside dans la non stabilité des ministres, le second dans le faible travail fourni par le premier AT principale lors de l'année 2015 ; ces deux problèmes ayant entraîné un premier résultat plutôt insuffisant si l'on se réfère aux indicateurs de la Convention de Financement.

Le troisième problème, mais beaucoup moins important que les deux premiers pour la MEF, puisque mentionné uniquement dans le rapport final du DP2 d'avril 2018, le rapport de mission mars 2018 et de manière informelle lors des entretiens par les concernés n'a entraîné qu'un retard dans les activités (second résultat présente une efficacité satisfaisante), réside dans une collaboration difficile entre certains partenaires des consortiums. Il est impossible pour la mission d'évaluation finale de donner plus de détails, au risque de manquer d'objectivité.

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Selon la MEF, les deux partenaires ont des raisons qui peuvent être justifiées. Dans ce cadre, la MEF propose de faire appel à un médiateur extérieur au projet AMCC.

Bilan global des problèmes rencontrés par le projet (par ordre d'importance)

Problème	Effets sur la mise en œuvre du projet	Solutions à envisager
1- Instabilité institutionnelle (plusieurs ministres en charge de l'environnement, changement du directeur du FSE en 2019)	<p>Résultat 1 plutôt insuffisant</p> <p>Monsieur le Ministre BRAS s'est totalement investi et a appuyé le projet, notamment, au niveau du FSE (prise en compte de la feuille de route et appui pour que le FSE soit accrédité)</p>	<p>Engagement politique</p>
2- Très faible efficacité du premier AT principal	<p>Enormes retards pris, notamment, au niveau de l'appui au FSE qui n'a pas pu être rattrapé par l'arrivée du 2nd AT le 8/02/2016</p>	<p>Le bureau d'étude doit améliorer son suivi du travail de l'AT</p>
3- Collaboration difficile (problèmes relationnels liés, au départ, au comportement d'une personne) entre certains partenaires des consortiums, notamment, entre ALISEI et SAHEL ECODEV et instabilité des ressources humaines observées chez UICN et remplacement tardif.	<p>-Dysfonctionnements ayant entraîné un retard des activités en 2018 mais qui au moment du passage de la MEF ont été presque entièrement réalisées (résultat 2 satisfaisant).</p> <p>-Situation très désagréable pour l'équipe du projet (cf. rapport de 2016 du PADL II et PADL-GRN).</p>	<p>-Faire appel à un médiateur quand une situation entre deux ONG's se dégrade.</p> <p>-Maintenir le binôme ONG demandeuse et co-demandeuse car il est important d'être vigilant sur le suivi de contrôle.</p> <p>Quand il y a mise en place d'infrastructures, il est extrêmement important qu'il y ait un contrôle du contrôle avec double signatures, transparence des procédures en clarifiant les rôles, les responsabilités de chacun.</p> <p>Voir pour un changement de personnel pour maintenir ALISEI.</p> <p>-Demander aux ONG internationales (siège à l'extérieur du Tchad pour ALISEI et UICN) d'être réactives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir obligatoirement une réponse rapide aux demandes faites par le terrain (maximum 1 semaine) ; • - Remplacer rapidement le personnel manquant

Problème	Effets sur la mise en œuvre du projet	Solutions à envisager
		(maximum 2 mois).

(1) Cf. Rapport évaluation des performances du système de gestion des subventions octroyées dans le cadre des programmes d'appui au développement local II (PADL II) et la gestion des ressources naturelles (PADL-GRN) de janvier 2016

*La mise en œuvre organisationnelle a été très lente en 2014-2015 mais a été très significativement améliorée à partir du début de l'année 2016 (cf. ci-dessus) et présente une **efficience satisfaisante**, grâce à la seconde phase du projet AMCC.*

2.3.4 Bilan / diagnostic du dispositif de mise en œuvre opérationnel

Les débuts ont été **difficiles et lents** nécessitant une prorogation de la durée opérationnelle de la CF, passant de 60 mois à 72 mois auquel s'ajoute la durée de clôture de 24 mois (1^{er} avenant à la CF signé le 25/11/2015). Les retards enregistrés dans la mise en œuvre opérationnelle sont corrélés à la mise en œuvre organisationnelle.

La mise en œuvre opérationnelle est passée de **très insuffisante** jusqu'au début de l'année 2016 à **très satisfaisante** entre 2016 et 2019 et cet aspect est très visible au niveau de l'exécution budgétaire. Ainsi, celle-ci a été très faible en début de projet avec un DP de démarrage utilisé à 19 % (Tableau 5) et un DP1 utilisé à seulement 71 %. A l'inverse, la seconde phase du projet présente une exécution budgétaire très satisfaisante avec 92 % pour le DP2 ; l'exécution budgétaire du DP 3 étant de 90 % au moment de la seconde mission de terrain de la mission d'évaluation finale (28/02/2020).

Tableau 5 Exécution budgétaire du Projet AMCC (situation au 28 février 2020)

Devis Programme (période)	Budget (FCFA)	Dépensés (FCFA)	% réalisé
DPD (05/08/2014 au 04/02/2015) régie	105.915.072	20.577.824	19 %
DP1 (02/04/2015 au 01/10/2016) après avenant n°1 dont :			
-régie	3.228.454.093		
-engagements spécifiques	273.367.808	194.371.785	71 %
(Avenant N°2 pour changement de coordinateur le 29/06/2016)	2.955.086.285	2.991.062.903	101 %
DP2 (02/10/2016 au 01/04/2018) dont			
-régie	280.352.981		
-engagements spécifiques	230.115.625	258.432.712	92 %
(Avenant 1 compte bancaire (11/10/2016)	50.237.356		
DP3 (02/04/2018 au 01/04/2020) après avenant du 9/11/2018			
-régie	429.159.215	386 193 444	90 %
-engagements spécifiques	0	0	
TOTAL			

Outre l'exécution budgétaire, la mise en œuvre opérationnelle de la « première phase » du projet s'est traduite par :

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- L'absence d'atelier de lancement du projet AMCC en 2015.
- L'important retard dans la rédaction des lignes directrices pour l'appel à proposition (AàP) de projets pilotes ; la publication ayant eu lieu seulement le 27/11/2015, soit plus de 9 mois après l'arrivée des 2 AT permanents (7 janvier 2015) au risque que cela échoue puisque la signature des contrats de subvention entre le ministère et les ONGs n'a eu lieu que le 9 décembre soit quelques jours avant la date butoir (N+3), de perdre 4,65 millions d'euros et de ne pas atteindre le résultat 2.
- Le retard dans la tenue du premier Comité de Suivi Opérationnel (1^{er} CSO le 11/01/2016) du premier Comité de Pilotage (1^{er} CP le 15/01/2016) alors que les conclusions et recommandations du 1^{er} CP ont été très importantes dans le recrutement de 2 cadres (adaptation et atténuation) permettant le renforcement opérationnel de l'équipe de l'AMCC.
- Le faible recours à l'AT court terme (35 jours consommés en 2015 sur un total prévu à la CF de 300 jours de senior et de 150 jours de junior).

A l'inverse, la « seconde phase » du projet montre une mise en œuvre opérationnelle **très satisfaisante** avec :

- La tenue de quatre Comités de Pilotage (CP) annuels (15/01/2016, 21/03/2017, 21/03/2018, 29/07/2019) ; ces CP ayant fourni des orientations stratégiques.
- L'organisation de six Comités de Suivi Opérationnel (CSO) entre avril 2016 et mars 2019 (27/04/2016, 11/10/2016, 11/10/2016, 20/09/2017, 7/03/2018, 28/08/2018, 13/03/2019) ; ces CSO ayant formulé de nombreuses recommandations.
- L'excellente utilisation de l'AT court terme, notamment, au niveau du FSE.
- L'appui aux réallocations budgétaires pour chaque projet de terrain (avenant 1 au contrat de subvention d'UICN, mobilisation des imprévus pour SOS SAHEL International).
- La tenue de 2 ateliers « Capitalisation, information et communication des expériences des 4 projets terrain » en octobre 2017 et en juin 2019.

La mission a pu percevoir l'ouverture et l'implication de la DUE (signatures d'avenants, recadrage des contrats de service, etc.) pour une bonne exécution du projet AMCC. Elle a noté un temps de plus de 4 mois pour le paiement de la seconde facture des ONGs bénéficiaires des contrats de subvention (RAPS Développement, SOS SAHEL).

*Mis à part un début de projet laborieux, les moyens humains et techniques présentent une **efficience satisfaisante** avec une mobilisation suffisante des ressources humaines pour la mise en œuvre du projet AMCC. Suite à la déficience des installations solaires des radios communautaires mis en place par l'UICN, il est souhaitable/suggéré que l'équipe du projet vienne en appui à l'UICN pour résoudre ce problème.*

2.3.5 Le principe d'économie

Le Ministère en charge de l'environnement a mis à la disposition du projet des bureaux, ce qui représente un premier principe d'économie.

Par ailleurs, il apparaît une efficience très satisfaisante des coûts grâce à l'utilisation des contrats de subventions pour relayer l'activité du projet dans les provinces. Les ONGs bénéficiaires des contrats ont fourni, dans l'ensemble de bonnes prestations. Toutefois, les coûts d'acquisition des panneaux solaires restent élevés et représentent un frein dans la diffusion de ceux-ci.

2.4 EFFETS PLUS GENERAUX (IMPACTS)

2.4.1 Effets environnementaux

L'impact environnemental est plutôt satisfaisant. Il aurait pu être très satisfaisant s'il y avait eu installation systématique de panneaux solaires (groupes thermiques dans la province du Mandoul pour le

goutte-à-goutte des vergers), fabrication continue de compost (actuellement limité aux cultures pluviales), et association systématique de légumineuses. Lors du prochain projet AMCC, il sera nécessaire d'évaluer, grâce aux images satellite (*Google Earth ?*), le taux d'occupation du sol suite aux activités de protection environnementale et de restauration des terres.

Au stade actuel, selon les données projet AMCC, les installations solaires dans la province du Lac permettent d'éviter 8 tonnes d'équivalent CO₂ par an, celles du Salamat 4,5 tonnes par forage (un seul forage fonctionnel) et celles du Mandoul 14 tonnes équivalent de CO₂ par an, soit un total annuel de 26,5 tonnes d'émissions de CO₂ évitées.

A ceci s'ajoutent, pour la province du Mandoul (enquête de RAPS Développement), grâce à la distribution de foyers améliorés auprès de 1000 ménages, la non consommation annuelle de 95.928 tonnes de bois, soit 172.671 tonnes annuelles de CO₂ évitées (facteur de conversion bois – CO₂ de 1,8 utilisé par le projet AMCC).

Cet impact sur l'environnement sera affiné lors du prochain projet AMCC avec la mise en place d'un système MRV (Measuring, Reporting and Verification) simplifié car il est nécessaire de suivre le taux d'occupation du sol en lien avec les mesures de conservation des eaux et du sol et de restauration des terres (compost, agroforesterie) via les images satellite (*Google Earth ?*) d'une part et sur l'évolution de la biodiversité d'autre part.

2.4.2 Effets économiques

L'impact économique est très satisfaisant grâce à l'amélioration des productions agricoles. Selon les enquêtes de RAPS Développement et SOS Sahel, les productions des cultures céréalières (maïs, sorgho) et des cultures maraichères ont augmenté de 30 à 35 % sur les parcelles où ont été effectuées des mesures d'adaptation dans les provinces du Mandoul et du Lac. Lors du prochain projet AMCC, il sera souhaitable d'évaluer les revenus additionnels des ménages suite à ces mesures. A ceci s'ajoutent les économies réalisées liées au bois non consommé grâce à la diffusion et à l'utilisation de foyers améliorés dans la province du Mandoul. D'ores et déjà, l'économie minimum annuelle au niveau du ménage est de l'ordre de 56.000 FCFA dans le Mandoul.

2.4.3 Effets sociaux

L'impact social est satisfaisant. Le projet AMCC a contribué à la cohésion sociale et à une culture de dialogue. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont diminué et le dialogue a été renforcé suite à :

- i) l'installation de puits pastoraux et au développement de contrats de fumure dans le Province du Mandoul,
- ii) la mise en place de 34 Comités mixtes de Gestion des Ouadis (30 % de femmes) et de 1340 mémorandums fonciers permettant à 1340 ménages vulnérables d'accéder à la terre dans la province du Lac ;
- iii) 3 comités de gestion des ouvrages hydrauliques pastoraux (mare couplée à un forage solaire) dans la province du Salamat (absence de conflits entre agriculteurs et éleveurs depuis 2017 mais apparition de deux actes de vandalisme en décembre 2019, diminution significative des incursions du bétail dans le parc national de Zakouma – 4 cas d'incursion en 2019 contre 16 cas en 2016).

2.4.4 Effets sur le genre

L'impact sur le genre est insuffisant. Les femmes sont peu présentes lors des ateliers ou lors des formations malgré l'insistance de la coordination du projet AMCC. Au niveau central, la participation des femmes aux ateliers est très faible. Il n'y avait aucune femme lors de l'atelier de 2015 sur l'examen et les discussions sur les lignes directrices des appels à proposition, 8% lors de l'atelier de validation technique du Schéma Directeur pour le Développement des Energies Renouvelables de 2018. Bref, sur 21 ateliers tenus, leur présence s'est élevée à 11,8 %. Il en est de même au niveau provincial. Lors de l'atelier de capitalisation du 13/11/2019 sur les bonnes pratiques à Koumra durant le passage de la mission d'évaluation finale, elles représentaient seulement 9 % des participants alors que 1000 femmes ont reçu

des foyers améliorés dans la province du Mandoul. Lors de cet atelier, leur faible présence a été expliquée par le poids des traditions, leur faible mobilité, l'analphabétisme. De même, seules 2 à 3 femmes sur 13 membres, soit 15 à 23 %, sont présentes dans les comités de gestion (COGES) des mares pastorales du Salamat (3 dans le COGES des mares pastorales des sites d'Adoumoso et d'Amkamboullah/Ardeba, 2 dans celui de la mare pastorale du site d'Al-Fassallah et 2 dans le COGES de mare pastorale du site d'Andjoungougab) A l'inverse, les femmes atteignent 30 % des bénéficiaires (Comités de Gestion des Ouadis) au niveau de l'action dans la province du Lac grâce à la volonté soutenue de SOS SAHEL.

Lors du prochain projet AMCC, il est important d'intégrer les femmes de toutes les couches sociales dès les premières actions.

2.5 PROBABILITE POURSUITE DES RESULTATS OBTENUS (VIABILITE)

2.5.1 Appropriation des objectifs et des réalisations

Le projet AMCC a répondu, en partie, à l'objectif spécifique « *Améliorer la gouvernance climatique* » grâce à la mise en place d'un système pérenne de collecte de données relatives à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, à la mise en œuvre de 4 projets de terrain, à la mise en place de structures institutionnelles telles une Autorité Nationale Désignée au Mécanisme de Développement Propre (AND/MDP) et une Institution Nationale de Mise en œuvre avec le FSE. En revanche, ces institutions ne sont pas fonctionnelles (absence de projet de terrain répliqués grâce au MDP, absence de financement obtenu du Fonds d'Adaptation par le FSE) et il n'existe pas de systèmes nationaux pour tenir compte de façon pérenne du changement climatique.

Toutefois, la prise en compte du changement climatique progresse dans l'esprit du Ministère de l'Economie et de la Planification et du développement et des ministères sectoriels grâce, entre autres, aux ateliers et aux formations (intégration du changement climatique dans le PND 2017-2021). De même, il existe une forte mobilisation de la société civile (ONGs, associations nationales et locales, monde académique, etc.) s'impliquant et créant une dynamique dans la lutte contre le changement climatique ce qui, à court/moyen terme, est un facteur de durabilité.

2.5.2 Capacité institutionnelle

Les capacités fonctionnelles et techniques de la DEELCC ont été renforcées mais doivent être confortées. Ainsi, l'appui de cette institution par l'AMCC en formations ne constitue pas un gage d'appropriation et/ou de pérennité. Cette jeune structure, créée début 2016, dispose d'un faible budget (60 à 80 millions de FCFA selon son directeur). En outre, la DEELCC doit être reconnue par les ministères sectoriels - le changement climatique étant transversal d'une part - et a besoin de partenaires techniques et financiers pour élaborer le plan d'action de la SNLCC d'autre part (feuille de route serait peut-être financée par le FIDA -discussion en 12/2019- selon son directeur).

Par ailleurs, le FSE, désigné en tant qu'INM au Fonds d'Adaptation, n'a pas démontré une réelle capacité institutionnelle. Début mars 2020 (aucun progrès depuis fin octobre 2019), le FSE a atteint 17 exigences essentielles en 32 mois et il en reste 11 pour que celui-ci soit accrédité au FA. Les **exigences sont fiduciaires (gestion et intégrité financière, transparence et capacités d'auto investigations) et il est difficile pour un projet d'appuyer l'intégrité financière d'une institution** (§ 3.2.1.2).

2.5.3 Niveau d'engagement du Gouvernement

Le niveau d'engagement du Gouvernement et notamment du Ministre en charge de l'environnement varie selon la durée de son poste (§3.3.1).

Des avancées constructives ont eu lieu avec la désignation de l'Autorité Nationale Désignée (§ 3.2.1.2), l'intégration du changement climatique dans 4 politiques nationales dont le Plan National de Développement 2017-2021 (§ 3.2.1.3). Toutefois, il est important que le **Gouvernement s'engage au niveau du FSE** (Institution Nationale de Mise en œuvre désignée pour le Fonds d'Adaptation).

*La **viabilité est insuffisante** et variable selon les domaines et les régions d'intervention. Les capacités institutionnelles restent très insuffisantes et il n'existe pas de mécanisme de financement durable de*

l'adaptation. Il apparaît une très forte dépendance (besoins d'appuis/financements extérieurs pour l'élaboration des feuilles de route de la SNLCC et du schéma directeur de développement des énergies renouvelables) du maître d'œuvre délégué (DEELCC) et de la Direction Générale de l'Energie dans la mise en œuvre des politiques validés en 2018. En outre, beaucoup de bénéficiaires formés par le projet AMCC ne pourront pas mettre en pratique les formations reçues (négociateurs, etc.) suite à des réaffectations. L'appropriation des réalisations en faveur de l'adaptation apparaît faible et doit être confortée.

2.6 RENFORCEMENT MUTUEL (COHERENCE)

2.6.1 Complémentarités avec les autres donateurs

Depuis la signature de la Convention de Financement en 2013, les autres donateurs ont renforcé leurs appuis en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le projet AMCC a développé de réelles complémentarités avec les PTF suivants :

- Le programme APEF au sud-Est du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) dans la plaine de Gara.
- La Coopération Française à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et l'Agence Française de Développement (§ 3.7).
- Le PNUD, la FAO et le FIDA lors des journées portes ouvertes de 2018 et de 2019 organisées par le projet AMCC. Plus spécifiquement, ces bailleurs soutiennent les aspects suivants :
 - Le PNUD appui le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA lancé officiellement le 24 octobre 2019 pour une durée de 5 ans) et prendra en considération les acquis du projet AMCC. Le PNA au Tchad vise à intégrer l'adaptation du climat dans la planification et la budgétisation des secteurs sensibles au climat. Par ailleurs, il est prévu (financement conjoint Fonds pour l'Environnement Mondial / PNUD d'un montant de 6 millions d'USD) un projet « Gestion communautaire des risques climatiques au Tchad ».
 - La FAO sera l'Agence de mise en œuvre du projet (financé par le FEM pour une durée de 4 ans validé le 22/11/2019) de Renforcement des capacités d'adaptation des systèmes agro-sylvo pastoraux face au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal et une partie de la province de Hadjer-Lamis) d'une part et prévoit un Programme de Coopération Technique sur la spiruline.
 - Le FIDA appuie le « Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad»; projet PARSAT visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des impacts et d'adaptation aux changements climatiques dans les 4 départements de la région du Guéra, le département du Fitri dans la région du Batha et le département de Dababa dans la région de l'Hadjer-Lamis (mise en œuvre de 7 ans à partir de 2015, d'un montant de 36,2 millions d'USD dont un don du FIDA de 22,2 millions d'USD). Sur le plan des complémentarités, le projet PARSAT a appuyé l'élaboration de la SNLCC, les radios communautaires de Yao et Mango complétant celles mise en œuvre par le projet et utilise la Base De Données élaborée par le projet AMCC.

Par ailleurs, le Tchad bénéficie des soutiens suivants :

- La Direction du Développement et la Coopération de la Confédération Suisse (DDC) appuie, avec GIZ pour la mise en œuvre, le Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad (PROFISEM) pour la période 2014-2022 d'un montant d'environ 10 millions d'euro. L'objectif est d'appuyer le système semencier afin d'améliorer la productivité et la sécurité alimentaire de la population. En outre la DDC soutient, en partenariat avec l'AFD et GIZ pour la mise en œuvre, le Projet de Gestion des Eaux de Ruissellement dans le Tchad Sahélien (GERTS) pour un montant de 25 millions d'euros sur la période 2012-2022.

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- La Banque Mondiale appuie le Projet de Promotion de la Productivité Agro-Sylvo-Pastorale (ProPAD) pour un montant de 41 millions d'USD. Ce projet vise à améliorer l'accès aux technologies adaptées et appropriées aux systèmes de production rurale et à accélérer leur adoption dans les régions de Salamat, Moyen-Chari et Mandoul. Le projet entend renforcer la résilience aux aléas climatiques, en permettant aux exploitants de prendre des décisions éclairées d'une part et d'anticiper les phénomènes climatiques d'autre part.
- La BAD soutient le programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du bassin du lac Tchad (PRESIBALT). En août 2019, elle a renforcé son appui en accordant un fonds de plus de 5 millions d'euros afin de poursuivre les actions renforçant la résilience des populations. En octobre 2019, la BAD a approuvé un prêt de 18 millions d'euros pour un projet de centrale solaire photovoltaïque à Djermaya d'une capacité électrique maximale de 32 MW.

Enfin, le projet AMCC participe à l'animation du groupe thématique "Environnement, Eau, Assainissement et infrastructures" des Partenaires Techniques et Financiers (PFTs).

2.6.2 Cohérence avec les politiques nationales

Le projet AMCC a pris en considération l'ensemble des politiques nationales et environnementales. Inscrit comme relevant du secteur « politique de l'environnement », il a fourni un soutien technique et financier aux mesures d'adaptation et à l'intégration du changement climatique dans les stratégies de développement ; son objectif spécifique étant « améliorer la gouvernance climatique par l'intégration du changement climatique dans quelques politiques sectorielles clés et la réalisation de projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA et des priorités connexes ».

La **cohérence est très satisfaisante** puisque le projet AMCC est complémentaire avec APEF/UE et les programmes des autres donateurs (AFD, FAO, FIDA, PNUD, Coopération suisse) d'une part et qu'il a pris en considération l'ensemble des politiques nationales environnementales d'autre part.

2.7 VALEUR AJOUTEE COMMUNAUTAIRE

Les coopérations bilatérales avec les pays membres de l'UE concernent essentiellement les coopérations française et allemande. La valeur ajoutée communautaire s'est effectuée avec :

- La Coopération Française à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et l'Agence Française de Développement (AFD) lors de l'élaboration de la Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN) pour la COP 21 de Paris en 2015. Le projet AMCC a soutenu techniquement et financièrement la partie plaidoyer de la CPDN (35 jours d'AT court terme pour « appuyer la détermination de la vision / position du Tchad lors de la COP21 »). Par ailleurs, la coopération française a appuyé les travaux en vue de l'élaboration du Plan National de Développement 2017-2021 et l'AFD cofinance avec l'Union Européenne (20 millions d'euro) et l'Etat Tchadien (2 millions) le Programme d'Appui Structurant de développement pastoral (PASTOR) ; programme visant notamment la sécurisation des couloirs de transhumance, l'accès à la santé animale et humaine ainsi qu'à l'éducation de base.
- La coopération allemande, pour la période 2013-2018 a soutenu le projet « Adaptation au changement climatique dans le bassin du Lac Tchad » et le projet AMCC a pris en considération les enseignements tirés.

Dans le cas du Tchad, la **valeur ajoutée communautaire est très satisfaisante** puisque le projet AMCC est venu en appui à la Coopération Française (SCAC/AFD) au moment de l'élaboration de la Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN) pour la COP 21 de Paris en 2015. De plus, il a capitalisé les acquis de la Coopération allemande en matière d'adaptation.

2.8 VISIBILITE

Les activités en faveur de la visibilité du projet AMCC ont débuté tardivement. Le logo et l'atelier de démarrage / lancement du projet ont été effectués en janvier 2016, le plan de communication et de visibilité en février 2016 et le développement du site web (webmaster recruté en avril 2016) en juillet 2016 (<http://amcc.tchadenvironnement.org>). Toutefois, depuis le début de l'année 2016, le projet AMCC a

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

multiplié ses efforts et la visibilité du projet AMCC est optimale et apparait à travers les supports / médias suivants :

- Une vidéo postée le 15 février 2016 sur le site www.gcca.eu (<https://www.youtube.com/watch?v=dpAGymoln7I>) où le coordonnateur du projet AMCC évoque la problématique du changement climatique au Tchad.
- La création d'un site web (<http://amcc.tchadenvironnement.org>) avec mise à jour régulière. Au 10/03/2020, 11.343 internautes ont visité le site web.
- La création d'une page Facebook du projet AMCC.
- La médiatisation de tous les grands événements du projet, notamment des 4 projets de terrain, à travers les médias (télévision et radios nationales et privées, la presse écrite notamment dans Nouvelles Afrique-Asie de septembre-octobre 2019, les réseaux sociaux).
- La soumission sur la plateforme Capacity4-Dev d'une note technique sur le processus d'intégration des CC dans le PND 2017 - 2020 du Tchad et d'un rapport grand public et mi-parcours du projet AMCC.
- L'organisation de 2 journées portes ouvertes en mars 2018 et en juillet 2019 sous le thème « *quelles actions innovantes pour lutter contre les changements climatiques* ».
- L'élaboration de nombreux supports de communications sur le bilan des réalisations du projet (blocs notes, calendriers, chanson AMCC, kakémonos des 4 projets de terrain, posters, flyers, stickers, tee-shirt et casquettes, sacs en main, clés USB personnalisées, plaquette, etc).
- Le développement de nombreux événements et outils de visibilité dont deux journées portes ouvertes respectivement en 2018 et 2019 en partenariat avec une trentaine d'institutions impliquées dans la lutte contre les CC au Tchad et les partenaire internationaux PNUD, FAO, etc.
- L'édition de bulletins spéciaux pour les COP22, COP23 (diffusion de 150 exemplaires par numéro de bulletin).
- L'élaboration d'un rapport grand public à mi-parcours en juillet 2017, d'un rapport grand public final en septembre 2019 et de fiches de synthèse grand public des bonnes pratiques générées par les quatre projets terrain en septembre 2019.
- La conception d'un guide éducation au changement climatique pour le développement durable. Programmes pour le niveau Primaire, Collèges et Lycées
- Un atelier final de restitution du 17 au 19 septembre 2019 des résultats du projet AMCC (y compris ceux des projets de terrain). Cet atelier a été suivi par environ 200 participants dont les autorités administratives et traditionnelles (préfets, sous-préfets, chefs de canton) des 4 projets d'adaptation bénéficiaires des contrats de subvention, les directeurs généraux et techniques et les cadres des services centraux des ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, les coordonnateurs et codemandeurs ainsi que les équipes techniques de 4 projets terrain d'adaptation, les ONGs, la société civile et les associations de producteurs, les représentants des services déconcentrés de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre des projets terrain et les bénéficiaires finaux.
- Un film documentaire d'une durée de 26 minutes, que la mission d'évaluation finale a pu visionner, en cours de finalisation.

En outre, le projet AMCC a appuyé la société civile tchadienne pour la mise en place d'une plateforme dénommée « Agora 30 de la Résilience au Tchad ». Cette plateforme constitue un espace de dialogue et d'influence politique et de partage de bonnes pratiques sur l'adaptation et la résilience (www.tchad-agera30.org).

La visibilité du projet AMCC s'est effectuée de multiples façons et apparait très satisfaisante.

3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1 ENSEIGNEMENTS TIRES

- L'appui à la gouvernance climatique demande du temps. Outre le temps technique, s'ajoute le temps politique / législatif et le calendrier politique n'est pas celui du calendrier technique. La planification de la mise en œuvre représente un processus imposant qui implique des changements institutionnels, de comportement et de conceptualisation. Ainsi, à la fin d'AMCC, les institutions sur le climat mises en place sont peu fonctionnelles et ne jouent pas véritablement leur rôle de coordination de l'action climatique. Ce fait est observé au niveau de l'opérationnalisation de l'Institution Nationale de Mise en œuvre -INM- (FSE n'a pas obtenu son accréditation au fonds d'adaptation, il reste à satisfaire les exigences de gestion et d'intégrité financière, de transparence et d'auto investigations) et de l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale Désignée du Mécanisme de Développement Propre (AND-MDP). En revanche, l'AND Fonds Vert Climat (AND-FVC) est fonctionnelle avec la mise en place d'un Comité technique et d'un Point Focal FVC. L'AND FVC a présenté son premier readiness programme, le programme pays FVC a été élaboré et approuvé par le FVC et le point focal FVC a déjà donné des avis d'objection / non objection pour les projets à soumettre au FVC.
- Le rôle de l'AT, et notamment de l'AT principal, est primordial dans le succès d'un projet (appuis technique et organisationnel).
- La lutte contre le changement climatique relève d'une approche systémique (holistique) où tous les éléments du cycle du carbone doivent être pris en considération avec l'adaptation et l'application de mesures de conservation / préservation, de restauration et la gestion de la fertilité du sol « le sol est un être vivant, la terre nourricière », l'utilisation de végétaux adaptés (diffusion de semences améliorées) de techniques de production agricole, en particulier la maîtrise des itinéraires techniques (décalage des dates de semis, association des cultures -céréales / légumineuses-, intensification du milieu) et l'atténuation afin de limiter les Gaz à Effet de Serre (GES) d'une part et alléger les charges (énergie humaine, perte de revenus pour l'achat de carburant) des producteurs d'autre part.
- L'approche "adaptation terrain" est porteuse et potentiellement durable. Toutefois, les comportements/mentalités des producteurs évoluent lentement/difficilement. Il apparaît que les voyages d'étude visant les échanges entre producteurs sont très productifs améliorant significativement l'absorption des innovations. Au Tchad, l'approche est limitée par la disponibilité de semences améliorées adaptées au changement climatique. Cette disponibilité en semences doit être prise en considération lors des prochaines interventions / appuis ultérieurs.
- La lutte contre les changements climatiques doit prendre en considération l'ensemble de la société. Or, les femmes et les jeunes restent mal présentées bien qu'elles subissent de plein fouet l'effet du changement climatique (approvisionnement en eau humaine et agricole, recherche du bois énergie notamment) ; les hommes s'orientant vers d'autres activités (commerce, gardiennage de bétail). L'appui de ces femmes doit être privilégié lors du prochain appui.
- L'impact et la viabilité de la "gouvernance climatique et de la diffusion des pratiques d'adaptation" et de résilience face au climat » resteront toujours faibles sans source de financement durable et l'engagement des décideurs. Les mesures d'adaptation et d'atténuation demandent des investissements considérables (CPDN de 2015 : 21,2 Milliards USD, dont 17,9 pour l'atteinte des objectifs conditionnels.), des approches systémiques (holistiques) et innovatrices.
- L'approche "faire – faire" (partenariat ONG internationale - ONG locale) est en général porteuse, mais connaît des limites liées aux lourdeurs fonctionnelles des ONGs internationales (cas d'UICN) ou aux mésententes au sein du partenariat (ALISEI / Sahel ECODEV). Le consortium RAPS-Développement est à sa limite de capacité de gestion avec les multiples subventions en cours : PASTOR (4,5M d'EUR, SAN (5M d'EUR), AMCC (1,1M d'EUR), AMCC+ (0,6M d'EUR) et BM.

3.2 CONCLUSIONS

Points forts du projet AMCC

- C1 : La contribution aux politiques liées à la lutte contre le changement climatique (SNLCC, Schéma Directeur pour le développement des Energies Renouvelables, Contribution Prévüe Déterminée au niveau National -CPDN-, Plan National de Développement ou PND 2017-2021), à une véritable prise en compte de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration de la Base De Données -BDD-, l'appui à la plateforme Agora 30.
- C2 : Le développement des pratiques et techniques d'adaptation, grâce aux 4 projets de terrain, entraînant des impacts significatifs sur l'augmentation des productions agricoles permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables au changement et aux aléas climatiques d'une part et renforçant la cohésion sociale et le dialogue suite à la mise en place de Comités de Gestion des Ouadis, des mémorandums fonciers.
- C3 : La diversité des parties prenantes du projet AMCC allant des directions techniques aux producteurs, en passant par le monde des ONG, des bureaux d'études, des universitaire, les collégiens, les lycéens (clubs environnement) et les journalistes (radios communautaires).
- C4 : Les complémentarités et synergies développées avec l'ensemble des acteurs (conservateur de la biodiversité, PTF, ONGs, Ecoles, Ministères sectoriels agriculture, élevage).
- C5 : L'excellent fonctionnement de la coordination du projet AMCC (esprit d'équipe) lors de la 2nde phase de mise en œuvre, ce qui a permis d'atteindre une bonne partie des résultats alors que celui-ci avait très mal commencé (contrats de subvention signés trois jours avant la date butoir D+3) et la souplesse d'exécution dans la mise en œuvre avec un avenant à la Convention de Financement et des avenants aux Devis Programme permettant d'atteindre une grande partie des résultats escomptés.
- C6 : L'excellente visibilité du projet AMCC au niveau de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation grâce aux nombreux ateliers, campagnes de sensibilisation de masse, aux journées portes ouvertes, médiatisation des événements, à l'animation du site web, confection des outils et supports de communication et de visibilité, etc.).

Points faibles du projet AMCC

- C7 : L'absence de financements obtenus auprès du Fonds d'Adaptation au changement climatique suite à la non accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) en tant qu'Institution Nationale de Mise en œuvre au FA (INM) d'une part et l'absence de réplification de projets de terrain grâce au Mécanisme de Développement Propre (MDP) suite à la très faible fonctionnalité de l'Autorité Nationale Désignée (AND) seulement le 11 juillet 2018 d'autre part.
- C8 : La non utilisation systématique des Energies renouvelables ou des installations d'équipements peu fonctionnelles (faible utilisation des panneaux solaire -maximum 1h30 par les radios communautaires de Pala, Moundou, Doba, Laiï) et la quantité plutôt que la qualité des actions de sensibilisation / communication / formation / appui. Il aurait été souhaitable d'effectuer plusieurs interventions pour que le message / information soit totalement intégré par les bénéficiaires et produise un véritable impact ou appuyer moins de producteurs pour atteindre l'approche systémique (remontée de la fertilité des sols, etc.).
- C9 : La faiblesse de la représentation de l'aspect genre avec une faible représentativité des femmes désignées par les différentes institutions invitées lors des appuis, mis à part ceux concernant la province du Lac ou une activité spécifiquement féminine (exemple de la formation sur les foyers améliorés) dans la province du Mandoul.
- C10 : L'instabilité institutionnelle (7 ministres en charge de l'environnement depuis la signature de la CF) nuisant à une bonne gouvernance climatique (aspect qui demande du temps et une stabilité institutionnelle) d'une part et au faible manque d'appropriation des stratégies élaborées en 2018 par les administrations en charge de l'environnement et de l'énergie (Stratégie Nationale

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

de Lutte contre le Changement Climatique -SNLCC-, Schéma Directeur pour le développement des Energies renouvelables au Tchad) d'autre part. A ce jour, il n'existe pas de feuille de route pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN), la SNLCC ou le Schéma Directeur pour le Développement des Energies Renouvelables.

- C11 : La faiblesse de l'AT en début de projet occasionnant un retard important dans l'appui à la gouvernance climatique (notamment auprès du FSE) d'une part et dans la mise en œuvre tardive (1^{er} trimestre 2017) des 4 projets pilote de terrain d'autre part, entraînant une faible capitalisation des impacts par les ONGs bénéficiaires des contrats de subvention, notamment pour celle intervenant au niveau de la sensibilisation / formation / communication
- C12 : La faiblesse dans la définition des clauses de partenariats (actions, budgets) entre les demandeurs et codemandeurs entraînant, parfois, des désagréments pour les ONGs nationales Co demandeuses et le paiement tardif (plus de 4 mois après l'envoi des rapports financiers des engagements spécifiques) de la 2nde facture des ONGs, prestataires des contrats de subvention (constaté avec RAPS Développement, SOS Sahel).

3.3 RECOMMANDATIONS

Recommandations à court terme, destinées au projet AMCC (jusqu'à fin mars 2020)

- C1, C7 : Suivre étroitement : i) le Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) sur les exigences atteintes (11 manquantes début mars 2020) au Fonds d'Adaptation ; ii) la mise en œuvre des politiques élaborées (SNLCC, schéma directeur des énergies renouvelables / appuyées par le projet) Contribution Déterminée Nationale -CDN-, PND, notamment au niveau de l'élaboration des feuilles de route et du début de la mise en œuvre ; iii) le bon fonctionnement de la Banque de Données (BDD), notamment, au niveau du paiement du serveur.
- C8 : Agir auprès de l'ONG prestataire UICN afin que le matériel fourni (batteries, émetteur, convertisseur, panneaux solaires) aux radios communautaires de Pala, Moundou, Doba fonctionne.

Recommandations spécifiques à la mise en œuvre de la seconde phase du projet AMCC

- C5, C10, C11, C12 : Veiller à la mise en œuvre des moyens humains en : i) tenant compte de l'importance d'une Assistance Technique (AT) dans la mise en œuvre d'un projet AMCC (prévision de 20 mois pour une durée de mise en œuvre de 48 mois). Dans le cas général du Tchad, et plus spécifiquement de la gouvernance climatique, celle-ci catalyse/booste les directions techniques ; ces directions étant confrontées aux multiples changements institutionnels et aux mouvements de personnel. De plus, au niveau des projets de terrain, l'AT connaît parfaitement les innovations à promouvoir selon le contexte climatique et le niveau de technicité des producteurs pour avoir une expérience de la sous-région ; ii) prenant en considération les contraintes du milieu par l'allègement du cofinancement des ONG d'une part et en visant une signature de contrat entre septembre et janvier afin d'intégrer les cycles culturels et de ne pas perdre une année agricole.
- C9 : Soutenir la participation des femmes : i) Identifier un point focal genre au niveau de chaque institution appuyée ; ii) Associer une ONG féminine à une ONG locale (RAPS Développement et APROFIKA, SOS SAHEL et Association pour la Promotion des Filles et Femmes du Grand Kanem -APFFGK, par exemple) ou à un groupement / organisation féminines (Salamat ?), tout en étant vigilant sur la répartition des activités et du budget de chaque ONG afin d'obtenir une meilleure représentativité des femmes dans le futur à l'instar des résultats obtenus dans les Programmes d'Appui au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles (PADL-GRN) et du Programme d'Appui au Développement Local II (PADL II).
- C7 : Renforcer l'opérationnalité et la performance de(s) institution(s) Nationale(s) de Mise en œuvre (INM) au financement climat (Fonds pour l'Adaptation et/ou Fonds Vert Climat) et s'assurer de la pleine coopération et de l'engagement du FSE vers l'intégrité financière et la transparence et appuyer la mise en place d'un système MRV (Measuring, Reporting and

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Verification) simplifié car il est nécessaire de suivre le taux d'occupation du sol en lien avec les mesures de conservation des eaux et du sol et de restauration des terres (compost, agroforesterie) d'une part et sur l'évolution de la biodiversité d'autre part.

- C3, C4 : Poursuivre les accompagnements / rapprochements effectués lors de la 1^{ère} phase auprès : i) des producteurs concernant la fertilité des sols, les innovations techniques afin de ne pas perdre les premiers acquis (pérennisation de l'action) et d'évoluer vers une réelle approche systémique du milieu (combinaison compost / agroforesterie, etc.) et des voyages d'études visant les échanges entre producteurs ; ii) des « Clubs Environnement » des collèges et lycées, les étendre au niveau du primaire et appuyer la diffusion du manuel sur le changement climatique en partenariat avec le Centre National des Curricula (CNC) et, dans la mesure du possible, appuyer un manuel sur le changement climatique destiné au primaire ; iii) de l'ITRAD ou de fermes multiplicatrices de la sous-région afin de disposer de cultivars/ variétés sélectionnés pour leurs résistances au changement climatique et/ou pour diffuser des légumineuses herbacées et/ou arbustives : de la plateforme AGORA 30.
- C3, C4 : Renforcer la diversification des parties prenantes en : i) favorisant l'accès des producteurs au marché, notamment, pour les productrices de spiruline de qualité qui écoule leur produit à des prix proches de la spiruline traditionnelle ; ii) se rapprochant du secteur privé telles les institutions financières locales (microcrédit), coopératives, petites et moyennes entreprises agricoles spécialisées dans la fourniture d'intrants agricoles (semences améliorées, kits solaires, etc.) et autres infrastructures et équipements résilients et appuyer un mécanisme de gestion des risques (assurance des magasins de stockage).
- C2, C11 : Sensibiliser / Former à la « culture de l'impact » (environnemental, économique, social et sur le genre) les ONGs prestataires et poursuivre la capitalisation des acquis du projet AMCC sur l'adoption et la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques générées (avec évaluation du niveau de réplcation) et compléter les analyses sur le CO2 évité, sur l'amélioration économique des revenus des producteurs suite à l'amélioration des productions agricoles, à la baisse de la consommation du bois-énergie, etc, sur l'impact des radios communautaires (Quelles sont les bonnes pratiques mise en œuvre par l'auditeur suite aux émissions diffusées ?).
- C8 : Favoriser / encourager l'énergie solaire, tout en veillant à l'application d'une fiscalité favorable, et délaissier l'énergie thermique (provinces du Lac, du Mandoul) pour l'exhaure agricole et la transformation / conservation des produits agricoles.

Matrice de l'évaluation et questions évaluatives

La matrice d'évaluation (cf. ci-dessous), incluant les questions d'évaluation avec les critères de jugement, les indicateurs et les méthodes de collecte des données, a pris en considération l'ensemble des documents produits par le projet AMCC. La lecture des documents produits a permis de répondre aux critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de visibilité du projet AMCC. En revanche, suite à la mise en place tardive (premier trimestre de l'année 2017) des projets de terrain (contrats de subvention signés par les 4 ONGs en décembre 2016 ; signatures tardives liées à la date de publication des Appels à Propositions le 27 novembre 2015), la mission d'évaluation finale a approfondi les questions évaluatives liées aux impacts et à la durabilité. Cet approfondissement s'est effectué lors des entretiens au niveau central (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, monde académique et de la recherche agricole, organisations de la société civile) et lors des entretiens au niveau décentralisé avec les quatre ONGs bénéficiaires des contrats de subvention, les producteurs bénéficiaires et les visites des réalisations qui ont permis de répondre aux impacts du projet AMCC du point de vue environnemental, économique, social et sur le genre et sur la durabilité des résultats.

Matrice de l'évaluation et questions indicatives

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Méthode de collecte des données
PERTINENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les interventions d'AMCC répondent aux priorités en matière d'Adaptation du gouvernement Tchad (pertinence des structures impliquées) ? • Est-ce que l'analyse des hypothèses et risques était suffisante et dans quelle mesure la stratégie du projet définie initialement a évolué ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, stratégies, plans et programmes de développement intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des politiques tchadiennes de développement et de lutte contre les changements climatiques. • Rencontres des structures concernées
EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure, les effets attendus ont bien été observés ? (Question évaluative générale complétée avec les questions évaluatives spécifiques de chaque action) • Est-ce que des effets imprévus ont eu des retombées (positives ou négatives) sur les résultats ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 politiques, stratégies, plans et programmes de développement intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique. • Niveau d'atteinte de l'accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) au Fonds d'Adaptation. • Montants des financements climatiques mobilisés auprès du Fond d'Adaptation (FA) suite à l'accréditation d'une ou plusieurs institution (s) nationales (s) de mise en œuvre (INM). • Au moins 2 projets de terrain répliqués grâce au Mécanisme de développement propre, Programme d'activités (PoA) ou équivalents développés, validés par l'AND et enregistrés auprès des instances compétentes. • Plus de 1000 producteurs et d'éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des rapports d'exécution des devis programme • Analyse des rapports d'AT • Analyse des rapports des ONG bénéficiaires des Contrats de Subvention • Entretiens avec les parties prenantes chargées de la mise en œuvre du projet AMCC • Entretiens avec les producteurs bénéficiaires • Visites / observations de terrain des mesures d'adaptation effectuées

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Méthode de collecte des données
		<p>sensibilisés à des pratiques agricoles et de gestion des pâturages plus résilientes au changement et aux aléas climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 300 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des cultures diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes • 600 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des pratiques de défense et restauration des sols • Rendements des principales cultures dans les zones concernées par ces mesures d'adaptation • 5.000 ha de surface des zones de pâturage faisant l'objet de mesures d'amélioration. • 1.500 hommes/femmes bénéficiant des surfaces agricoles et boisées plus résilientes au changement et aux aléas climatiques. • Plus de 200 ha de surface nette reboisée en zone périurbaine. 	
EFFICIENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Est que le recours à l'Assistance Technique a été optimale ? • Dans quelle mesure l'approche itérative / participative (avec discussion, validation, révision) du développement des capacités institutionnelles et des cadres d'intervention sectoriels a été satisfaisante. Est-ce que cette approche a concerné tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'appui de l'AT (activités additionnelles par rapport aux prévisions) • Qualité des rapports (régulier, structuré, documenté) • Niveau d'exécution financière des devis programme (DP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec le maitre d'ouvrage, le maitre d'œuvre et le maitre d'œuvre délégué, l'AT, les ONGS bénéficiaires. • Analyse des rapports d'exécution des devis programme • Analyse des rapports d'AT • Analyse des rapports des ONGs

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Méthode de collecte des données
	<p>les aspects ? Dans la négative, quels sont les aspects où il y a eu approche ascendante (Bottom-up) ou descendante (top-down) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que la double approche nationale / décentralisée a permis une meilleure dynamique avec partage d'expériences, synergies ? • Dans quelle mesure les ressources financières ont suivi le plan de financement ? Dans la négative, quelles sont les principales modifications intervenues ? • Est-ce que la gestion du projet (planification et mise en œuvre, gestion de l'expertise, gestion de l'information, gestion budgétaire -contrôle des coûts et réallocation budgétaire-) et le rapportage (régulier, structuré, documenté) ont été optimaux ? • Dans quelle mesure les procédures du projet étaient transparentes et maîtrisées par tous les acteurs ? • Est-ce que les causes des échecs et des difficultés ont été analysées dans les rapports du projet et est-ce que le projet a mis en œuvre des démarches d'autoévaluation ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la gestion quotidienne (temps d'approbation des DP, rapports, etc.) • Qualité du suivi (rapports d'exécution des DP, rapports d'AT annuels et semestriels, rapports des ONG bénéficiaires des contrats de subvention) 	<p>bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des rapports des points focaux (agriculture, élevage, énergie, environnement) • Visites / Observations de terrain des mesures d'adaptation effectuées • Entretiens avec les producteurs bénéficiaires des projets pilote de terrain

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Méthode de collecte des données
IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les éléments qui ont permis ; (i) de limiter les effets du changement climatique (mesures d'adaptation) ; (ii) de limiter les faibles émissions de carbone (mesures d'atténuation) et ; (iii) de renforcer les capacités institutionnelles (gouvernance climatique) ? • Dans quelle mesure le Tchad est plus attractif aux financements nationaux et internationaux dédiés aux enjeux climatiques (fonds d'adaptation) ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il servi de base à une capitalisation et à une méthodologie de soutien à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre des premières étapes de politiques nationales climat ? • Dans quelles mesures le projet a-t-il appuyé les Conférences des Parties (COP) sur les changements climatiques (COP 21 à COP 24) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact environnemental (quantité de bois non consommé et quantité de CO2 évitée, évolution de la biodiversité, etc.) • Impact économique (Augmentation des productions agricoles et pastorales, augmentation des revenus des ménages, etc.) • Impact social (conflits évités, niveau de structuration de la société civile, etc.) • Impact sur le genre (niveau de participation des femmes, niveau d'émancipation des femmes, intégration des jeunes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec le maitre d'ouvrage, le maitre d'œuvre et le maitre d'œuvre délégué, l'AT, les ONGS bénéficiaires. • Analyse des rapports d'exécution des devis programme • Analyse des rapports d'AT • Analyse des rapports des ONGs bénéficiaires • Visites / Observations de terrain des mesures d'adaptation effectuées • Entretiens avec les producteurs bénéficiaires des projets pilote de terrain
DURABILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les parties prenantes se sont appropriées les résultats liés aux défis posés par le changement climatique et à l'émergence d'une économie résiliente au changement climatique et à faibles émissions de carbone et ont défini une suite ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'engagement du Gouvernement • Niveau d'appropriation des réalisations • Niveau d'organisation des bénéficiaires (comités de gestion) • Technologies appropriées aux changements climatiques • Niveau de viabilité financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec le maitre d'ouvrage, le maitre d'œuvre et le maitre d'œuvre délégué, l'AT, les ONGS bénéficiaires. • Analyse des rapports d'exécution des devis programme • Analyse des rapports d'AT • Analyse des rapports des ONGs bénéficiaires • Visites / Observations de terrain des

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Méthode de collecte des données
			mesures d'adaptation effectuées <ul style="list-style-type: none"> Entretiens avec les producteurs bénéficiaires des projets pilote de terrain
COHERENCE	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet AMCC est cohérent (synergie et complémentarité) avec les autres interventions de l'UE et les autres donateurs en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ? Est-ce qu'AMCC Tchad a établi des partenariats, des relations de complémentarité, de synergie avec d'autres initiatives, projets/programmes, etc. et, dans l'affirmative, lesquelles ? 	<ul style="list-style-type: none"> Projets et programmes complémentaires au projet AMCC Liens avec les politiques nationales tchadiennes Liens avec les Etats Membres de l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens avec les partenaires techniques et financiers et consultation des sites web Analyse des politiques nationales
VISIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure, le projet AMCC a développé des outils de communication montrant clairement l'intervention et l'UE et est connu par les acteurs institutionnels et la société civile ? Dans quelles mesure l'action de l'Union européenne en matière climatique est-elle connue et reconnue dans les pays d'intervention et par les autres partenaires du développement ? 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une stratégie et d'un plan de communication Existence d'un atelier de lancement national Existence d'ateliers de lancement dans les provinces Existence d'un atelier de capitalisation des expériences Existence de journées portes ouvertes Existence de bulletins d'information Existence de dépliants d'information Existence de plaquettes de capitalisation Existence d'un film 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des supports de communication Analyse des comptes rendus d'atelier

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Méthode de collecte des données
		<ul style="list-style-type: none">• Existence du site web du Projet• Contribution aux activités de la « Communauté de l'AMCC » sur la plateforme "Capacity4Dev d'EuropeAid	

Annexe 3 Matrice logique d'intervention / cadre logique (réelle et améliorée / mise à jour)

<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses (mesures d'appui)</u>
Objectif général			
Appuyer le Tchad dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique, et contribuer à l'émergence d'une économie résiliente au changement climatique et à faibles émissions de carbone	<p>Pourcentage des terres à finalité agricole (cultures, élevage) faisant l'objet d'une gestion adaptée aux risques climatiques actuels et futurs (en termes de choix des cultures, de gestion des sols, des zones de pâturage et/ou des ressources en eau)</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre (tCO₂-e) liées à l'utilisation de l'énergie</p> <p>Capacité installée et part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité</p>	<p>Systèmes de récolte et d'analyse des données développés avec l'appui du projet</p> <p>Statistiques nationales</p> <p>Systèmes de suivi des stratégies nationales et sectorielles de développement</p>	<p>La situation politique, sociale, économique et sécuritaire du pays est raisonnablement stable durant la période de mise en œuvre du projet</p> <p>La capacité du Tchad à mobiliser les financements internationaux liés au changement climatique s'accroît (<i>renforcement des capacités de planification, de budgétisation de mise en œuvre et de suivi, et activités de formation spécifiques concernant l'accès aux financements, voir A1.1 à A1.5</i>)</p>
Objectif spécifique			
Améliorer la gouvernance climatique, par l'intégration du changement climatique dans quelques politiques sectorielles clés et la réalisation de projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA et des priorités connexes	<p>Mise en place et fonctionnement effectif de structures institutionnelles claires et efficaces pour la gestion et la coordination de la réponse au changement climatique</p> <p>Mise en place de systèmes pérennes de collecte des données relatives à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique</p> <p>Mise en œuvre effective de quatre projets de terrain (dont trois projets prioritaires du PANA)</p> <p>Systèmes nationaux de planification, budgétaire ou de suivi revu pour tenir compte de façon pérenne du changement climatique</p>	<p>Mandats officiels des principaux organismes gouvernementaux impliqués dans la gestion et la coordination du changement climatique</p> <p>Rapports produits par ces organismes</p> <p>Statistiques nationales</p> <p>Systèmes de suivi des stratégies nationales et sectorielles de développement</p> <p>Rapports périodiques du projet</p> <p>Évaluation à mi-parcours et</p>	<p>Le gouvernement donne à la lutte contre le changement climatique une priorité politique suffisante permettant de faire évoluer le cadre institutionnel, et d'assurer au niveau central une meilleure coordination et une synergie institutionnelle (<i>appui à la coordination intersectorielle dans le cadre du processus d'intégration, voir A1.3 ; activités de plaidoyer et de communication, voir A1.6</i>)</p> <p>Il résulte de cette volonté politique en matière de lutte contre le changement climatique sont assurées au niveau central</p>

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses (mesures d'appui)</u>
		finale	
Résultats			
R1 : Des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont élaborées et mises en œuvre, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (adaptation) et celui de l'énergie (développement des énergies propres)	<p># au moins 2 politiques, stratégies, plans et programmes de développement intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique</p> <p>Montant des financements obtenus du Fonds pour l'Adaptation suite à l'accréditation d'une ou plusieurs Institution(s) nationale(s) de mise en œuvre (INM)</p> <p># au moins 2 projets de terrain répliqués grâce au Mécanisme de développement propre, Programme d'activités (PoA) ou équivalents développés, validés par l'AND et enregistrés auprès des instances compétentes</p>	<p>Documents de politique et de planification opérationnelle des ministères</p> <p>Rapports périodiques du projet</p> <p>Évaluation à mi-parcours et finale</p>	<p>Le soutien du gouvernement au Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques (MERH) en tant qu'organisme national chargé de la coordination de lutte contre le changement climatique est confirmé (<i>appui par des actions de plaidoyer et de communication, voir A1.6</i>)</p> <p>Le MERH ainsi que les principaux ministères sectoriels concernés soutiennent activement la mise en œuvre de l'action (<i>renforcement des capacités, implication importante des services du MERH et des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie dans la mise en œuvre du projet</i>)</p>
R2 : Des pratiques et techniques permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables au changement et aux aléas climatiques, ainsi qu'une exploitation plus durable des ressources naturelles, sont testées et démontrées sur le terrain, et évaluées en vue de leur adoption à plus grande échelle	<p><i>(Indicateurs proposés à titre indicatif, à redéfinir ultérieurement – ainsi que les cibles correspondantes – pour tenir compte des spécificités des projets de terrain)</i></p> <p># plus de 1000 producteurs et d'éleveurs sensibilisés à des pratiques agricoles et de gestion des pâturages plus résilientes au changement et aux aléas climatiques</p> <p>Plus de 300 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des cultures diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes</p>	<p>Données de référence et de suivi récoltées sur les sites des projets de terrain</p> <p>Rapports périodiques et finaux des porteurs de projets de terrain</p> <p>Évaluations et enquêtes <i>ad hoc</i></p> <p>Rapports périodiques du projet</p> <p>Évaluation à mi-parcours et finale</p>	<p>Les agriculteurs, les éleveurs et la population périurbaine sont réceptifs au changement des modes de production (<i>appui par des actions de communication sur les résultats obtenus et de diffusion des pratiques génératrices d'avantages pour la population, voir A2.2</i>)</p>

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses (mesures d'appui)</u>
	<p>600 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des pratiques de défense et de restauration des sols</p> <p>Rendements des principales cultures dans les zones concernées par ces mesures d'adaptation (évolution)</p> <p>5.000 ha de surface des zones de pâturage faisant l'objet de mesures d'amélioration</p> <p>1.500 hommes/femmes bénéficiant des surfaces agricoles et boisées plus résilientes au changement et aux aléas climatiques.</p> <p>Plus de 200 ha de surface nette reboisée en zone périurbaine (supprimé en faveur Lot D « amélioration du niveau d'information, d'éducation et de communication, des populations locales rurales »)</p>		

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Activités	Ressources	Coût indicatif (mEUR)	Mesures d'appui
<p>Résultat 1</p> <p>A1.1 : Appui au Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques (MERH) pour la mise sur pied d'un système de suivi du PANA</p> <p>A1.2 : Appui à l'accréditation d'une Institution nationale de mise en œuvre (INM) du Fonds pour l'Adaptation et à la création d'une Autorité nationale désignée (AND) au sens du Protocole de Kyoto</p> <p>A1.3 : Mise en place d'un processus national aboutissant à l'intégration du changement climatique dans le prochain Plan Stratégique de Développement (2015-2020), ainsi que dans les politiques et stratégies sectorielles relatives à l'agriculture, à l'élevage et à l'énergie</p> <p>A1.4 : Appui spécifique au Ministère de l'Énergie et du pétrole (MEP) pour le calcul du facteur d'émissions de CO₂ du réseau électrique, le développement d'un schéma-directeur pour le déploiement des énergies renouvelables, et la mise en place d'un cadre réglementaire et d'incitations financières favorables à leur adoption</p> <p>A1.5 : Appui à la mise en place d'un cadre institutionnel et budgétaire propice à la réplique des expériences couronnées de succès et à la diffusion de pratiques et techniques permettant une résilience accrue au changement et aux aléas climatiques</p> <p>A1.6 : Développement et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de plaidoyer, de communication et d'information</p>	<p>Assistance technique en appui au développement des capacités des services du MERH et d'autres acteurs concernés et à la coopération interinstitutionnelle</p> <p>Moyens humains (personnel MERH et autres ministères concernés) et techniques (biens d'équipement essentiels, services informatiques, d'entretien et réparation, de communication)</p>		<p>Mise en place d'une équipe opérationnelle pour la gestion du projet, sur les plans technique et administratif</p> <p>Planification et suivi efficace des activités</p>
<p>Résultat 2</p> <p>A2.1 : Développement, mise en œuvre et suivi de 4 projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA, et de priorités connexes liées l'approvisionnement en bois-énergie</p> <p>A2.2 : Capitalisation des expériences des projets de terrain, communication des résultats obtenus et diffusion des connaissances relatives aux pratiques et techniques testées</p>	<p>Assistance technique et moyens humains (personnel MERH et autres ministères concernés) pour la gestion de l'appel à propositions, le suivi des projets de terrain, la gestion et la diffusion des connaissances</p> <p>Moyens humains et techniques pour le développement des activités au niveau local</p>		<p>Mise en place d'une équipe opérationnelle pour la gestion de l'appel à propositions et ensuite le suivi des projets sélectionnés, sur le plan technique et administratif</p> <p>Planification et suivi efficace des activités</p>
<p>Audit et évaluation</p>			

Annexe 4 Carte géographique des lieux d'intervention



SOS SAHEL
Lac
Départements
Wayi & Fouli
Sous-préfectures
Doum-Doum,
Naouri Liwa

Appui Central

UICN
Tchad et priorités
Am-Timan, Moundou et Pala,

RAPS Développement
Mandoul, M. Oriental & M. Occidental, Cantons :
Ngangara, Goundi,
Mahim/Toki, Koumra,
Mouroum/Gouley, Bessada,
Peni, Bekamba, Nderguigui

ALISEI Salamat,
Département Barh Azoum,
Sous-préfecture Djouna,
Canton Salamat

Annexe 5 Lieux domaines d'intervention prioritaires des 4 projets terrain (AMCC, 2019)



Annexe 6 Littérature et documentation consultées

Documentation produite par le projet AMCC

Devis Programme et rapports d'exécution

AMCC (2014) : Devis-Programme de démarrage du 05/08/2014

AMCC (2015) : Rapport final d'exécution du DP démarrage.

AMCC (2015) : Avenant N°1 à la Convention de Financement

AMCC (2015) : Devis Programme de croisière N°1 du 02/04/2015 au 01/04/2016 et Cadre Logique

AMCC (2015) : Rapport d'exécution finale du DPD

AMCC (2016) : Avenant 1 Contrat de services AT en appui au projet AMCC Tchad

AMCC (2016) : Avenant N°1 du DP de croisière N°1 du projet AMCC

AMCC (2016) : Avenant N°2 du DP de croisière N°1 du projet AMCC

AMCC (2016) : DP de croisière N°2 du projet AMCC et Cadre Logique

AMCC (2016) : Avenant N°1 du DP de croisière N°2 du projet AMCC

AMCC (2016) : Rapport d'exécution finale du DP de croisière N°1 du 01/04/2015 au 01/10/2016

AMCC (2016) : Devis-Programme de Clôture N°3 du 02/04/2018 au 01/04/2020 et cadre logique

AMCC (2018) : Avenant 2 Contrat de services AT en appui au projet AMCC Tchad

AMCC (2018) : Rapport d'exécution finale du DP N° 2

AMCC (2019) : Avenant N°1 au DP de Clôture N°3 du projet AMCC et Cadre Logique

AMCC (2018) : Rapport 1 d'exécution partielle du DP N°3

AMCC (2019) : Rapport 2 d'exécution partielle du DP N°3

AMCC (2019) : Rapport 3 d'exécution partielle du DP N°3

AMCC (2019) : Rapport 4 d'exécution partielle du DP N°3

AMCC (2019) : Rapport 5 d'exécution partielle du DP N°3

AMCC (2019) : Rapport 6 d'exécution partielle du DP N°3

AMCC (2019) : Rapport semestriel N°3 du DP N°3

AMCC : Documents téléchargeables sur le site WEB : <https://amcc.tchadenvironnement.org/>

Comité de Pilotage

AMCC (2016) : Compte rendu du comité de pilotage N°1 du 15/01/2016

AMCC (2017) : Compte rendu du comité de pilotage N°2 du 21/03/2017

AMCC (2018) : Compte rendu du Comité de pilotage N°3 du 21/03/2018

AMCC (2019) : Compte rendu du comité de pilotage N°4 du 29/07/2019

Comité de Suivi Opérationnel

AMCC (2016) : Compte rendu du CSO N°1 du 11/01/2016

AMCC (2016) : Compte rendu du CSO N°2 du 27/04/2016

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

AMCC (2016) : Compte rendu du CSO N°3 du 11/10/2016

AMCC (2017) : Compte rendu du CSO N°4 du 20/09/2017

AMCC (2018) : Compte rendu du CSO N°5 du 7/03/2018

AMCC (2018) : Compte rendu du CSO N°6 du 28/08/2018

AMCC (2019) : Compte rendu du CSO N°7 du 13/03/2019

Suivi de la mise en œuvre des projets terrain

AMCC (2017) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 03 au 08 juillet 2017 Koumra / Mandoul

AMCC (2017) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 27 juillet au 1er août 2017 à Bol /Lac

AMCC (2017) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 21 au 26 août 2017 à Pala et Moundou

AMCC (2017) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 27 novembre au 03 décembre 2017, dans les sites du projet (Région de Mandoul)

AMCC (2018) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 22 janvier au 1^{er} février 2018 à Am-Timan, Mongo et Mao

AMCC (2018) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 11 au 17 mars 2018 Am-Timan / Salamat

AMCC (2018) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 13 au 20 mai 2018 à Léré, Pala et Moundou

AMCC (2018) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 26 juin au 02 juillet 2018 à BOL/LAC

AMCC (2018) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 6 au 12 août 2018, dans les sites du projet (Mandoul)

AMCC (2018) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 25 au 31 Octobre 2018 à Moundou, Pala et Léré

AMCC (2019) : Mission d'échange et de partage d'expérience des organisations des producteurs d'élevage sur

les pratique d'adaptation au changement climatique mises en œuvre par le projet terrain ALISEI/SAHEL ECODEV dans la plaine de Gara/ Salamat du 06 AU 11 mai 2019, province du Salamat.

AMCC (2019) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 18 au 22 juin 2019 à Pala et Moundou.

AMCC (2019) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 15 au 19 octobre 2019 dans les sites Province du Lac

AMCC (2019) : Rapport de suivi de la mise en œuvre du 9 au 13 octobre 2019 dans les sites Province de Mandoul

Result Oriented Mission (ROM) Evaluation mi-parcours

BRUZON/ ETI Consulting – Particip (2017) : Evaluation mi-parcours du projet AMCC

AMCC / ROM : Rapport de mission de juillet 2018

Assistance technique

AT/AMCC (2015) : Rapport d'avancement N°1 (période du 22/09/2014 au 21/07/2015)

AT/AMCC (2016) : Rapport d'avancement N°2 (période du 22/07/2016 au 21/01/2016)

AT/AMCC (2016) : Rapport financier N°3 (période du 22/01/2016 au 30/06/2016)

AT/AMCC (2017) : Rapport d'avancement N°4 (période du 01/07/2016 au 31/12/2016)

AT/AMCC (2017) : Rapport d'avancement N°5

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

AT/AMCC (2017) : Rapport d'avancement N°6

AT/AMCC (2018) : Rapport d'avancement N°7

AT/AMCC (2018) : Rapport d'avancement N°8

AT/AMCC (2019): Rapport final N°9

Documents techniques

ALVES Luis Manuel / AMCC (2015) : Préparation, validation et appropriation du plaidoyer. Mission « Appuyer la détermination de la vision/position du Tchad lors de la COP21 ».

AMCC (2014) : Synthèse d'activités d'août à décembre 2014.

AMCC (2015) : Rapport sur la collecte de données et le calcul du facteur d'émission de CO2 du réseau électrique.

AMCC (2016) : Plan de communication et de visibilité.

AMCC (2016) : Appel à propositions relatif à 4 projets-pilote de terrain mettant en œuvre les actions s'inscrivant dans les priorités du PANA-Tchad et des priorités connexes liées à l'approvisionnement en bois énergie. Rapport d'évaluation étape 1 -ouverture et vérification administrative et évaluation des notes succinctes de présentation. Rapport d'évaluation étape n°2 -évaluation des demandes complètes.

AMCC (2016) : Termes de Référence pour le recrutement d'un expert international court terme pour la facilitation de l'accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement du Tchad en tant qu'institution Nationale

AMCC (2016) : Termes de Référence pour l'accueil d'un doctorant chargé de la mise en œuvre des projets pilotes terrain portant sur l'adaptation au changement climatique du Projet AMCC –Tchad

AMCC (2016) : Termes de référence pour la mobilisation d'un expert international pour la création d'un système informatisé de suivi de la mise en œuvre du projet AMCC et des projets pilotes (subvention) d'adaptation au changement climatique au Tchad

AMCC (2016) : Termes de référence pour le recrutement d'un expert international à court terme pour la préparation de la Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques

AMCC (2016) : Termes de référence pour le recrutement d'un expert local à court terme pour accompagner la préparation de la Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (SNCC)

AMCC (2016) : Termes de référence pour le recrutement d'un expert international pour le renforcement des capacités de négociations internationales climat du Tchad

AMCC (2016) : Procès-verbal du comité technique chargé du recrutement d'un expert international court terme pour le renforcement des capacités de négociations internationales climat du Tchad

AMCC (2016) : Procès-verbal du comité technique chargé du recrutement d'un expert junior pour l'appui à la co-animation d'un atelier de renforcement des capacités sur l'analyse des données et de la vulnérabilité climatique

AMCC (2016) : Procès-verbal du comité chargé du recrutement d'un cadre national adaptation au changement climatique

AMCC (2016) : Historique et état des négociations sur le climat. Enjeux, perspectives et opportunités pour le Tchad. Document de coaching des négociateurs climat du Tchad.

AMCC (2016) : Bulletin. COP22, le temps de l'action. Préparation et participation du Tchad à la COP22.

AMCC (2016) : Intégration des changements climatiques dans le Plan National de Développement 2017 2021 du Tchad. Expériences et leçons apprises du projet AMCC au Tchad.

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

NDIAYE / SAFEGE (2017) : Rapport de mission du 17 au 28 janvier 2017. Facilitation de l'accréditation du fonds Spécial en faveur de l'Environnement du Tchad en tant qu'institution nationale de mise en œuvre au fonds d'adaptation.

AMCC (2017) : Bulletin spécial N°2 sur les négociations internationales sur le climat. Le Tchad en marche vers la COP23.

AMCC (2018) : Les enjeux de la 24^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24). Katowice, Pologne du 3 au 14 décembre 2018. Note technique à l'attention des négociateurs climat et de la délégation du Tchad.

ESUD Développement (2019) : Rapport de maintenance sur la base de données.

AMCC (2019) : Guide éducation au changement climatique pour le développement durable. Programmes pour les niveaux Primaire, Collège et Lycée

AMCC (2019) : Fiches de synthèse des bonnes pratiques générées par les quatre projets terrain.

AMCC (2019) : Rapport final grand public.

AMCC (2019) : Carte indice d'exposition aux risques climatiques au Tchad.

AMCC (2020) : Rapport de mission Diagnostic des panneaux solaires installés au profit des radios communautaires partenaires du Projet. 6 au 14 février 2020 à Lai, Moundou, Doba et Pala.

AMCC (2020) : Rapport de mission Diagnostic des panneaux solaires installés au profit des radios communautaires partenaires du Projet. 16 au 23 février 2020 à Mao et Am-Timan.

CHEIKH Dieng (2016) : Document de coaching des négociateurs climat du Tchad

CHOUA Abderamane (2017) : Rapport de mission de collecte de données socio-économiques, énergétiques et climatologiques de la zone 5 (Bitkine, Mongo, Ati, N'Djamena Boulala).

DANGAR Madjibe / Point focal Elevage (2016) : Rapport trimestriel d'activité.

DETHIE SOUMARE NDIAYE (2017) : Note de synthèse sur l'état d'avancement du dossier d'accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) et feuille de route.

DJANAN DJITOG / Point focal Agriculture (2016) : Rapport trimestriel d'activité

DJEKOTA Christophe Ngamari (2016) : Etude diagnostique pour la formulation de la Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques au Tchad (SNCC-Tchad).

DIENG / SAFEGE (2019) : Rapport final pour l'élaboration d'un plan d'actions pour la réplique à grande échelle des expériences positives générées par les projets terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA du Tchad.

AMCC (2019) : Film de 26 minutes

ENV/2014/347-262 financé par le budget général de l'UE.

EGIS (2014) : Organisation et méthodologie. Termes de référence AT. Experts principaux. Budget ventilation.

FIDA (2014) : Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad (PARSAT). Rapport principal et appendices.

FOSSI P. (2016) : Rapport de mission N°1 et N°2 – Appui à l'élaboration des DP2 et 3.

FSE (2016) : Rapport d'exécution du plan de travail et budget annuel 2016.

MWH (2015) : Appui à la conduite du processus pour les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) pour le Tchad. Rapport de synthèse des potentielles projections et options d'adaptation (livrable 3).

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

- Particip / ETI Consulting (2016) : Recrutement des assesseurs indépendants via un bureau d'étude pour l'évaluation des demandes de subvention reçues dans le cadre de l'appel à propositions AMCC Tchad.
- PNUD (2014) : Améliorer la gestion du lac Tchad par la construction de résistance au changement climatique et réduire le stress des écosystèmes par la mise en œuvre du PAS. Document de projet.
- LEAD TCHAD (2016) : Projet de Charte de fonctionnement de l'AGORA 30 de la résilience du Tchad.
- LEAD TCHAD (2018) : Plan d'actions pour la mise en œuvre de la plateforme AGORA 30 de la résilience au Tchad, période 2018-2020
- MEERH (2010) : Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-Tchad)
- MEP (2016) ; Contrat de subvention ALISEI
- MEP (2016) : Contrat de subvention RAPS / APROFIDO / APROFIKAM
- MEP (2016) : Contrat de subvention SOS Sahel
- MEP (2016) : Contrat de subvention UICN
- MEEP (2017) : Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques au Tchad
- MPE (2015) : Stratégie Nationale pour la promotion des énergies nouvelles et renouvelables
- MPE (2018) : Schéma Directeur pour le développement des Energies Renouvelables au Tchad
- République du Tchad (2008) : Loi N°14/PR/2008 du 10/06/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.
- République du Tchad (2015) : Contribution Prévues Déterminées au niveau National.
- République du Tchad (2018) : Décret N°1633 / PR / MEEP / 2018 du 03/10/2018 portant adoption de la Stratégie Nationale de la Lutte Contre les Changements Climatiques au Tchad
- République du Tchad (2019) : Loi N°036 / PR / 2019 du 26/08/2019 relative au secteur de l'Energie électrique au Tchad
- République du Tchad (2019) : Décret N° 1153 / PR / MEEP / 2019 portant organigramme du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP).
- UE (2012) : AMCC au Tchad – Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables. DCI-ENV/2012/024-595
- UE (2013) : Convention de financement N°TD/DCI-ENV/24595 entre la Commission Européenne et la République du Tchad. AMCC au Tchad – Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables (ligne budgétaire 02040100) et l'avenant 1 du 25/11/2015.
- UE (2014) : Contrat de services d'Assistance Technique, Annexes 1, 2, 3, 4, 5 6 et ordre de service.
- CE (2016) : Facilité d'appui de l'Alliance mondiale contre le changement climatique+ (AMCC+). Projet AMCC-Tchad. Evaluation des besoins en formation et élaboration d'un programme de formation des institutions tchadiennes partenaires, Volume 1. Fiches de diagnostics détaillées, Volume 2. Programme de formation détaillé, Volume 3.
- UE (2015 a) : De l'action locale à l'appui budgétaire lié au changement climatique : l'expérience de l'Alliance mondiale contre le changement climatique+ est disponible à l'adresse <http://www.gcca.eu/fr>
- UE (2015 b) : Promouvoir un climat pour le changement. L'UE et les pays en développement main dans la main.
- UE (2015) : Avenant N°1 à la Convention de Financement
- UE (2019) : Avenant au contrat de subvention SOS SAHEL

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

UE (2019) : Document d'action concernant AMCC + - « Renforcement de la gouvernance et de la résilience climatiques au Tchad ».

Points focaux (PF) agriculture, élevage, énergie

AMCC/PF : Rapports trimestriels et annuels

Rapports - Comptes rendus des ateliers organisés par le projet AMCC

AMCC (2016) : Rapport de l'atelier de renforcement des capacités sur l'intégration des changements climatiques dans les politiques sectorielles de développement au Tchad. N'Djamena du 1er au 05 août 2016.

AMCC (2016) : Rapport de l'atelier sur l'intégration des changements climatiques dans le plan quinquennal 2016-2020 du Tchad. N'Djaména du 17 au 18 août 2016.

AMCC (2016) : Rapport de l'atelier de lancement et de formulation de la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique à N'Djamena du 6 au 7 septembre 2016.

AMCC (2016) : Rapport final de l'atelier de renforcement des capacités sur l'analyse des données et de la vulnérabilité climatique. N'Djamena du 31 Août au 09 Septembre 2016

AMCC (2016) : Rapport de l'atelier de formation sur l'accès au financement lié au climat. Ndjamenana, 18-28 septembre 2016.

AMCC (2016) : Rapport de l'atelier de formation sur l'utilisation de la base de données de suivi-évaluation du projet AMCC-Tchad et de l'adaptation aux changements climatiques. N'Djamena du 27 au 29 septembre 2016.

AMCC (2017) : Rapport de l'atelier de formation sur la base de données de suivi de l'adaptation au changement climatique au Tchad couplée à un système de collecte et de transfert automatique de données via une application mobile (smartphone). N'Djaména du 15 au 19 mai 2017.

AMCC (2018) : Rapport de l'atelier de renforcement des capacités sur le Système d'Information Géographique (SIG) pour la cartographie des risques et de la vulnérabilité climatique au Tchad du 27 août au 06 septembre 2018 à N'Djamena.

AMCC (2017) : Rapport de l'atelier de renforcement des capacités en négociation sur le climat. N'Djamena du 26 au 29 septembre 2017.

AMCC (2017) : Rapport de l'atelier de renforcement des capacités sur la capitalisation, l'information et la communication sur les expériences des projets d'adaptation aux changements climatiques – AMCC-Tchad du 24 au 26 octobre 2017 à N'Djamena.

AMCC (2017) : Rapport de l'atelier de renforcement des capacités en suivi évaluation et de validation des dispositifs de suivi-évaluation des quatre projets terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA-Tchad.

AMCC (2018) : Rapport final Atelier de renforcement des capacités sur la planification du déploiement des énergies renouvelables et l'accès aux financements des projets énergétiques. N'Djamena du 30 janvier au 02 février et du 06 au 07 février 2018.

AMCC (2018) : Rapport final atelier pour l'amélioration du cadre institutionnel, juridique et réglementaire dans le secteur de l'énergie. Ndjamenana du 19 au 21 mars 2018.

AMCC (2018) : Atelier National de validation technique du Schéma Directeur pour le Développement des énergies renouvelables (SDeNR) au Tchad. N'Djamena du 16 au 17 juillet 2018.

AMCC (2019) : Rapport atelier national de validation technique du guide d'Education au Changement Climatique (ECC). N'Djaména 20 et 21 mars 2019.

AMCC (2018) : Rapport final atelier de renforcement des capacités sur le Système d'Information Géographique (SIG) dans le domaine de l'électricité. N'Djamena du 1er au 5 et du 8 au 12 octobre 2018.

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

AMCC (2019) : Rapport atelier national de validation des données de la base de données de suivi de l'adaptation au changement climatique au Tchad. N'Djaména du 25 au 29 mars 2019.

AMCC (2019) : Rapport atelier National de renforcement des capacités sur la capitalisation, l'information et la communication sur les expériences d'adaptation des projets d'adaptation aux changements climatiques. Darda, du 24 au 28 juin 2019.

AMCC (2019) : Rapport de l'atelier de présentation du plan d'action AGORA 30 aux coordonnateurs des programmes, projets sur la résilience face aux chocs climatiques et aux partenaires techniques et financiers. N'Djaména, le 02 juillet 2019.

AMCC (2019) : Rapport de la réunion des groupes thématiques de la plateforme AGORA 30 de la résilience face aux chocs climatiques. N'Djaména, le 03 au 05 Juillet 2019.

AMCC (2019) : Rapport atelier de restitution de la Base de Données (BDD) à la Direction de l'Éducation Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC). Dandi, du 24 au 26 juillet 2019.

AMCC (2019) : Communiqué final atelier de restitution des résultats du projet AMCC au Tchad. N'Djaména du 17 au 19 septembre 2019.

Bénéficiaires des contrats de subvention

ALISEI (2016) : Formulaire de demande de subvention pour l'action « Amélioration de la gestion concertée des ressources pastorales dans la plaine de Gara/Salamat pour une conservation intégrée et durable dans la zone périphérique du Parc National de Zakouma, cadre logique initial.

ALISEI (2018) : Rapport narratif 1^{ère} année

ALISEI (2018) : Rapport narratif intermédiaire 3^{ème} trimestre 2018

ALISEI (2018) : Rapport narratif intermédiaire 4^{ème} trimestre 2018

ALISEI (2019) : Rapport trimestriel 1^{er} trimestre

ALISEI (2019) : Rapport trimestriel 2^{ème} trimestre

ALISEI (2019) : Rapport trimestriel 3^{ème} trimestre

ALISEI (2019) : Chronogramme révisé

ALISEI (2019) : Tableau de suivi de l'atteinte des indicateurs

ALISEI (2020) : Rapport trimestriel 4^{ème} trimestre

RAPS (2016) : Description de l'Action & Cadre Logique Initial

RAPS (2017) : Rapport narratif annuel

RAPS (2017) : Rapport d'étude sur la situation de référence

RAPS (2019) : Rapport trimestriel 1^{er} trimestre

RAPS (2019) : Rapport trimestriel 2nd trimestre

RAPS (2019) : Rapport trimestriel 3^{ème} trimestre

RAPS (2018) : Rapport narratif annuel

RAPS (2019) : Suivi indicateurs 2016-2019

RAPS (2019) : Résultats enquêtes foyers améliorés (fichier Excel)

RAPS (2020) : Rapport final de l'action 2016-2019

SOS Sahel (2016) : Annexe 1 Description de l'action, cadre logique initial, cadre logique révisé

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

SOS Sahel (2017) : Rapport annuel d'activités
SOS Sahel (2018) : Rapport annuel d'activités
SOS Sahel (2019) : Suivi indicateurs 2017-2019
SOS Sahel (2019) : Rapport trimestriel 1^{er} trimestre
SOS Sahel (2019) : Rapport trimestriel 2^{ème} trimestre
SOS Sahel (2019) : Rapport trimestriel 3^{ème} trimestre
SOS Sahel (2019) : Rapport final de l'action 2016-2019
UICN (2016) : Description de l'Action & Cadre logique de l'Action
UICN (2017) : Rapport narratif intermédiaire N°1
UICN (2018) : Rapport narratif intermédiaire N°2
UICN (2018) : Boite à Images
UICN (2019) : Avenant N°1 au Contrat de Subvention et budget avenant
UICN (2019) : Avenant N°1 Description de l'action
UICN (2019) : Rapport trimestriel 1^{er} trimestre
UICN (2019) : Rapport trimestriel 2nd trimestre
UICN (2019) : Rapport trimestriel 3^{ème} trimestre
UICN (2020) : Rapport final de l'action 2016-2019

Autre Documentation

Banque Mondiale (2019) : Evaluation du marché de l'énergie solaire hors réseau et conception de dispositifs de soutien du secteur privé. Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO. Projet Régional d'Electrification Hors Réseau.

OCHA (11/2019) : Aperçu de la situation humanitaire.

République du Tchad (2008) : Loi N°14/PR/2008 du 10/06/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.

République du Tchad (2015) : Contribution Prévue Déterminée au niveau National.

République du Tchad (2017) : Plan National de Développement. PND 2017-2021. « Le Tchad que nous voulons ».

République du Tchad (2018) : Décret N°1633 / PR / MEEP / 2018 du 03/10/2018 portant adoption de la Stratégie Nationale de la Lutte Contre les Changements Climatiques au Tchad. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche.

République du Tchad (2018) : Lettre de Politique Energétique 2018-2030. Ministère du Pétrole et de l'Energie.

République du Tchad (2019) : Loi N°036 / PR / 2019 du 26/08/2019 relative au secteur de l'Energie électrique au Tchad

République du Tchad (2019) : Décret N° 1153 / PR / MEEP / 2019 portant organigramme du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP).

République du Tchad (2019) : Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable. Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement.

Annexe 7 Réponses détaillées aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Réponses détaillées aux questions d'évaluation
PERTINENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les interventions d'AMCC répondent aux priorités en matière d'Adaptation du gouvernement Tchad (pertinence des structures impliquées) ? • Est-ce que l'analyse des hypothèses et risques était suffisante et dans quelle mesure la stratégie du projet définie initialement a évolué ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, stratégies, plans et programmes de développement intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique 	<p><i>Pertinence très satisfaisante</i></p> <p>-Alignement sur les priorités politiques tchadiennes (prise en compte du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) de 2009, appui à la partie plaidoyer de la Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN) pour la COP 21 de 2015, appui à l'intégration du changement climatique dans le Plan National de Développement (PND) 2017-2021, pris en compte du contexte législatif lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (SNLCC) et du Schéma Directeur pour le Développement des Energies Renouvelables.</p> <p>-Alignement sur les politiques et stratégies de l'UE et fait partie de l'initiative AMCC lancée en 2008 par l'UE</p> <p>-Bonne analyse des hypothèses et risques</p>
EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure, les effets attendus ont bien été observés ? (Question évaluative générale complétée avec les questions évaluatives spécifiques de chaque action) • Est-ce que des effets imprévus ont eu des retombées (positives ou négatives) sur les résultats ? 	<ul style="list-style-type: none"> • R1 : Au moins 2 politiques, stratégies, plans et programmes de développement intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique. • R1 : Niveau d'atteinte de l'accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) au Fonds d'Adaptation. • R1 : Montants des financements climatiques mobilisés auprès du Fond d'Adaptation (FA) suite à l'accréditation d'une ou plusieurs institution (s) nationales (s) de mise en œuvre (INM). 	<p><i>Efficacité jugée plutôt insuffisante selon les indicateurs de la CF (1 sur 3 atteint pour le résultat 1) à satisfaisante (résultat 2 pleinement atteint)</i></p> <p>-Contribution à l'élaboration de 4 politiques (appui à la partie plaidoyer de la Contribution Prévue Déterminée Nationale en 2015, à l'intégration du changement climatique du PND 2017-2021 en 2017, à l'élaboration der la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques validé en 2018 et du Schéma Directeur de Développement des Energies Renouvelables validé en 2018</p> <p>-Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) non accrédité au Fonds d'Adaptation (manque 11 exigences d'ordre fiduciaire (gestion et intégrité financière, transparence et capacités d'auto investigations).</p> <p>-Aucun financement obtenu du Fonds de l'adaptation au changement climatique</p> <p>-Aucun projets de terrain répliqués grâce au Mécanisme de</p>

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Réponses détaillées aux questions d'évaluation
		<ul style="list-style-type: none"> ● R1 : Au moins 2 projets de terrain répliqués grâce au Mécanisme de développement propre, Programme d'activités (PoA) ou équivalents développés, validés par l'AND et enregistrés auprès des instances compétentes. ● R2 : Plus de 1000 producteurs et d'éleveurs sensibilisés à des pratiques agricoles et de gestion des pâturages plus résilientes au changement et aux aléas climatiques. ● R2 : Plus de 300 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des cultures diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes ● R2 : 600 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des pratiques de défense et restauration des sols ● R2 : Rendements des principales cultures dans les zones concernées par ces mesures d'adaptation ● R2 : 5.000 ha de surface des zones de pâturage faisant l'objet de mesures d'amélioration. ● R2 : 1.500 hommes/femmes bénéficiant des surfaces agricoles et boisées plus résilientes au changement et aux 	<p>Développement Propre (MDP)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Plus de 11.000 personnes sensibilisées à des pratiques agricoles et de gestion des pâturages plus résilientes au changement et aux aléas climatiques. -312 ha de ouadis restaurés à l'aide de brise-vent et la fixation de dunes dans la province du Lac mettant en œuvre des cultures diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes. -160 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des pratiques de défense et de restauration des sols dont 110 ha dans la province du Lac et 50 ha de restauration par le compostage et l'agroforesterie dans celle du Mandoul. -Les rendements des cultures céréalières (sorgho, maïs) et des cultures maraichères ont augmenté de 30 à 35 % dans les zones (provinces du Lac et du Mandoul) concernées par les mesures d'adaptation. -60.000 ha de pâturages ouverts grâce à l'aménagement de 3 mares dans la plaine de Gara, pas d'amélioration des parcours mais ceux-ci couvrent totalement le sol et sont constitués de graminées pérennes. -1438 hommes et femmes ont bénéficiés de surfaces agricoles plus résilientes au changement climatique dont 1248 (se répartissant sur 12 ha aménagés de système d'exhaure solaire) dans la province du Lac et 190 dans la province du Mandoul. -Indicateur supprimé au profit du Lot D « amélioration du niveau d'information, d'éducation et de communication, des populations locales rurales ».

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Réponses détaillées aux questions d'évaluation
		aléas climatiques. • Plus de 200 ha de surface nette reboisée en zone périurbaine.	
Efficiences	<ul style="list-style-type: none"> • Est que le recours à l'Assistance Technique a été optimale ? • Dans quelle mesure l'approche itérative / participative (avec discussion, validation, révision) du développement des capacités institutionnelles et des cadres d'intervention sectoriels a été satisfaisante. Est-ce que cette approche a concerné tous les aspects ? Dans la négative, quels sont les aspects où il y a eu approche ascendante (Bottom-up) ou descendante (top-down) ? • Est-ce que la double approche nationale / décentralisée a permis une meilleure dynamique avec partage d'expériences, synergies ? • Dans quelle mesure les ressources financières ont suivi le plan de financement ? Dans la négative, quelles sont les principales modifications intervenues ? • Est-ce que la gestion du projet (planification et mise en œuvre, gestion de l'expertise, gestion de l'information, gestion budgétaire -contrôle des coûts et réallocation budgétaire-) et le rapportage (régulier, structuré, documenté) ont été optimaux ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'appui de l'AT (activités additionnelles par rapport aux prévisions) • Qualité des rapports (régulier, structuré, documenté) • Niveau d'exécution financière des devis programme (DP) • Qualité de la gestion quotidienne (temps d'approbation des DP, rapports, etc.) • Qualité du suivi (rapports d'exécution des DP, rapports d'AT annuels et semestriels, rapports des ONG bénéficiaires des contrats de subvention) 	<p>Efficiences satisfaisantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non durant la 1^{ère} partie de la mise en œuvre. Oui à partir de février 2016 (esprit d'équipe, rattrapant une grosse partie du retard. • Approche itérative, participative excellente touchant tous les aspects (parties prenantes, thèmes) • Double approche nationale / décentralisée excellente • Plan de financement excellent • Gestion de la mise en œuvre excellente • Procédures du projet transparentes et maîtrisées • Bonne auto-évaluation du projet

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Réponses détaillées aux questions d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les procédures du projet étaient transparentes et maîtrisées par tous les acteurs ? • Est-ce que les causes des échecs et des difficultés ont été analysées dans les rapports du projet et est-ce que le projet a mis en œuvre des démarches d'autoévaluation ? 		
IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les éléments qui ont permis ; (i) de limiter les effets du changement climatique (mesures d'adaptation) ; (ii) de limiter les faibles émissions de carbone (mesures d'atténuation) et ; (iii) de renforcer les capacités institutionnelles (gouvernance climatique) ? • Dans quelle mesure le Tchad est plus attractif aux financements nationaux et internationaux dédiés aux enjeux climatiques (fonds d'adaptation) ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il servi de base à une capitalisation et à une méthodologie de soutien à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre des premières étapes de politiques nationales climat ? • Dans quelles mesures le projet a-t-il appuyé les Conférences des Parties (COP) sur les changements climatiques (COP 21 à COP 24) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact environnemental (quantité de bois non consommé et quantité de CO2 évitée, évolution de la biodiversité, etc.) • Impact économique (Augmentation des productions agricoles et pastorales, augmentation des revenus des ménages, etc.) • Impact social (conflits évités, niveau de structuration de la société civile, etc.) • Impact sur le genre (niveau de participation des femmes, niveau d'émancipation des femmes, intégration des jeunes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact environnemental satisfaisant (près de 200 t éq. CO2 évités) • Impact économique satisfaisant (56.000 FCFA/an/ménage supplémentaires dans la province du Mandoul) • Impact social satisfaisant : renforcement de la cohésion sociale et de la culture de dialogue (conflits agriculteurs – éleveurs évités, renforcement des liens entre les deux communautés – contrats de fumure, etc. dans la province du Mandoul, accès à la terre pour 1340 ménages vulnérables dans la province du Lac, diminution des intrusions du bétail dans le parc national de Zakouma. • Impact sur le genre très insuffisant au niveau central (moins de 12 % de participation des femmes aux ateliers) et au niveau décentralisé excepté dans la province du Lac où les femmes représentent 30 % des bénéficiaires (Comités de Gestion des Ouadis)
DURABILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les parties prenantes se sont appropriées les résultats liés aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'engagement du Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité insuffisante et variable selon les domaines et les régions d'intervention. Les capacités institutionnelles restent très

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Réponses détaillées aux questions d'évaluation
	<p>défis posés par le changement climatique et à l'émergence d'une économie résiliente au changement climatique et à faibles émissions de carbone et ont défini une suite ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Niveau d'appropriation des réalisations ● Niveau d'organisation des bénéficiaires (comités de gestion) ● Technologies appropriées aux changements climatiques ● Niveau de viabilité financière 	<p>insuffisantes (absence de mécanisme de financement durable de l'adaptation, faible appropriation de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques et du Schéma Directeur de Développement des Energies Renouvelables lié à l'absence de l'élaboration de feuilles de route. En outre, beaucoup de bénéficiaires formés par le projet AMCC ne pourront pas mettre en pratique les formations reçues (négociateurs climat, etc.) suite à des réaffectations. L'appropriation des réalisations en faveur de l'adaptation apparaissent faibles et doivent être confortées.</p>
COHERENCE	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure le projet AMCC est cohérent (synergie et complémentarité) avec les autres interventions de l'UE et les autres donateurs en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ? ● Est-ce qu'AMCC Tchad a établi des partenariats, des relations de complémentarité, de synergie avec d'autres initiatives, projets/programmes, etc. et, dans l'affirmative, lesquelles ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Projets et programmes complémentaires au projet AMCC ● Liens avec les politiques nationales tchadiennes ● Liens avec les Etats Membres de l'UE 	<p>Cohérence et valeur ajoutée très satisfaisante avec une complémentarité des programmes et projets des autres donateurs (AFD, FAO, FIDA, PNUD, Coopération suisse).</p>
VISIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure, le projet AMCC a développé des outils de communication montrant clairement l'intervention et l'UE et est connu par les acteurs institutionnels et la société civile ? ● Dans quelles mesure l'action de l'Union européenne en matière climatique est-elle connue et reconnue dans les pays d'intervention et par les autres partenaires du développement ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Existence d'une stratégie et d'un plan de communication ● Existence d'un atelier de lancement national ● Existence d'ateliers de lancement dans les provinces ● Existence d'un atelier de capitalisation des expériences ● Existence de journées portes ouvertes 	<p>Visibilité très satisfaisante. Elle apparait à travers tous les supports / médias.</p>

Demande de prestation N°ENV/2019/409-241 - Version 1

Critères	Questions d'évaluation	Indicateurs	Réponses détaillées aux questions d'évaluation
		<ul style="list-style-type: none"> ● Existence de bulletins d'information ● Existence de dépliants d'information ● Existence de plaquettes de capitalisation ● Existence d'un film ● Existence du site web du Projet ● Contribution aux activités de la « Communauté de l'AMCC » sur la plateforme "Capacity4Dev d'EuropeAid 	

Annexe 10 Termes de référence

TERMES DE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUES

Evaluation finale du projet AMCC Tchad "Adaptation aux Effets du Changement Climatique et Développement des Énergies Renouvelables" Convention de Financement (CF) N°ENV/2013/024-595

Contrat Cadre SIEA 2018 – LOT 1 - Sustainable management of natural resources and resilience

EuropeAid/138778/DH/SER/multi

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

Pouvoir adjudicateur : Délégation de l'Union européenne au Tchad

1. CONTEXTE	3
1.1 CONTEXTE DU PAYS/DE LA REGION/DU SECTEUR CONCERNE(E)	3
1.2 L'ACTION A EVALUER	4
1.3 PARTIES PRENANTES DE L'ACTION	7
1.4 AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES	8
2. DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE	9
2.1 OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	9
2.2 SERVICES REQUIS	11
2.3 PHASES DE L'ÉVALUATION ET LIVRABLES REQUIS	12
2.4 ORGANISATION DU CONTRAT SPECIFIQUE ET METHODOLOGIE (OFFRE TECHNIQUE)	17
2.5 GESTION ET PILOTAGE DE L'ÉVALUATION	17
2.6 LANGUE DU CONTRAT	18
3. EXPÉRIENCE REQUISE	18
3.1 NOMBRE D'ÉVALUATEURS ET NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL REQUIS PAR CATEGORIE	18
3.2 EXPERTISE REQUISE	18
3.3 PRESENCE DE L'ÉQUIPE DE GESTION POUR LE BRIEFING ET/OU LE DEBRIEFING	19
4. LIEU ET DURÉE	19
4.1 PERIODE DE DEMARRAGE	19
4.2 DUREE PREVUE DE LA MISSION EN JOURS CALENDRIER	19
4.3 PLANIFICATION, Y COMPRIS LA PERIODE DE NOTIFICATION POUR LE PLACEMENT DE PERSONNEL	19
4.4 LIEU(X) DE LA MISSION	19
5. LE RAPPORT	20
5.1 CONTENU, DUREE ET REMISE	20
5.2 UTILISATION DU MODULE EVAL PAR LES EVALUATEURS	21
5.3 COMMENTAIRES SUR LES LIVRABLES	21
5.4 ÉVALUATION DE LA QUALITE DU RAPPORT FINAL ET DU RESUME EXECUTIF	22
5.5 LANGUE	22
5.6 NOMBRE D'EXEMPLAIRES DU RAPPORT	22
5.7 FORMAT DES RAPPORTS	22
6. ANNEXE I : GRILLE D'ÉVALUATION TECHNIQUE – PRIX GLOBAL	23
7. ANNEXE II : INFORMATIONS A FOURNIR A L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	24
8. ANNEXE III: STRUCTURE DU RAPPORT FINAL ET DU RESUME EXECUTIF	25
9. ANNEXE IV: PLAN DE TRAVAIL	28
10. ANNEXE V : GRILLE D'ÉVALUATION	29

11. ANNEXE VI : MATRICE CADRE LOGIQUE DE L'ACTION ÉVALUÉE	34
12. ANNEXE VII : STANDARD DES LIGNES DIRECTRICES.....	39
13. ANNEXE VIII : STANDARD DES TERMES DE REFERENCES D'AT	40

1. CONTEXTE

1.1 Contexte du pays/de la région/du secteur concerné(e)

Le Tchad est un pays subsaharien d'Afrique Centrale, enclavé et dépourvu de façade maritime. Avec une superficie de 1 284 000 km², dont plus de la moitié constituée de zones désertiques. La population est estimée à 15,1 millions habitants y compris les réfugiés dont 21,9% en zone urbaine, avec un taux de croissance naturelle de 3,6% par an (INSEED, 2018). Son économie reposait essentiellement sur le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) qui occupe près de 80 % de la population jusqu'en 2004 où le Tchad est devenu un pays producteur et exportateur de pétrole brut. Toutefois la forte dépendance de l'économie nationale au pétrole et la volatilité des cours mondiaux ont négativement impacté le niveau des recettes de l'Etat et les perspectives de croissance.

Le Tchad figure en 2017 au 186ème rang (sur 189) à l'échelle mondiale selon l'indice de développement humain (PNUD, 2018). La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire est passée de 55% en 2003 à 46% en 2011 (INSEED, 2014). Toutefois, le taux de pauvreté dans les zones rurales (52,5%) est nettement plus élevé que dans les zones urbaines (25%). Or, le pays dispose d'immenses richesses en matière de biodiversité et un potentiel hydrique et agricole considérable pour assurer une production conséquente afin de répondre aux besoins de sa population. Le secteur agricole est toutefois caractérisé par une faible productivité due aux aléas climatiques et à l'insuffisance des investissements.

Le pays est considéré par la communauté internationale comme l'un des hotspots de la variabilité et des changements climatiques. Après une série d'années humides (années 50 et 60) et une succession de sécheresses au cours des années 70 et 80, les années 90 à nos jours sont marquées par une brusque alternance d'années sèches et humides qui semble être amplifiées par les changements climatiques. Désormais, une année sur deux est considérée comme étant sèche. A cela s'ajoutent la variabilité des paramètres de la saison des pluies (dates de début, de date de fin et longueur de la saison des pluies). Ce nouveau mode de variabilité interannuelle des pluies et ses composantes rend de plus en plus difficile la planification agricole. Enfin, on enregistre une recrudescence de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur, les vents violents qui causent des pertes et dommages sur les systèmes humains et naturels.

Par ailleurs, les rendements du secteur agricole ont connu des fluctuations importantes depuis 2005. Les baisses récentes de la production agricole des années 2000 - 2001 ; 2004 - 2005, 2009 - 2010 sont imputables aux sécheresses observées au cours de ces périodes. Sans mesures d'adaptation, il est attendu à l'horizon 2050, des baisses de rendements des céréales de 10 à 50 % dues aux déficits hydriques engendrés par les sécheresses, des températures élevées, des installations tardives des saisons de pluies et/ou des arrêts précoces des pluies

L'indice global d'adaptation au changement climatique (ND -GAIN) qui mesure la vulnérabilité d'un pays au changement et aux défis mondiaux ainsi que la volonté d'améliorer la résilience face aux chocs climatiques a classé le Tchad en 2017 au 180ème rang parmi 181 pays. Ce classement démontre un important besoin d'investissements et d'innovations pour renforcer la préparation et les mesures pour faire face aux changements climatiques.

Le Gouvernement du Tchad a toutefois pleinement pris conscience des défis posés par le changement climatique. Le pays est signataire de la CCNUCC en 1992 et a ratifié le protocole de Kyoto le 30 avril 2013. Dans le cadre des engagements pris vis-à-vis de la CCNUCC, le pays a élaboré sa première et sa seconde Communication Nationale sur les changements climatiques respectivement en 2001 et 2012, son Plan d'action nationale d'adaptation (PANA) en 2010) et a soumis sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2017. A travers sa CDN, le Tchad s'engage dans la nouvelle dynamique de coopération internationale sur les changements climatiques à contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre des programmes d'adaptation cohérents pour aller vers l'émergence à l'horizon 2030. Enfin, l'engagement du Tchad dans la nouvelle dynamique de coopération internationale sur les changements climatiques s'est traduit par la ratification le 21 décembre 2016 de l'Accord de Paris sur le climat.

En 2015, le Tchad s'est engagé dans un processus d'élaboration d'une vision prospective, « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». L'objectif principal de la Vision est de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030. De cette Vision, découle le PND 2017- 2021 qui constitue un modèle parfait d'intégration de la dimension changement climatique dans une politique de développement. Le Tchad s'est engagé à atteindre les ODDs liés à l'environnement par la mise en œuvre de politiques d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Il a élaboré et adopté en conseil des Ministres en septembre 2018, la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques¹ dont la vision est d'asseoir une économie résiliente vis-à-vis du climat et sobre en carbone. En outre, le schéma directeur pour le développement des Energies renouvelables au Tchad qui a été élaboré, grâce à l'appui du projet AMCC-Tchad, définit les dispositions fiscales et bancaires à mettre en place afin de rendre compétitif ce secteur.

Par ailleurs, le Tchad met également en œuvre des nombreux programmes, projets en lien avec le renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes, la préservation de la biodiversité dans un contexte de changement climatique. On peut citer en marge du projet «AMCC au Tchad, le projet « Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad » (PARSAT), le Programme d'appui à la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad (APEF 2017-2023), le Projet « GIZ adaptation », financé par le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (2016 -2022), le Programme de développement de la résilience et de lutte contre l'insécurité alimentaire (PDRLIAT), (2017-2021), le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), 2015-2018, etc.

1.2 L'action à évaluer²

Titre de l'action à évaluer	<ul style="list-style-type: none"> Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) au Tchad – Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables "
Budget de l'action à évaluer	<ul style="list-style-type: none"> Le cout total estimé de cette action est de 8 000 000 EUR et la contribution maximale de l'UE
Numéro CRIS de l'action à évaluer	<ul style="list-style-type: none"> Convention de financement n° TD/ENV/2013/024-595
Dates de l'action à évaluer	<ul style="list-style-type: none"> Début : 13/12/2013 Fin : 12/12/2019

La Convention de financement AMCC au Tchad, N°ENV/2013/024-595 intitulée « Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables » a été signée entre la République du Tchad et la Commission Européenne le 13/12/2013 pour un montant global initial de 8 millions d'euros. Après plus de 5 ans et demi de mise en œuvre, le projet a largement contribué au renforcement, d'une part, de la lutte contre le changement climatique en appuyant le niveau central par l'amélioration de la gouvernance climatique, et d'autre part, le monde rural grâce à la mise en œuvre de quatre projets (subventions aux ONG) pilote fondés sur des approches adaptatives innovantes financées à hauteur de quatre millions six cent cinquante mille euros (4,650,000 d'euros). Les acquis du projet ont fait l'objet d'une large dissémination au niveau national et international (cf plate-forme <https://europa.eu/capacity4dev/gcca-community>).

La Commission européenne s'est engagée en septembre 2014 à travers le programme indicatif national au titre du 11ème Fonds européen de développement à programmer, pour la période 2014 – 2020, des appuis autour de trois domaines de concentration (i) la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement

¹ Le décret N° 1633 /PR/MEP/2018 portant adoption de la SNLCC a été signé par le Président de la République en date du 03 octobre 2018.

² Les projets et programmes à évaluer sont ci-après dénommés 'actions'.

rurale, (ii) la gestion durable des ressources naturelles, (iii) la consolidation de l'état de droit. L'UE entend accompagner le Tchad dans la mise en œuvre de son premier Plan National de Développement (PND) 2017 – 2021. S'agissant du soutien au secteur de la sécurité alimentaire, nutrition et développement rural l'objectif général est de réduire significativement l'insuffisance alimentaire et nutritionnelle. Spécifiquement, l'UE vise à assurer un accès durable à une alimentation disponible en quantité et qualité à travers un appui aux systèmes de production agricoles diversifiés et durables dans un contexte de changement climatique en combinant le développement rural et en ciblant les groupes les plus démunis, les petits producteurs, les femmes, les jeunes ruraux, etc.

De ce fait en instaurant l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), l'Union Européenne a pris en 2007 une mesure décisive pour que la lutte contre le changement climatique soit intégrée dans ses programmes d'aide au développement.

L'Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique (AMCC) est une initiative phare de l'Union européenne qui aide les pays les plus vulnérables de la planète à relever le défi du changement climatique. Lancée en 2007 avec des projets pilotes dans seulement quatre pays, elle est aujourd'hui devenue une initiative climatique majeure qui, à ce jour, a financé plus de 70 projets d'envergure nationale, régionale et internationale en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

La seconde phase de l'AMCC dite AMCC+ qui a été lancée en 2014 dans le contexte du cadre financier 2014 -2020 appuie les pays PMA à renforcer leur résilience face au CC. Elle aide aussi ce groupe de pays à mettre en œuvre les engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur le climat (COP21), conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Présentation du projet AMCC au Tchad

L'objectif général de l'intervention est d'appuyer le Tchad dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique, et de contribuer ainsi à l'émergence d'une économie résiliente au changement climatique et à faibles émissions de carbone.

L'objectif spécifique est d'améliorer la gouvernance climatique, par l'intégration du changement climatique dans quelques politiques sectorielles clés et la réalisation de projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA et des priorités connexes.

Ces objectifs sont conformes aux objectifs de l'AMCC, et s'inscrivent plus particulièrement dans les domaines prioritaires que sont l'intégration du changement climatique, l'adaptation et, pour le volet « énergie renouvelables », l'amélioration de l'accès au marché du carbone.

Résultats escomptés

Résultat 1 : Des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont élaborées et mises en œuvre, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (adaptation) et celui de l'énergie (développement des énergies propres).

A l'issue de l'intervention de l'AMCC, grâce au renforcement des institutions et au développement des capacités de l'administration tchadienne, le changement climatique doit avoir été intégré dans la stratégie de développement national, ainsi que dans les politiques et stratégies des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie – et un cadre favorable au développement des énergies renouvelables doit être en place. Ceci doit contribuer à l'émergence d'une économie plus résiliente aux événements climatiques extrêmes et au changement climatique, et inscrite dans une trajectoire de développement moins émettrice de gaz à effet de serre que ne l'est la trajectoire actuelle.

Résultat 2 : Des pratiques et techniques permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables au changement et aux aléas climatiques, ainsi qu'une exploitation plus durable des ressources naturelles, sont testées et démontrées sur le terrain, et évaluées en vue de leur adoption à plus grande échelle.

Grâce au projet, les populations rurales et périurbaines les plus vulnérables aux aléas climatiques seront mieux préparées à l'évolution attendue du climat (par ex. augmentations de température, fréquence et intensité accrue des épisodes d'inondations), et mieux outillées et informées pour gérer les ressources naturelles dont elles dépendent, notamment les sols, les pâturages et le bois-énergie. Un accent particulier

sera mis sur la gestion des connaissances et la capitalisation de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre des projets de terrain, en vue de l'adoption à plus grande échelle des bonnes pratiques et des techniques susceptibles de réduire la vulnérabilité de la population.

Les indicateurs retenus pour suivre l'atteinte de ces résultats sont présentés dans le cadre logique annexé au DTA de la présente convention de financement.

Principales réalisations du projet

Au plan de la gouvernance et de l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement.

Le projet a appuyé l'intégration des enjeux liés à l'adaptation et à l'atténuation dans le Plan national de développement du Tchad (PND) 2017 -2021. Les changements climatiques ont été intégrés dans le secteur de l'énergie à travers le schéma directeur pour le déploiement des Energies renouvelables. Afin d'orienter et de faire converger les initiatives politiques, institutionnelles techniques, scientifiques et financières pour faire face au changement climatique, une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques a été élaborée et adoptée en conseil des Ministères le 20 septembre 2018. Partant de ces politiques et stratégies climat (action prioritaires d'adaptation du PND, de la CDN, de la SNLCC, etc., et du programme pays Fonds Vert Climat (FVC) une note conceptuelle intitulée «Building climate resilience of local communities and ecosystems in semi arid region in Chad» à soumettre au FVC a été appuyée.

Le projet a également instauré un dispositif de renforcement de capacités, de coaching des négociateurs climat et de plaidoyer en faveur de la diplomatie climatique créant ainsi des conditions favorables à une participation active et constructive du Tchad dans les négociations climat de la CCNUCC. Les événements majeurs du projet tout comme ses acquis sont régulièrement postés sur le site Web du projet (<http://amcc.tchadenvironnement.org>) qui a été visité par plus de 7000 internautes. Un rapport à mi-parcours pour le grand public et une note sur l'expérience en matière d'intégration des changements dans le PND 2017- 2021 du Tchad ont été également postés sur les plates-formes d'échanges et de dialogue sur le changement climatique au niveau régional (www.agrhymet.ne/portailCC) et international (<https://europa.eu/capacity4dev/gcca-community>). Au plan des projets pilote d'adaptation, les 4 projets pilote de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA du Tchad sont mis en œuvre et suivis par la cellule interministérielle de coordination et les points focaux désignés dans les ministères partenaires (agriculture, élevage, environnement).

Au plan de la mise en œuvre des projets terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA du Tchad.

Les premières expériences des quatre projets ont été capitalisées sous forme de fiche de synthèse de bonnes pratiques ; Parmi les bonnes pratiques les plus prometteuses /probantes on peut citer :

Province du Lac :

- Gouvernance locale des ouadis pour l'accès à la terre et la sécurisation foncière pour les plus vulnérables,
- Système d'exhaure solaire couplé à un système d'irrigation une goutte à goutte comme moyen de mobilisation de l'eau, de l'économie de l'eau, d'énergie et de diversification agricole,

Province du Mandoul

- Innovation et mise à l'échelle de l'agriculture climato intelligent : producteurs pilotes équipés des kits de production agricole vulgarisent les techniques innovantes, fabrication du compost, 20 centres de multiplication de pépinière fonctionnels, 672,5 ha de forêts sont mis en défens, 150 ha des terres dégradées sont restaurées, etc.
- Environ 592 156 des espèces de plants climato-résilient et intelligent sont produits, 10 arboriculteurs opérationnels, 10 sites de vergers sont installés avec système d'irrigation en goutte à goutte, 2 puits pastoraux réalisés dans les cantons

Province du Salamat

- Construction de mares pastorales dotées de forages solaires pour l'accès à l'eau (potable et abreuvement du bétail), d'un dispositif antiérosif autour des mares, les pharmacies vétérinaires, les parcs à vaccinations

- Amélioration de la gouvernance des infrastructures pastorale, comités de gestions des ouvrages pastoraux et renforcement des capacités des organisations locales.

En outre, une base de données couplée à une application mobile smartphone pour le suivi et l'évaluation des performances des projets d'adaptation au changement climatique a été mise en place et fonctionnelle. Le projet appuie la société civile tchadienne à la mise en place d'une plateforme dénommée « Agora30 de la Résilience au Tchad ». Cette plateforme constitue un espace de dialogue et d'influence politique et de partage de bonnes pratiques sur l'adaptation et la résilience (www.tchad-agera30.org).

L'opérationnalisation du plan de formation pluriannuel sur les changements climatiques des cadres centraux et des services déconcentrés pour le renforcement des capacités a été poursuivi. Aussi, 7 ateliers nationaux sur les thématiques suivantes : l'intégration des CC dans les politiques de développement, l'analyse de la vulnérabilité sociale et climatique, les négociations internationales climat, l'accès au financement climat, la planification du déploiement des énergies renouvelables et l'accès aux financements des projets énergétiques, amélioration du cadre institutionnel, juridique et réglementaire du secteur de l'électricité, la capitalisation, information et communication sur les expériences des projets d'adaptation au CC,) ont été organisés. A l'issue de ces formations, plus quatre cent trente (430) cadres centraux et des services déconcentrés dont plus de soixante-deux (62) femmes ont été formés.

La forte mobilisation des ressources humaines nationales et l'implication des acteurs de la lutte contre les CC (ONGs, associations nationales, locales, etc.) créent une dynamique favorisant la durabilité de l'action. En outre, il existe une bonne visibilité de l'action au niveau de l'information, de la sensibilisation à l'échelle nationale et internationale. Par ailleurs, on relève une grande complémentarité et synergies du projet avec les autres acteurs de la lutte contre les CC au Tchad (Ministères partenaires en charge de l'agriculture, l'élevage de l'énergie, l'économie et planification de développement, les ONGs nationales et internationales, les associations des jeunes, le monde académique et de la recherche agricole, le programme régional intra ACP AMCC, zone Afrique de l'Ouest et du Tchad.

1.3 Parties prenantes de l'action

Les acteurs du changement climatique sont multi-sectoriels et la structure des parties prenantes concernées est constituée :

A°) Au niveau central :

- **Ministère en charge de l'Environnement**, maitre d'ouvrage et la Direction Générale du Ministère en charge de l'Environnement, maitre d'œuvre ;
- **Direction de l'Education Environnementale** et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC), maitre d'œuvre délégué, assure la coordination du projet. L'équipe de la cellule interministérielle de la coordination du projet AMCC est composée d'un coordonnateurs /régisseur, d'un Comptable C, d'une secrétaire comptable, de deux cadres du Ministère en charge de l'Agriculture et, de l'énergie, de deux chauffeurs et d'un manoeuvre spécialisé. La coordination du projet AMCC est responsable de la mise en œuvre globale de la convention de financement (CF) et a exécuté spécifiquement le résultat n°1 (R1) de la CF via les 4 devis programmes (DPD, DP1, DP2 et DP3) ;
- **Direction Générale de l'Energie** (Ministère en charge de l'énergie) à la charge de la mise en œuvre des actions relatives à l'atténuation et les questions d'énergies renouvelables. Un point focal et un cadre du Ministère sont fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet AMCC. Un expert énergie est mis à disposition pour appuyer ce Ministère dans l'atteindre des objectifs/résultats du projet AMCC
- **L'équipe d'assistance technique (AT)** : est à disposition de la maîtrise d'œuvre pour appuyer la coordination pendant la période de mise en œuvre du projet. Recrutée via un contrat de service, l'équipe d'AT est composée de deux (02) experts principaux (long terme) dont un expert en adaptation aux changements climatiques et un expert en énergies renouvelables. Ces deux (02) experts principaux sont complétés par des experts non principaux (court terme) pour appuyer le pays bénéficiaire à exécuter le projet.
- **La Délégation de l'UE au Tchad** : apporte l'appui conseil sur les procédures, participe aux réunions du Comité de Pilotage (CP) et Comité de Suivi Opérationnel (CSO). Elle assure le contrôle ex ante de la mise

en œuvre, les endossements des contrats (DP contrats de fourniture et de subventions), les paiements des mémoires financiers et les réalisations des audits et évaluations

- Les **Ministères partenaires** (Agriculture, Elevage et Énergie) ont participé à la mise en œuvre du projet via des points focaux qui ont assuré le suivi et la coordination des thématiques mises en œuvre sur terrain.
- Le **Fonds spécial en faveur de l'environnement** (FSE) désigné comme Institution Nationale de Mise en œuvre des fonds climatiques.
- Le **monde académique** et de la recherche agricole.
- Les **PTFs** (PNUD, FAO).
- Le **Comité de Pilotage (CP)** : est mis en place par un arrêté signé par le Ministre de l'Environnement pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Le comité de pilotage du projet se réunit chaque année en session ordinaire.
- Le **Comité de Suivi Opérationnel (CSO)** : est également mis en place par une note de service signée par le Ministre de l'Environnement et présidé par le Secrétariat Général dudit ministère pour assurer le suivi opérationnel du projet. Il réunit sur une base trimestrielle, en session ordinaire, constitué des représentants de toutes les parties prenantes impliquées au projet.

B°) Au niveau provinces

- Les **quatre opérateurs de terrain** sont des ONG (UICN, ALISEI, SOS SIT, RAPS/Mandoul) bénéficiaires des contrats de subventions et pour la mise en œuvre du résultat 2 de la CF. Elles sont les relais du projet au niveau local, dans les provinces du Mandoul, Salamat, Lac le logone occidentale et Mayo Kebbi.
- Les **partenaires** sont : les Gouverneurs, Préfets, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les ONG de la zone, les gestionnaires des parcs nationaux (Zakouma et Manda), les comités provinciaux/départementaux/locaux d'actions, les autorités coutumières, les organisations professionnelles (éleveurs transhumants, agriculteurs), les comités de gestions des ouvrages et de prévention des conflits sont impliqués dans le processus de concertation, dialogue et de mise en œuvre.
- Les **bénéficiaires directs et finaux** notamment les agriculteurs, éleveurs transhumants et les producteurs maraichers y compris les jeunes et les femmes de ce groupe fragilisé.

1.4 Autres informations disponibles

Le projet AMCC a mis en place une base de données (BDD), outils de suivi/évaluation de la mise en œuvre du projet. Sont téléchargés et actualisés régulièrement les cadres logiques de la convention de financement (CF), les cadres logiques des devis programmes exécutant les résultat 1 (R1) et les cadres logiques de 4 subventions réalisant les activités du résultat 2 (R2). La BDD fournit une photographie de l'évolution de la mise en œuvre de chaque cadre logique et cadre logique consolidé de la CF. On peut accéder par le lien suivant : <http://amcc.tchadenvironnement.org> ;

Les comptes rendus des réunions du CP et CSO ont contribué à orienter certaines actions dont le projet s'en est inspiré pour améliorer la mise en œuvre ;

Le projet a fait l'objet d'une mission d'évaluation à mi-parcours en février 2017, les principales conclusions et recommandations ont été mises en œuvre par le projet AMCC.

Le projet AMCC a bénéficié aussi de la mission Result Oriented Monitoring (ROM) en juillet 2018, mandatée par le siège de l'UE. Les orientations et conclusions ont été prises en mise en œuvre par le projet AMCC.

2. DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE

Type d'évaluation	Evaluation finale
Couverture	L'évaluation concerne la mise en œuvre de toute la convention y compris les subventions, les devis programmes, contrat d'assistance techniques et les organes statutaires.
Portée géographique	- Résultat 1 (R1) mise en œuvre via les 4 DP y compris le contrat de l'AT appuyant la coordination à N'Djaména et provinces - Resultat 2 (R2) est mise en œuvre par les 4 subventions dans les provinces du Lac, de Mandoul, Salamat, du logone occidentale et Mayo Kebbi
Période à évaluer	De la signature de la convention de financement jusqu'à la fin de mise en œuvre des activités : de 13/12/2013 au 12/12/2019.

2.1 Objectif de l'évaluation

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie³ de la Commission Européenne⁴. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des **résultats**⁵ des actions, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur **les approches orientées sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD)**.⁶

De ce point de vue, les évaluateurs devraient **trouver les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE** et essayer d'**identifier les facteurs générant ou entravant le progrès**.

Les évaluateurs doivent fournir une explication des **liens de cause à effet** existant entre les inputs et les activités, et les outputs, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, aux parties prenantes intéressées et au grand public l'information suivante :

- une analyse globale et indépendante de la performance qu'a eue "l'AMCC (ENV/2013/024-595) – *Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables*", en prêtant une attention particulière à ses résultats finaux, en comparaison avec les objectifs attendus, et les raisons soutenant ces résultats ;

³ COM(2013) 686 final "Renforcer les fondements de la réglementation intelligente - Améliorer l'évaluation" - http://ec.europa.eu/smart-regulation/docs/com_2013_686_fr.pdf; Règlement financier UE (art 27); Règlement (UE) No 1905/2006; Règlement (UE) No 1889/2006; Règlement (UE) No 1638/2006; Règlement (UE) No 1717/2006; Règlement (CE) No 215/2008 du Conseil

⁴SEC (2007)213 "Répondre aux besoins stratégiques : renforcer l'usage de l'évaluation", http://ec.europa.eu/smart-regulation/evaluation/docs/eval_comm_sec_2007_213_fr.pdf; SWD (2015)111 "Lignes directrices pour une meilleure réglementation", http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/docs/swd_br_guidelines_en.pdf; COM(2017) 651 final 'Mener à son terme le programme pour une meilleure réglementation: de meilleures solutions pour de meilleurs résultats', https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/completing-the-better-regulation-agenda-better-solutions-for-better-results_en.pdf

⁵Cela fait référence à l'intégralité de la chaîne des résultats, couvrant les extrants, les résultats et l'impact de l'action. Cf. Règlement (UE) N° 236/2014 "énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure" - https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/financial_assistance/ipa/2014/236-2014_cir.pdf.

⁶ Le nouveau Consensus Européen pour le Développement 'Notre monde, notre dignité, notre futur', journal officiel du 30 juin 2017. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:C:2017:210:TOC>

- les enseignements tirés, les conclusions et les recommandations associées, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures. *Il est attendu aussi de cette mission une proposition par province/site, des actions concrètes contribuant à améliorer la gouvernance des acquis de la phase 1 d'AMCC et consolider les réalisations actuelles pour leurs mises en œuvre à la phase 2 d'AMCC+ qui démarrera en début 2020.*

En particulier, cette évaluation servira à apprécier de manière indépendante, l'atteinte des résultats finaux de la première phase du projet AMCC au Tchad y compris les 4 contrats de subventions⁷, les devis programmes et la prestation de l'assistance technique (AT) en se focalisant sur les effets/impacts et la pérennisation des actions réalisées et par rapport à leurs objectifs respectifs, de manière à formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles pour la valorisation des acquis dans les futures interventions de la nouvelle phase de l'AMCC+ (2020 – 2024).

La mission se penchera spécifiquement sur les acquis en matière (i) de renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de la lutte contre les CC ; du développement des capacités de l'administration tchadienne, de l'intégration de la dimension changement climatique dans les stratégies de développement national ainsi que dans les politiques et stratégies dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie et un cadre favorable au développement des énergies renouvelable, l'accès à la finance mondiale du climat et (ii) de développement de pratiques et techniques permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables au changement et aux aléas climatiques ainsi qu'une exploitation plus durable des ressources naturelles.

Les **objectifs spécifiques (OS)** attendus de l'évaluation finale du projet sont :

- **OS1** : conduire une analyse quantitative et qualitative, dresser le bilan global des résultats et le niveau des indicateurs atteints et de l'impact du projet⁸. Mesurer de façon factuelle et documentée le degré d'atteinte des principaux objectifs et résultats assignés et par rapport aux ressources allouées au projet,
- **OS2** : faire un examen approfondi du montage institutionnel (ancrage institutionnel, ciblage des parties prenantes, dispositif de pilotage de mise en œuvre, dispositif opérationnel de mise en œuvre des projets terrain) du projet et sa pertinence eu égard aux objectifs du projet AMCC et mesurer l'adéquation par rapport aux stratégies et politiques en matière de lutte contre les changements climatiques,
- **OS3** : élaborer les lignes directrices des subventions du futur appui d'AMCC+ (2020-2024) pouvant mettre en œuvre des principales conclusions et recommandations pour la préservation des acquis de la première phase de l'AMCC. Au regard du contexte particulier de chaque province/site, les conclusions et recommandations de cette mission doivent être formulées par site/province pour leur prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMCC+ (2020-2024).
- **OS4** : élaborer les termes de références (TDR) de l'AT (phase 2 d'appui AMCC+/2020-2024) sur la base de leçons apprises, les bonnes pratiques identifiées dans le domaine de la gouvernance, de la diplomatie climatique, du renforcement de la résilience climatique des communautés locales et des écosystèmes face au changement climatique y compris la prise en compte des groupes les plus vulnérables, le genre, l'approche participative, le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront d'un part les partenaires techniques et financiers (DEVCO C2, DEVCO C6, la Délégation de l'UE au Tchad, l'AFD, la BAD), les partenaires institutionnels (les Ministères en charge de l'environnement, de l'Énergie, de l'Élevage, de l'Agriculture, de l'Économie et de la Planification du Développement). D'autre part la Coordination du projet AMCC, l'AT et les consortia d'ONG

⁷ Il s'agit de subventions octroyées en décembre 2016 en vue de la mise en œuvre des actions suivantes : (i) Projet d'appui à la production agricole durable et diversifiée adaptée à la variabilité et au changement climatique pour renforcer la résilience des ménages par l'introduction de techniques agricoles innovantes dans la Province du Lac (porté par l'ONG SOS SAHEL International Tchad), (ii) Projet de gestion de la fertilité des sols et soutien à une agriculture résiliente aux changements climatiques dans la Province de Mandoul (porté par l'ONG RAPS-Mandoul (Réseau d'Action de Partages et de Solidarité du Mandoul)), (iii) Projet Amélioration de la gestion concertée des ressources pastorales dans la plaine de Gara/Salamat pour une conservation intégrée et durable dans la zone périphérique du Parc National de Zakouma (porté par l'ONG ALISEI), (iv) Projet Amélioration de l'information, éducation et communication des populations rurales et périurbaines à l'adaptation aux changements climatiques (porté par l'ONG UICN).

⁸ Y compris les quatre projets s'inscrivant dans les priorités du PANA du Tchad

responsables de la mise en œuvre des subventions y compris les organisations de la société civile et les représentants des organisations des producteurs (éleveurs, agro-éleveurs), les services déconcentrés de l'Etat des sites pilotes des projets terrain, ainsi que les comités provinciaux, départementaux et locaux d'actions (CPA et CDA et CLA).

De plus, cette évaluation peut être destinée aux bénéficiaires finaux de l'action, ou d'autres parties prenantes qui n'étaient pas impliquées dans la phase de mise en œuvre ; certaines d'entre elles pourraient avoir été impliquées dans la phase d'identification/formulation des actions.

2.2 Services requis

2.2.1 Aspects spécifiques à évaluer

Les aspects spécifiques auxquels l'évaluation doit donner la priorité sont :

- Pour chaque subvention de projet de terrain, analyser les forces/faiblesses, définir les opportunités, les leçons apprises et identifier les bonnes pratiques. Proposer des actions concrètes pour améliorer la gouvernance des réalisations actuelles, pour renforcer les capacités institutionnelles, la résilience climatique des communautés locales ;
- Elaborer les lignes directrices des subventions du futur appui d'AMCC+ (2020-2024) sur la base des conclusions et recommandations formulées par site pour pérenniser les réalisations actuelles, améliorer la gouvernance des acquis et diffuser à grande échelle les bonnes pratiques climato-intelligents ;
- Elaborer les termes de références (TDR) de l'AT (appui AMCC+/2020-2024) sur la base de l'analyse des besoins en renforcement des capacités institutionnelles, d'appui conseil technique sur l'accès au financement climat, la coordination de la politique ;
- L'adéquation des besoins des bénéficiaires et les objectifs du programme partenaires nationaux avec ceux des partenaires locaux. La concrétisation des résultats escomptés (ou peut-être seulement d'une partie de ces derniers) ainsi que les facteurs positifs et négatifs.
- La performance de la gestion de l'action, ainsi que sa capacité d'adaptation à des conditions changeantes, y inclus les mécanismes régissant l'action ;
- La cohérence des actions et la capacité du programme à atteindre les objectifs fixés par le programme ;
- Analyser l'organisation interne des consortiums d'ONG, à même d'éviter tout risque de conflits d'intérêts et de risque fiduciaire ;
- Analyser la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des réalisations actuelles ;

L'évaluation analysera l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- la valeur ajoutée de l'UE (dans la mesure où l'action apporte des bienfaits supplémentaires à ceux qui auraient découlé de la seule intervention des États membres) ;
- la cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE en termes de changement climatique au Tchad et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres.

L'équipe d'évaluation devra en outre vérifier si les questions d'égalité des sexes, environnement et changement climatique ont été incorporées ; si les ODD importants et leurs interactions ont été identifiés ; si le principe « Leave No-One Behind », (voir <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/avril-2016/odd-ne-laisser-personne-pour-compte>) et une approche basée sur les droits ont été pris en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celles-ci se sont retrouvées dans la mise en œuvre, la gouvernance et la supervision de l'action.

2.2 Questions à traiter

Les questions à traiter formulées ci-dessous sont données à titre indicatif. En fonction de l'information la plus récente, des consultations initiales et postérieures et de l'analyse des documents, l'équipe

d'évaluation discutera avec le gestionnaire d'évaluation⁹ et proposera dans son rapport de démarrage un éventail complet et final de questions d'évaluation en indiquant les critères et indicateurs spécifiques utilisés ainsi que les sources de collecte de données et les outils les plus importants.

Une fois le rapport de démarrage approuvé, les questions d'évaluation deviendront juridiquement contraignantes.

Politiques/stratégies,

1. Le projet AMCC est-il aligné avec les politiques nationales tchadiennes et la stratégie changement climatique de l'UE ?
2. Le projet AMCC a-t-il les capacités suffisantes pour influencer positivement actuellement et pour les prochaines décennies, le dialogue politique nécessaire au financement climat, création du fonds fiduciaires, le cadre réglementaire et défiscalisation des équipements en énergies renouvelables ?

Zones d'intervention,

3. Les actions mis en œuvre, les moyens mobilisés et en considération de la stratégie Nationale pour le Changement Climatique (SNCC) et des donateurs (y compris de l'UE) dans les zones d'intervention du Projet AMCC permettront-ils d'obtenir un effet levier ?

Gestion et gouvernance,

4. Le dispositif (coordination, Bailleurs, Gouvernement, AT, consortia d'ONG, services déconcentrés et les bénéficiaires finaux) de mise en œuvre de la convention du projet AMCC permettra t-il d'obtenir les résultats attendus de façon efficace et efficiente ?

Appropriation des actions par les parties prenantes

5. Quel est le niveau de compréhension pour chacune des parties prenantes des actions mise en œuvre ou définies dans le projet AMCC ? Sur la base des informations reçues, établissez le degré d'appropriation des actions de chaque partie et les risques que cela représente pour la durabilité des résultats.

Critères CAD

6. En particulier concernant le critère de durabilité, de manière globale pour chacune des réalisations des subventions et des devis programmes, quels sont les éléments qui concourent à la durabilité de l'action et quels sont ceux qui peuvent être améliorés ?
7. Faites une analyse succincte sur l'atteinte des objectifs du projet suivant chacune des critères CAD (pertinence, efficacité, efficacité, durabilité et impact).

Coordination/Complémentarité/synergie avec les projets/programme national ou régional,

8. la coordination, complémentarité et synergie de l'action avec les autres projets/programme mis en œuvre au Tchad ou dans la sous-région tel que expliqué dans la formulation du projet AMCC est-elle effective ?
9. A part l'Ambassade de France et le PNUD qui sont timidement impliqués dans la mise en œuvre de ce projet, la coordination et les synergies avec les partenaires techniques et financiers (PTF) sont-elles suffisamment développées afin d'optimiser les retombées positives des différentes actions ? Sont-elles également développées avec les autres interventions dans le domaine du changement climatique et biodiversité ?

2.3 Phases de l'évaluation et livrables requis

Le processus d'évaluation sera mené en quatre phases :

- Phase I - Démarrage (au pays de résidence de l'expert)
- Phase II - Analyse documentaire (au Tchad)
- Phase III – Visite de terrain (au Tchad)
- Phase IV - Synthèse

⁹ Le gestionnaire d'évaluation dépend du pouvoir adjudicateur qui gère le contrat d'évaluation. Le plus souvent cette personne est le cadre opérationnel de la(les) action(s) à évaluer.

Les livrables de chaque phase doivent être rendus à la fin des étapes correspondantes, comme précisé dans le tableau synoptique du paragraphe 2.3.1.

2.3.1 Tableau synoptique

Le tableau qui suit présente un aperçu des activités-clé à mener lors de chaque phase et une liste des livrables que l'équipe devra produire ainsi que les réunions avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence. Le contenu principal de chaque livrable est décrit au chapitre 5.

Phases de l'évaluation	Activités-clé	Livrables et réunions
Phase I de démarrage (au pays de l'expert)	<ul style="list-style-type: none"> Collecte initiale de documents/données transmis par la Délégation Analyse des documents et compréhension globale du projet Prise de contact entre expert et concertation sur la documentation reçue 	<ul style="list-style-type: none"> Liste de documents reçues Liste des documents supplémentaires nécessaires pour compléter l'analyse documentaire. Le Methodologie et planning de la mission au Tchad validé
Phase II - Analyse documentaire (Tchad)	<ul style="list-style-type: none"> Collecte supplémentaire des documents (Analyse du contexte, de l'action et des parties prenantes) Reconstitution de la logique d'intervention et/ou description de la théorie du changement (sur base de la documentation et des interviews disponibles) Conception de la méthodologie d'évaluation (affinage des questions à traiter avec les critères de jugement, les indicateurs et les méthodes de collecte de données et analyse) et la matrice d'évaluation Analyse approfondie des documents (en particulier questions à traiter) Identification des informations manquantes et des hypothèses à vérifier dans la phase documentaire Conception de la méthodologie de la phase de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de démarrage avec le groupe de référence : DUE, Ministères techniques et les partenaires de mise en œuvre du projet ; - Réunion de débriefing (expert, coordination, MEEP, Délégation de l'union européenne(DUE) ; Note documentaire Rapport de démarrage
Phase III Visite de terrain (Tchad)	<ul style="list-style-type: none"> Premières réunions au niveau national avec les parties prenantes à N'djamena et sur les trois zones d'intervention de l'action. Collecte des informations principales en utilisant des interviews, des groupes de discussion, des sessions de récit, des sondages, visites des réalisations et/ou toute autre technique appropriée Collecte de données et analyse (liée aux hypothèses à tester sur le terrain et visant à combler les lacunes) 	<ul style="list-style-type: none"> Premières réunions au niveau national avec les parties pré-nantes (UE, ministères techniques, coordination AMCC, AT/AMCC, ONG, PTF, comités de gestion, bénéficiaires finaux, OSC, etc.) ; Pré-débriefing pour la présentation des principaux résultats de la phase de terrain Restitution de 3 phases de la mission avec le groupe de référence

Phases de l'évaluation	Activités-clé	Livrables et réunions
Phase IV de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> Analyse finale des résultats (en particulier des questions d'évaluation) Rédaction de l'évaluation globale, des conclusions et des recommandations Compte-rendu 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport final provisoire à présenter à N'Djaména ; Résumé exécutif conforme au modèle standard publié dans le module EVAL ; Rapport final. Lignes directrices et les TDR d'AT de la phase 2 d'AMCC.

2.3.2 Phase de démarrage

Cette phase se fera au pays de résidence de l'expert et permettra d'avoir une lecture et une compréhension claire et globale de l'action à évaluer, du contexte et des parties prenantes.

Dès la signature du contrat, la Délégation de l'UE transmettra au consultant toute la documentation disponible à son niveau afin de permettre à l'expert de démarrer l'analyse des documents, la compréhension du contexte et des TDRs d'évaluation ainsi que d'identifier les informations/documentations manquantes à rechercher au démarrage de la phase documentaire de la mission.

A l'issue de cette phase d'analyse des documents pertinents, l'expert pourra réviser/améliorer la méthodologie initiale et la partager aux parties prenantes en vue de son approbation avant le démarrage de la phase II.

2.3.3 Phase II d'Analyse documentaire

La phase débutera à N'Djaména par une réunion de briefing avec la Délégation de l'Union européenne (DUE) et une session de démarrage avec les parties prenantes. Le but de la réunion est d'aboutir à une compréhension claire et partagée de la portée de l'évaluation, de ses limites et de sa faisabilité. Elle sert à clarifier les attentes sur les résultats de l'évaluation, la méthodologie à utiliser et, le cas échéant, à transmettre un complément d'information pertinente ou de dernière minute.

La phase de démarrage documentaire se fera en deux étapes. Une première étape pendant laquelle les documents pertinents seront examinés et complétés et une seconde étape d'analyse des documents.

Dans la seconde étape, en plus d'une première analyse documentaire du cadre politique, institutionnel et/ou technique et de la coopération du soutien que l'UE a apporté au Tchad et à la thématique du changement climatique, l'équipe d'évaluation, en collaboration avec le gestionnaire d'évaluation reconstituera la logique d'intervention de l'action à évaluer.

En outre, en se basant sur la logique d'intervention, l'expert/évaluateur rédigera une explication narrative de la logique de l'action décrivant la manière dont l'action va engendrer le changement tout au long de la chaîne des résultats, par exemple : la théorie du changement. Cette explication comprend une analyse des données à la base de cette logique (surtout en comparant les inputs et les outputs, et les résultats et l'impact) et permet de formuler les suppositions qui doivent se révéler correctes pour que le travail puisse être mené à bien, ainsi que d'identifier les facteurs qui peuvent potentiellement entraver ces changements. En se basant sur la logique d'intervention et sur la théorie du changement, l'expert/évaluateur finalisera :

- i) les questions d'évaluation avec la définition des critères et des indicateurs de jugement, la sélection des outils et des sources pour la collecte des données, ii) l'évaluation de la méthodologie et iii) la planification des étapes suivantes.

Dans le second temps, les analyses doivent inclure un résumé concis de la littérature existant en lien avec l'action. Ceci inclut les études (évaluation, ROM, schéma d'énergie renouvelables, formations thématiques,

etc.) et les recherches réalisées par les consortia d'ONG/société civile, par un gouvernement ou par d'autres bailleurs (en particulier les États membres de l'UE) et/ou par le secteur privé. Cela sert à assurer une approche plus efficace, capable d'identifier les informations manquantes et d'assurer la complémentarité avec les évaluations qui ont déjà été réalisées.

L'analyse des documents pertinents doit être systématique et refléter la méthodologie conçue et approuvée pendant la phase de démarrage.

Des échanges avec le gestionnaire du projet, les services de l'UE au Tchad et les principaux partenaires peuvent être réalisés pendant cette phase afin de soutenir l'analyse des sources secondaires.

Les activités à effectuer pendant cette phase permettront de donner des réponses préliminaires à chaque question d'évaluation, en communiquant les informations déjà rassemblées et leurs limitations. Ces activités devraient aussi mettre en évidence les questions qui restent à traiter et les hypothèses préliminaires à tester.

Pendant cette phase, l'équipe d'évaluation devrait affiner le choix des outils à utiliser pendant la phase de terrain et annoncer les étapes préparatoires qui ont déjà été réalisées et celles qui doivent être réalisées pour l'organiser, y compris dresser une liste des personnes à interviewer, définir les dates et les itinéraires des visites, et répartir les tâches entre les membres de l'équipe.

L'approche méthodologique sera représentée dans une matrice de conception de l'évaluation¹⁰, qui sera incluse dans le rapport de démarrage. La **méthodologie de l'évaluation doit être sensible à la question de genre, contempler l'utilisation de données ventilées par sexe et âge et démontrer comment les actions ont contribué à avancer vers l'égalité des sexes.**

Les restrictions rencontrées ou qui seront rencontrées lors de l'exercice d'évaluation seront discutées et des mesures de limitation décrites dans le rapport de démarrage. Enfin, dans cette phase, le plan de travail et le procédé d'évaluation seront présentés et approuvés ; ce plan devra être cohérent à celui qui est proposé dans les présents TdR. Toute modification devra être justifiée et approuvée par le gestionnaire d'évaluation.

Sur la base des informations récoltées, l'équipe d'évaluation doit préparer un **rapport de démarrage et documentaire** ; son contenu est décrit au chapitre 5.

2.3.4 Phase III - Visite de terrain

La phase de terrain commence après l'approbation du rapport de démarrage et documentaire par le gestionnaire d'évaluation.

Cette phase se déroulera en deux étapes compte de l'inaccessibilité de certaines zones d'intervention du projet. **L'étape 1 de la phase de terrain qui commencera en octobre 2019 se déroulera à NDjamena et dans les provinces du Lac, Mandoul, Logone occidental et de Mayo Kebbi. L'étape 2 de cette mission se déroulera en janvier 2020 lors que le site est accessible dans la province de Salamat.**

Le but de la phase de terrain est de valider / changer les réponses préliminaires formulées pendant la phase documentaire et de compléter l'information grâce à la recherche primaire.

Si un écart considérable par rapport au plan ou au programme approuvé semble constituer un risque pour la qualité de l'évaluation ou ne respecte pas la fin de la validité du contrat, il faudra en discuter immédiatement avec le gestionnaire d'évaluation et, ce qui concerne la validité du contrat, prendre des mesures correctives.

Pendant les premiers jours de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit organiser une réunion, une consultation et/ou une collaboration adéquats avec le gestionnaire du programme à la Délégation de l'UE,

¹⁰ La matrice de l'évaluation est un outil qui sert à structurer l'analyse de l'évaluation (en définissant les critères de jugement et les indicateurs de chaque question d'évaluation). Elle sert aussi à adopter la méthode de collecte de données la plus appropriée et faisable pour chacune des questions.

avec la Coordination AMCC, l'AT, les consortia d'ONG, les autorités gouvernementales concernés centrales et locales, les organisations des bénéficiaires et d'autres parties prenantes concernées.

Pendant la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit assurer un contact, une consultation et une collaboration adéquats avec les différentes parties prenantes et avec les autorités et les agences gouvernementales concernées : gouverneur de province, préfets/sous préfets, services déconcentrés de l'Etat. Tout au long de sa mission, l'équipe d'évaluation utilisera les sources d'information les plus fiables et appropriées, ne pas divulguer les informations confidentielles reçues et respecter les croyances et les coutumes de l'environnement social et culturel local.

Au terme de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation résumera son travail, analyser la fiabilité et l'étendue des données récoltées, et présenter ses conclusions préliminaires lors d'une réunion de Pré-débriefing avec le gestionnaire du programme, la délégation de l'UE. Une restitution de ces 3 phases d'études sera organisée avec le groupe de référence.

Au terme de la phase de visite de terrain, une **note intermédiaire** sera préparée ; son contenu est décrit au chapitre 5.

2.3.5 Phase IV - Synthèse

A la fin de l'étape 1 de la phase III de visite de terrain, l'expert à son retour au domicile pourra élaborer le 1^{er} draft des documents : **(i) résumé exécutif, (ii) le rapport final provisoire n°1, (iii) les lignes directrices et (iv) les TDR d'AT de la phase 2 d'AMCC.** Dès son retour à N'Djaména en janvier 2020 pour la visite de terrain dans la province de Salamat, l'expert pourra présenter le rapport final provisoire n°1 au groupe de référence.

Cette phase est dédiée à la préparation de **quatre documents distincts** : le **résumé exécutif**, le **rapport final**, dont la structure est décrite à l'annexe III), les **lignes directrices et les TDR d'AT de la phase 2 d'AMCC.** Il comprend l'analyse des données récoltées pendant la phase documentaire et la phase de terrain, afin de finaliser les réponses aux questions d'évaluation et de préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations.

L'équipe d'évaluation présentera ses résultats, ses conclusions et ses recommandations dans un seul rapport avec les annexes, conformément à la structure convenue à l'annexe III ; un résumé exécutif séparé sera également élaboré, dans le format obligatoire du module EVAL (cf. annexe III).

L'équipe d'évaluation s'assurera que :

- Son évaluation est objective et équilibrée, que les affirmations sont détaillées et fondées sur des preuves et que les recommandations sont réalistes et clairement ciblées.
- Pendant la rédaction du rapport, que toute évolution déjà en cours dans la direction souhaitée soit clairement identifiée.
- Que le vocabulaire, y compris les abréviations, utilisé, tient compte de l'audience identifiée à l'art. 2.1 plus haut.

L'équipe d'évaluation rendra et présentera le **rapport final provisoire n°2** au groupe de référence à N'Djaména, **à la fin de l'étape 2 (phase III - visite de terrain prévue en janvier 2020 dans la province de Salamat)**, afin de discuter de ses résultats, de ses conclusions et de ses recommandations. Les évaluateurs devront obligatoirement être présents pendant une journée minimum.

Le gestionnaire d'évaluation rassemblera les commentaires faits par les membres du groupe de référence et les enverra à l'équipe d'évaluation pour réviser le rapport conjointement avec une première version de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) du projet de rapport final. Le contenu de cette grille d'évaluation sera discuté avec l'équipe d'évaluation pour déterminer si des améliorations sont nécessaires et l'équipe d'évaluation sera invitée à faire des commentaires sur les conclusions formulées dans la QAG (à travers le module EVAL).

À ce stade, l'équipe d'évaluation finalisera le **rapport final définitif** et le **résumé exécutif**, en répondant aux commentaires reçus. Les problèmes éventuels de qualité, les erreurs factuelles et les problèmes méthodologiques seront corrigés ; les commentaires relatifs à des jugements divergents peuvent quant à

eux être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, l'équipe d'évaluation devra en expliquer les raisons par écrit. Une fois le rapport final approuvé, la QAG sera mise à jour et envoyée aux évaluateurs via le module EVAL.

2.4 Organisation du contrat spécifique et méthodologie (offre technique)

Les contractants-cadre invités soumettront leur organisation du contrat et la méthodologie spécifiques en se servant du modèle standard SIEA B-VII-d-i et ses annexes 1 et 2 (B-VII-d-ii).

La méthodologie d'évaluation proposée pour entreprendre la mission est décrite au chapitre 3 (stratégie et calendrier de travail) du modèle B-VII-d-i. Les prestataires doivent décrire comment la méthodologie qu'ils proposent va aborder les questions transversales mentionnées dans les termes de référence et, notamment, l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme. Ceci inclut (selon le cas) les messages de communication de l'action, les matériels et les structures de gestion.

Par dérogation de ce qui est indiqué dans le modèle standard SIEA B-VII-d-i, la longueur maximale de l'organisation du contrat et la méthodologie spécifiques est de 7 pages, écrites en Times New Roman 12 ou Arial 11, interligne simple, sans compter les propres annexes du contractant-cadre (longueur maximale de ces annexes : 3 pages), à ajouter aux annexes prévues pour les TdR spécifiques. Le calendrier ne compte pas et peut être présenté sur une page A3.

2.5 Gestion et pilotage de l'évaluation

2.5.1 Au niveau de l'UE et des partenaires du projet

L'évaluation est gérée par le gestionnaire d'évaluation des DUE ; les progrès de l'évaluation seront suivis de près avec l'aide d'un groupe de référence composé des personnes issues de la section développement rural de la DUE, de la Coordination du projet AMCC, du Ministère de l'Environnement et du Ministère de l'Energie.

Les fonctions principales des membres du groupe de référence sont :

- De définir et de valider les questions d'évaluation.
- De faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation, les services de l'UE et les parties prenantes externes.
- De s'assurer que l'équipe d'évaluation a accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consulte.
- De discuter et de commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation. Les commentaires de chaque membre du groupe de référence sont rassemblés par le gestionnaire d'évaluation, puis transmis à l'équipe d'évaluation.
- D'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation.
- De soutenir la création d'un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

2.5.2 Au niveau du prestataire

Conformément aux exigences établies à l'article 6 des termes de référence globaux et dans l'Organisation et la Méthodologie globales, aux annexes II et III du contrat cadre SIEA 2018 respectivement, le prestataire doit surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de l'évaluation. Il devra en particulier :

- Soutenir le chef d'équipe dans son rôle, principalement en ce qui concerne la gestion. À cet égard, le prestataire doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, des tâches et des livrables spécifiques soient confiés à chaque membre de l'équipe.
- Fournir du soutien et un contrôle qualité du travail de l'équipe d'évaluation tout au long de sa mission.
- S'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat.

2.6 Langue du contrat

La langue du contrat sera le français.

3. EXPÉRIENCE REQUISE

3.1 Nombre d'évaluateurs et nombre de jours de travail requis par catégorie

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'évaluateurs minimum et le nombre de jours de travail minimum (au total et sur le terrain), par catégorie d'évaluateur, à prévoir par le prestataire.

Catégorie de l'évaluateur	Nombre d'évaluateurs minimum	Nombre total de jours de travail minimum (au pays de l'expert + Tchad)	(dont) Nombre de jours de travail minimum en mission au Tchad
Cat II	1	39	27

En particulier, le chef d'équipe (identifié dans l'Organisation et méthodologie et l'offre financière) devrait être un expert Cat II, posséder une expérience démontrable comme évaluateur cohérent avec les exigences de cette mission et ne pas dédier moins de **39 jours de travail au total**, dont **27 jours sur le terrain au Tchad**.

3.2 Expertise requise

Exigences minimum pour l'équipe (expert Cat II) :

L'équipe d'évaluation doit avoir au minimum les capacités suivantes :

- Diplôme universitaire d'au moins niveau Master dans le domaine de l'environnement, biologie, vétérinaire, agronomie, sciences économiques, sociologie rurale, géographie, anthropologie ou tous autres domaines équivalents/similaires ou au moins 10 ans d'expériences professionnelles équivalentes, si l'expert n'a pas la formation académique demandée ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions d'évaluation finale des projets/programmes dans le domaine des sciences de l'environnement, les énergies renouvelables et de développement rural ;
- Avoir été chef d'équipe d'au moins deux (2) missions dont une dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques ;
- L'expert devrait avoir au moins 6 années d'expérience dans le domaine du changement climatique, gestion des ressources naturelle et énergies renouvelables en Afrique subsaharienne ;
- Connaissances en procédures de l'Union européenne (UE).

Autres exigences pour l'équipe (considéré comme un atout) :

- Excellente connaissance démontrée des politiques et modalités de la coopération européenne, management institutionnel, des mécanismes de coordination mise en œuvre des projets/programmes et renforcement institutionnelles des structures de préférence en Afrique Centrale ou sahélienne ;
- Bonne connaissance de financement climatique (AND, INM, FA, FVC, etc.) de la CCNUCC, de la résilience et de l'approche climato-intelligent ;

Connaissances linguistiques de l'équipe :

- Français : l'expert, catégorie II doit au moins posséder un niveau C1 ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et rédactionnelle démontrée par, notamment, au moins une publication ou un rapport à fournir.

Le niveau linguistique est évalué en compréhension, langage parlé et écrit par le cadre européen de référence pour les langues disponible à <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr> et **devra être démontré par des certificats ou par une expérience adéquate.**

L'Union européenne mène une politique d'égalité des chances. La parité des genres dans l'équipe proposée, à tous les niveaux, est vivement conseillée.

3.3 Présence de l'équipe de gestion pour le briefing et/ou le débriefing

La présence d'un ou plusieurs membre(s) de l'équipe de gestion n'est pas requise pour le briefing ou le débriefing.

4. LIEU ET DURÉE

4.1 Période de démarrage

Compte tenu de l'inaccessibilité (saison de pluies) de certaine zone d'intervention du projet AMCC, la présente mission se fera en deux étapes : **(i) étape 1 demarrera le 20 octobre 2019** pour couvrir NDjaména, provinces du Lac, du Mandoul, du Logone occidental et de Mayo Kebbi ; **(ii) étape 2 sera réalisée le 20 janvier 2020** et couvrira la province de Salamant.

4.2 Durée prévue de la mission en jours calendrier

Durée maximale de la mission : est de 365 jours calendrier.

La durée totale inclut les jours de travail, les week-ends, les périodes prévues pour les commentaires, pour réviser les versions préliminaires, les séances de débriefing et la distribution des résultats.

4.3 Planification, y compris la période de notification pour le placement de personnel¹¹

Dans le cadre de l'offre technique, le contractant-cadre doit remplir le tableau de l'emploi du temps qui se trouve dans l'annexe IV qui devra être finalisé dans le rapport de démarrage. Les 'dates indicatives' ne doivent pas être formulées comme des dates fixes, mais comme des jours (ou des semaines, ou des mois) à partir du début de la mission (désigné '0').

Il faudra prêter l'attention nécessaire afin d'assurer la participation active et la consultation des représentants du gouvernement et des parties prenantes nationales/ locales.

4.4 Lieu(x) de la mission

La mission se déroulera à N'Djaména, avec des visites de terrain dans les provinces du Lac, Mandoul, Logone occidental, Salamat et Mayo Kebbi.

Il faut noter que les résultats 1 et 2 du projet AMCC suivent un découpage géographique suivant :

- Résultat 1 (R1) – mise en œuvre via les DP au niveau centrale **à N'Djaména** sur les aspects institutionnels, politiques/stratégies sectorielles, renforcement des capacités. Le contrat d'AT a appuyé la coordination du projet AMCC ;
- Résultat 2 (R2) – mise en œuvre à travers 4 subventions dans les provinces du **Lac, Mandoul, Logone occidentale, Salamat et Mayo Kebbi.**

¹¹ Conformément à l'article 16.4 a) des Conditions générales du contrat cadre SIEA

5. LE RAPPORT

5.1 Contenu, durée et remise

Les livrables doivent répondre à des standards de qualité. Le texte des rapports doit être illustré, le cas échéant, par des cartes, des graphiques et des tableaux ; une carte de la zone (ou des zones) de l'action est requise (elle doit être jointe en annexe).

Liste des livrables :

Livrables	Nombre de pages (<i>sans compter les annexes</i>)	Contenu principal	Date de la présentation
Methodologie et planning	3 pages	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte initiale de documents/données transmis par la Délégation • Analyse des documents et compréhension globale du projet • Prise de contact entre expert et concertation sur la documentation reçue 	A la fin de la phase I
Rapport de démarrage et note documentaire	5 pages pour le rapport de démarrage et 3 pour la note documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Logique d'intervention • Liste des parties prenantes • Méthodologie de l'évaluation, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Matrice de l'évaluation : Questions d'évaluation, avec les critères de jugement et les indicateurs et méthodes d'analyse et de collecte des données ○ Approche des visites de terrain • Analyse des risques associés à la méthodologie de l'évaluation et les mesures d'atténuation • Réponses préliminaires aux questions d'évaluation, en faisant référence aux limites des informations à disposition • Questions encore à traiter et hypothèses à vérifier lors des visites de terrain • Mise à jour du Plan de travail. 	Fin de la phase II de démarrage
Note intermédiaire	20 pages Word et/ou max 20 slides maximum pour la présentation Powerpoint	<ul style="list-style-type: none"> • Activités réalisées pendant la phase de terrain • Difficultés rencontrées pendant cette phase et mesures atténuantes adoptées 	Fin de l'étape 1 de la phase III visite de terrain

Livrables	Nombre de pages (sans compter les annexes)	Contenu principal	Date de la présentation
	hors annexes si nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> Principales conclusions préliminaires (en fusionnant les phases documentaires et de terrain) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final provisoire n°1 - Rapport final provisoire n°2 	40 pages maximum hors annexe	<ul style="list-style-type: none"> Cf. <u>structure détaillée dans l'annexe III</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de l'étape 1 de la phase III visite de terrain - Fin de la phase de synthèse
Projet de résumé exécutif – utilisant modèle EVAL en ligne	N/D	<ul style="list-style-type: none"> Cf. <u>structure détaillée dans l'annexe III</u> 	Fin de la phase de synthèse
Rapport final	40 pages maximum hors annexe	<ul style="list-style-type: none"> Même structure que pour le projet de rapport final, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de rapport qui a été accepté 	Deux semaines après avoir reçu les commentaires sur le rapport final provisoire n°2.
Résumé exécutif final	N/D	<ul style="list-style-type: none"> Même structure que pour le projet de résumé exécutif, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de rapport qui a été accepté 	Conjointement avec la version finale du rapport final.
Lignes directrices des subventions de la phase 2 d'AMCC	N/D	<ul style="list-style-type: none"> Cf. structure détaillée dans le standard annexé. 	Fin de la phase de synthèse
TDR d'AT de la phase 2 d'AMCC	N/D	<ul style="list-style-type: none"> Cf. structure détaillée dans le standard annexé. 	Fin de la phase de synthèse

5.2 Utilisation du module EVAL par les évaluateurs

Il est fortement recommandé que la **soumission de tous les rapports, leurs annexes et le résumé exécutif du rapport final** par le prestataire choisi **se fasse en les téléchargeant dans le module EVAL**, un outil de gestion du processus d'évaluation archive de la Commission européenne. Le prestataire choisi recevra un accès aux orientations en ligne et hors ligne pour pouvoir travailler avec le module pendant la validité du contrat spécifique.

5.3 Commentaires sur les livrables

Pour chaque rapport, le gestionnaire d'évaluation enverra au prestataire les commentaires d'ensemble reçus du groupe de référence ou l'approbation du rapport dans les **30 jours** calendrier. Les rapports révisés en fonction des commentaires seront livrés dans les **15 jours** calendrier à partir de la date de réception des commentaires. L'équipe d'évaluation devra apporter un document distinct expliquant comment et où ces commentaires ont été incorporés ou la raison pour laquelle certains commentaires n'ont pas été incorporés, le cas échéant.

5.4 Evaluation de la qualité du rapport final et du résumé exécutif

La qualité des versions préliminaires du rapport final, du résumé exécutif, lignes directrices des subventions et TDR d'AT de la phase 2 d'AMCC sera évaluée par le gestionnaire d'évaluation à l'aide de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) dans le module EVAL (texte fourni à l'annexe V). Le prestataire a la possibilité, via le module EVAL, d'apporter des remarques sur les évaluations formulées par le gestionnaire d'évaluation. La QAG sera alors révisée après avoir soumis la version finale du rapport final et du résumé exécutif.

La compilation de la QAG soutiendra/informera la compilation faite par le gestionnaire d'évaluation de l'Évaluation de la Performance du contrat spécifique du Contrat Cadre SIEA.

5.5 Langue

Tous les rapports doivent être rendus en français.

En plus de la version française, le résumé exécutif doit être traduit et fourni en anglais.

5.6 Nombre d'exemplaires du rapport

En plus de sa préférable soumission dans le module EVAL, la version approuvée du rapport final sera rendue en 04 exemplaires imprimés et en version numérique sous format Word et PDF par email sans frais supplémentaires.

5.7 Format des rapports

Tous les rapports doivent être rédigés en utilisant la police Arial ou Times New Roman, avec une taille minimale respectivement de 11 et 12, et un interligne simple, double face. Ils seront envoyés en format Word et PDF.

6. ANNEXE I : GRILLE D'ÉVALUATION TECHNIQUE – PRIX GLOBAL

Demande de services n ENV/2019/409-241 - Version 1

Contrat Cadre 2018 - LOT 1 Sustainable management of natural resources and resilience
EuropeAid/138778/DH/SER/multi

1. CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix en utilisant une relation 80/20 entre la qualité technique et le prix¹².

La qualité technique est évaluée sur la base de la grille suivante :

Critères	Maximum
Score total pour l'organisation et la méthodologie	
• Compréhension des TdR et des objectifs des services à fournir	25
• Approche méthodologique globale, analyse du CV, approche du contrôle qualité, adéquation des outils utilisés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés	50
• Valeur technique ajoutée, soutien et rôle des membres du consortium concernés	10
• Organisation des tâches et du temps	15
SCORE GLOBAL TOTAL	100

2. SEUIL TECHNIQUE

Toute offre en dessous du seuil technique de 75 sur 100 points sera automatiquement rejetée.

3. INTERVIEWS PENDANT L'ÉVALUATION DES OFFRES

Pendant la phase d'évaluation des offres reçues, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réaliser des entretiens téléphoniques avec un ou plusieurs membres de l'équipe d'évaluation proposée.

¹² Pour en savoir davantage sur la règle 80/20, veuillez consulter le PRAG, chapitre 3.3.10.5 - https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/procedures-and-practical-guide-prag_en

7. ANNEXE II : INFORMATIONS A FOURNIR A L'EQUIPE D'EVALUATION

- Textes juridiques et engagements politiques se rapportant à l'action à évaluer ;
- Plan National d'Adaptation (PANA), stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SNLCC), schéma directeur pour le déploiement des énergies renouvelables (site web du projet : [http:// https://amcc.tchadenvironnement.org/](http://https://amcc.tchadenvironnement.org/)) ;
- Politiques nationales ou sectorielles pertinentes et plans d'autres partenaires nationaux et locaux et d'autres donateurs ;
- Études d'identification de l'action et de formulation de l'action ;
- Convention de Financement (CF) N° n°ENV/2012/024-595 : Dispositions Techniques et Administrative (DTA) de la CF, cadre logique, budget et Avenants à la CF
- Contrat n°347-262 d'Assistance Technique (AT) et ses avenants ;
- Devis-programme de démarrage (DPD), DP1/avenant 1, DP2/avenants, DP3/avenant 1 ;
- Rapports trimestriels, annuels d'avancement de l'action, rapports d'exécution des DP, rapport intermédiaires (annuel) et pré-final des quatre subventions de terrain, rapports d'AT (permanente et court terme) ;
- Rapports préparatoires et compte rendus des Comité de Suivi Opérationnels (CSO) et des Comités de Pilotage (CP) ;
- Rapports techniques, rapports études diverses, support de formation (7 modules de compétences), rapports plan de formation pluriannuelle des cadres centraux et décentralisés, rapport ateliers et différents événements, rapport grand public à mi-parcours ;
- Rapports/ Question de monitoring orienté vers les résultats (du 01/10/2018) de la Commission européenne (ROM) et d'autres rapports externes ou internes de monitoring de l'action ;
- Rapport d'évaluation à mi-parcours et audit de la performance du dispositif opérationnel de mise en œuvre du projet AMCC de l'action et autres évaluations, audits et rapports pertinents ;
- Diplomatie climatique : bulletins d'information sur la COP22, COP23, et COP24, document de coaching des négociateurs climat
- Visibilité/communication/information : plan d'action pour la réplique des expériences des projets terrain couronnées de succès, bulletins d'information n°1 & 2 sur l'état de mise en œuvre des projets terrain, fiche de synthèse des bonnes pratiques générées par les projets terrain et base de données de suivi de l'adaptation au changement climatique : <http://amcc-tchad.org> ;
- Documentation pertinente de partenaires nationaux et locaux et d'autres donateurs
- Orientation pour les évaluations sensibles aux questions de genre
- Calendrier et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité directeur de la(les) action(s)
- Tout autre document pertinent

Note: L'équipe d'évaluation doit identifier et obtenir tout autre document considéré comme utile à analyser, par le biais de recherches indépendantes et d'entretiens avec des parties bien informées et des parties prenantes de l'action.

8. ANNEXE III : STRUCTURE DU RAPPORT FINAL ET DU RESUME EXECUTIF

Le prestataire fournira, **en les téléchargeant préférablement dans le module EVAL, deux documents distincts** : le **rapport final** et le **résumé exécutif**. Ils devront être cohérents, concis et clairs et ne contiendront pas d'erreurs linguistiques ni dans leur version originale ni dans leur traduction, si prévue.

Le rapport final ne doit pas dépasser le nombre de pages indiqué au chapitre 5. Des informations supplémentaires sur le contexte global de l'action, la description de la méthodologie et l'analyse des résultats doivent se trouver en annexe au texte principal.

La présentation doit être bien espacée et il est fortement recommandé d'utiliser des graphiques clairs, des tableaux et des paragraphes courts.

La page de garde du rapport final doit contenir le texte qui suit :

'Cette évaluation est soutenue et guidée par la Commission européenne et présentée par [nom de la société de conseil]. Le rapport ne reflète pas nécessairement les visions et les opinions de la Commission Européenne'.

Résumé exécutif

Un résumé exécutif bref, rigoureux, indépendant et qui va droit au but. Il doit se concentrer sur les objectifs ou sur les questions principales de l'évaluation, en souligner les principaux points exécutifs et montrer clairement les principales conclusions et leçons qui peuvent en être tirées, ainsi que les recommandations qui peuvent être faites. Il sera rédigé dans le format spécifique prévu au module EVAL.

Les principaux chapitres du rapport d'évaluation doivent être les suivants :

1. Introduction

Une description de l'action, du contexte du pays/de la région/du secteur concerné(e) et de l'évaluation, donnant au lecteur assez de précisions méthodologiques pour jauger la crédibilité des conclusions et pour prendre conscience de leurs limites et de leurs faiblesses éventuelles.

2. Réponses aux questions et conclusions

Un chapitre dédié aux réponses des questions d'évaluation, assorties des preuves et des raisonnements utilisés.

3.Évaluation globale (optionnelle)

Un chapitre qui synthétise toutes les réponses aux questions d'évaluation afin d'effectuer une évaluation globale de l'action. La structure détaillée de l'évaluation globale doit être peaufinée pendant le processus d'évaluation. Le chapitre correspondant doit articuler les conclusions et les leçons à tirer d'une manière qui reflète leur importance et qui en facilite la lecture. La structure ne doit pas forcément suivre

les questions d'évaluation, le cadre logique ou les critères d'évaluation.

4. Conclusions et recommandations

4.3 Enseignements tirés

Les enseignements tirés généralisent les résultats et traduisent l'expérience passée en connaissances pertinentes qui soutiendront la prise de décision, amélioreront les performances et favoriseront l'obtention de meilleurs résultats. Idéalement, ils devraient soutenir le travail des institutions concernées autant européennes que partenaires.

4.1 Conclusions

Ce chapitre contient les conclusions de l'évaluation, organisées par critère d'évaluation.

Afin de faciliter la communication des messages d'évaluation adressés à la Commission, un tableau qui classe les conclusions par ordre d'importance peut être présenté, ou un paragraphe ou un sous-paragraphe doit reprendre 3 ou 4 conclusions principales, organisées par ordre d'importance, sans être répétitif.

4.2 Recommandations

Leur objectif est d'améliorer ou de réformer l'action dans le cadre du cycle en cours, ou de préparer la conception d'une nouvelle action pour le cycle suivant.

Les recommandations doivent être regroupées et classées selon leur priorité, soigneusement adaptées au public ciblé à tous les niveaux, notamment au niveau de la Commission Européenne.

5. Annexes au rapport

Le rapport devrait inclure les annexes suivantes :

- Les termes de référence de l'évaluation.
- Le nom des évaluateurs et de la société pour laquelle ils travaillent (les CV devraient être fournis, mais résumés et limités à une page par personne).
- Une description détaillée de la méthodologie de l'évaluation qui inclut : les décisions prises, les difficultés rencontrées et les limites de la méthodologie. Détails sur les outils utilisés et sur les analyses effectuées.
- Les matrices de la logique d'intervention / du cadre logique (planifiées/réelles et améliorées/mises à jour).
- La(les) carte(s) géographique(s) des lieux où l'action s'est déroulée.
- Une liste de personnes/organisations consultées.
- La littérature et la documentation consultées.
- D'autres annexes techniques (par exemple des analyses statistiques, des tables des matières et des chiffres, la matrice des preuves, des bases de données), si nécessaire.
- Des réponses détaillées aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs.

9. ANNEXE IV : PLAN DE TRAVAIL

Rappelez-vous que **ce n'est pas vous qui devez remplir le tableau suivant mais bien les contractants-cadre en tant que partie intégrante de leur offre.**

hint

Cette annexe doit être incluse par les contractants-cadre dans leur organisation et méthodologie spécifiques et en faire partie intégrante. Les contractants-cadre peuvent ajouter autant de lignes et de colonnes que nécessaire.

Les phases de l'évaluation doivent refléter celles indiquées dans les présents termes de référence.

		Durée indicative en jours de travail ¹³		
Activité	Lieu	Chef d'équipe	Évaluateur...	Dates indicatives
Phase I de démarrage : jours totaux				
•				
•				
Phase II documentaire : jours totaux				
•				
•				
Etape n°1 de la phase III - Visite de terrain : jours totaux				
•				
•				
Etape n°2 de la phase III - Visite de terrain : jours totaux				
•				
•				
Etape n°1 de Phase de synthèse : jours totaux				
•				
•				
Etape n°2 de Phase de synthèse : jours totaux				
•				
•				
Jours de travail TOTAUX (maximum)				

¹³ Ajoutez une colonne pour chaque évaluateur

10. ANNEXE V : GRILLE D'ÉVALUATION

La qualité du rapport final sera évaluée par le gestionnaire d'évaluation (suite à la soumission du rapport et du résumé exécutif préliminaires) à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous, comprise dans le module **EVAL** ; la grille sera partagée avec l'équipe d'évaluation, qui aura la possibilité d'y incorporer ses commentaires.

Evaluation de l'action (Projet/Programme)–Rapport final de la grille d'évaluation
--

Données de l'évaluation			
--------------------------------	--	--	--

Titre de l'évaluation			
Évaluation gérée par		Type d'évaluation	
Réf. CRIS du contrat d'évaluation		Réf. EVAL	
Budget de l'évaluation			
DUE/Unité aux commandes		Gestionnaire d'évaluation	
Dates de l'évaluation	Début :		Fin :
Date du rapport final préliminaire		Date de réponse des services	
Commentaires			

Données du projet			
--------------------------	--	--	--

Principal projet évalué			
CRIS # du(des) projet(s) évalué(s)			
Secteur CAD			

Détails du prestataire			
-------------------------------	--	--	--

Chef de l'équipe d'évaluation		Prestataire de l'évaluation	
Expert(s) évaluateur(s)			

Légende : résultats et signification

Très bien : critères complètement satisfaits, d'une manière claire et originale

Bien : critères satisfaits

Faible : critères partiellement satisfaits

Très faible : critères non satisfaits dans l'ensemble

Le rapport d'évaluation est évalué comme suit		
1. Clarté du rapport		
Ce critère analyse dans quelle mesure le résumé exécutif et le rapport final:		
<ul style="list-style-type: none"> • Sont facilement lisibles, compréhensibles et accessibles aux lecteurs visés pertinents • Soulignent les messages fondamentaux • La longueur des différents chapitres et des annexes du rapport sont bien équilibrés • Contiennent les graphiques, les tableaux et les diagrammes nécessaires pour faciliter la compréhension • Contient une liste d'abréviations (le rapport seulement) • Évitent des répétitions non nécessaires • Ont subi une révision linguistique pour éliminer les énoncés peu clairs et les fautes d'orthographe ou de grammaire • Le résumé exécutif est un résumé approprié du rapport complet et un document indépendant 		
Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	
2. Fiabilité des données et solidité des preuves		
Ce critère analyse dans quelle mesure:		
<ul style="list-style-type: none"> • Les données/preuves ont été rassemblées conformément à la méthodologie • Le rapport tient compte, s'il y a lieu, des preuves découlant d'études, de rapports de supervision et/ou d'évaluations de l'UE et/ou d'autres partenaires pertinents • Le rapport contient une description claire des limitations des preuves, des risques de partialité et des mesures atténuantes 		
Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

3. Validité des résultats		
Ce critère analyse dans quelle mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> Les résultats découlent des preuves collectées Les résultats évaluent tous les critères d'évaluation choisis Les résultats découlent d'une adéquate triangulation des différentes sources, clairement identifiées Dans l'évaluation de l'intervention de l'UE, les résultats décrivent et expliquent les principales relations cause/effet entre outputs, résultats et impacts L'analyse des preuves est exhaustive et tient compte des facteurs contextuels et externes 		
Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	
4. Validité des conclusions		
Ce critère analyse dans quelle mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> Les conclusions sont logiquement liées aux résultats et les dépassent pour offrir une analyse complète Les conclusions abordent correctement les critères d'évaluation choisis et toutes les questions d'évaluation, y compris la dimension transversale Les conclusions tiennent compte de tous les groupes de parties prenantes de l'évaluation Les conclusions sont cohérentes et équilibrées (c.-à-d. qu'elles présentent une image crédible autant des forces que des faiblesses) et ne contiennent pas de considérations personnelles ou politiques (Si nécessaire) si le rapport signale les thèmes où les résultats sont insuffisants pour tirer des conclusions 		
Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

5. Utilité des recommandations		
Ce critère analyse dans quelle mesure les recommandations :		
<ul style="list-style-type: none"> • Sont clairement associées et découlent des conclusions • Sont concrètes, faisables et réalistes • Visent des destinataires spécifiques • Sont regroupées (si nécessaire), classées selon leur priorité et assorties de délai si possible • (Si nécessaire) fournissent des informations pour la sortie de l'action, sa durabilité postérieure ou pour ajuster la conception ou les plans de l'action 		i
Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	
6. Justesse de l'analyse des enseignements tirés (si demandée par le TdR ou incluse par les évaluateurs)		
Ce critère est à évaluer uniquement s'il est requis par le TdR ou s'il est inclus par les évaluateurs et il n'est pas noté. Il analyse dans quelle mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignements sont identifiés • Le cas échéant, s'ils sont généralisés de par leur pertinence transversale pour la(les) institution(s) 		i
Forces	Faiblesses	
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

Commentaires finaux sur la qualité globale du rapport	Résultat global

11. ANNEXE VI : MATRICE CADRE LOGIQUE DE L'ACTION ÉVALUÉE

<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses (mesures d'appui)</u>
Objectif général			
Appuyer le Tchad dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique, et contribuer à l'émergence d'une économie résiliente au changement climatique et à faibles émissions de carbone	<p>Pourcentage des terres à finalité agricole (cultures, élevage) faisant l'objet d'une gestion adaptée aux risques climatiques actuels et futurs (en termes de choix des cultures, de gestion des sols, des zones de pâturage et/ou des ressources en eau)</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre (tCO₂-e) liées à l'utilisation de l'énergie</p> <p>Capacité installée et part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité</p>	<p>Systèmes de récolte et d'analyse des données développés avec l'appui du projet</p> <p>Statistiques nationales</p> <p>Systèmes de suivi des stratégies nationales et sectorielles de développement</p>	<p>La situation politique, sociale, économique et sécuritaire du pays est raisonnablement stable durant la période de mise en œuvre du projet</p> <p>La capacité du Tchad à mobiliser les financements internationaux liés au changement climatique s'accroît (<i>renforcement des capacités de planification, de budgétisation de mise en œuvre et de suivi, et activités de formation spécifiques concernant l'accès aux financements, voir A1.1 à A1.5</i>)</p>
Objectif spécifique			
Améliorer la gouvernance climatique, par l'intégration du changement climatique dans quelques politiques sectorielles clés et la réalisation de projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA et des priorités connexes	<p>Mise en place et fonctionnement effectif de structures institutionnelles claires et efficaces pour la gestion et la coordination de la réponse au changement climatique</p> <p>Mise en place de systèmes pérennes de collecte des données relatives à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique</p> <p>Mise en œuvre effective de quatre projets de terrain (dont trois projets prioritaires du PANA)</p>	<p>Mandats officiels des principaux organismes gouvernementaux impliqués dans la gestion et la coordination du changement climatique</p> <p>Rapports produits par ces organismes</p> <p>Statistiques nationales</p> <p>Systèmes de suivi des stratégies nationales et</p>	<p>Le gouvernement donne à la lutte contre le changement climatique une priorité politique suffisante permettant de faire évoluer le cadre institutionnel, et d'assurer au niveau central une meilleure coordination et une synergie institutionnelle (<i>appui à la coordination intersectorielle dans le cadre du processus d'intégration, voir A1.3 ; activités de plaidoyer et de communication, voir A1.6</i>)</p> <p>Il résulte de cette volonté politique en matière de lutte contre le changement</p>

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses (mesures d'appui)</u>
	Systèmes nationaux de planification, budgétaire ou de suivi revus pour tenir compte de façon pérenne du changement climatique	sectorielles de développement Rapports périodiques du projet Évaluation à mi-parcours et finale	climatique sont assurées au niveau central
Résultats			
R1 : Des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont élaborées et mises en œuvre, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (adaptation) et celui de l'énergie (développement des énergies propres)	# au moins 2 politiques, stratégies, plans et programmes de développement intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique Montant des financements obtenus du Fonds pour l'Adaptation suite à l'accréditation d'une ou plusieurs Institution(s) nationale(s) de mise en œuvre (INM) # au moins 2 projets de terrain répliqués grâce au Mécanisme de développement propre, Programme d'activités (PoA) ou équivalents développés, validés par l'AND et enregistrés auprès des instances compétentes	Documents de politique et de planification opérationnelle des ministères Rapport périodiques du projet Évaluation à mi-parcours et finale	Le soutien du gouvernement au Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques (MERH) en tant qu'organisme national chargé de la coordination de lutte contre le changement climatique est confirmé (<i>appui par des actions de plaidoyer et de communication, voir A1.6</i>) Le MERH ainsi que les principaux ministères sectoriels concernés soutiennent activement la mise en œuvre de l'action (<i>renforcement des capacités, implication importante des services du MERH et des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie dans la mise en œuvre du projet</i>)
R2 : Des pratiques et techniques permettant une résilience accrue des populations les plus vulnérables au changement et aux aléas climatiques, ainsi qu'une exploitation plus durable des ressources naturelles, sont testées et démontrées sur le terrain, et évaluées en vue de leur adoption à plus grande échelle	# plus de 1000 producteurs et éleveurs sensibilisés à des pratiques agricoles et de gestion des pâturages plus résilientes au changement et aux aléas climatiques Plus de 300 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des cultures	Données de référence et de suivi récoltées sur les sites des projets de terrain Rapports périodiques et finaux des porteurs de projets de terrain	Les agriculteurs, les éleveurs et la population périurbaine sont réceptifs au changement des modes de production (<i>appui par des actions de communication sur les résultats obtenus et de diffusion des pratiques génératrices d'avantages pour la population, voir A2.2</i>)

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses (mesures d'appui)</u>
	<p>diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes</p> <p>600 ha de surfaces agricoles mettant en œuvre des pratiques de défense et de restauration des sols</p> <p>Rendements des principales cultures dans les zones concernées par ces mesures d'adaptation (évolution)</p> <p>5.000 ha de surface des zones de pâturage faisant l'objet de mesures d'amélioration</p> <p>1.500 hommes/femmes bénéficiant des surfaces agricoles et boisées plus résilientes au changement et aux aléas climatiques.</p> <p>Plus de 200 ha de surface nette reboisée en zone périurbaine</p>	<p>Évaluations et enquêtes <i>ad hoc</i></p> <p>Rapports périodiques du projet</p> <p>Évaluation à mi-parcours et finale</p>	

<u>Activités</u>	<u>Ressources</u>	<u>Coût indicatif (mEUR)</u>	<u>Mesures d'appui</u>
<p>Résultat 1</p> <p>A1.1 : Appui au Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques (MERH) pour la mise sur pied d'un système de suivi du PANA</p> <p>A1.2 : Appui à l'accréditation d'une Institution nationale de mise en œuvre (INM) du Fonds pour l'Adaptation et à la création d'une Autorité nationale désignée (AND) au sens du Protocole de Kyoto</p>	<p>Assistance technique en appui au développement des capacités des services du MERH et d'autres acteurs concernés et à la coopération interinstitutionnelle</p> <p>Moyens humains (personnel MERH et autres ministères concernés) et techniques (biens d'équipement essentiels, services informatiques,</p>		<p>Mise en place d'une équipe opérationnelle pour la gestion du projet, sur les plans technique et administratif</p> <p>Planification et suivi efficace des activités</p>

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

Activités	Ressources	Coût indicatif (mEUR)	Mesures d'appui
<p>A1.3 : Mise en place d'un processus national aboutissant à l'intégration du changement climatique dans le prochain Plan Stratégique de Développement (2015-2020), ainsi que dans les politiques et stratégies sectorielles relatives à l'agriculture, à l'élevage et à l'énergie</p> <p>A1.4 : Appui spécifique au Ministère de l'Énergie et du pétrole (MEP) pour le calcul du facteur d'émissions de CO₂ du réseau électrique, le développement d'un schéma-directeur pour le déploiement des énergies renouvelables, et la mise en place d'un cadre réglementaire et d'incitations financières favorables à leur adoption</p> <p>A1.5 : Appui à la mise en place d'un cadre institutionnel et budgétaire propice à la répliation des expériences couronnées de succès et à la diffusion de pratiques et techniques permettant une résilience accrue au changement et aux aléas climatiques</p> <p>A1.6 : Développement et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de plaidoyer, de communication et d'information</p>	<p>d'entretien et réparation, de communication)</p>		
<p>Résultat 2</p> <p>A2.1 : Développement, mise en œuvre et suivi de 4 projets de terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA, et de priorités connexes liées l'approvisionnement en bois-énergie</p> <p>A2.2 : Capitalisation des expériences des projets de terrain, communication des résultats</p>	<p>Assistance technique et moyens humains (personnel MERH et autres ministères concernés) pour la gestion de l'appel à propositions, le suivi des projets de terrain, la gestion et la diffusion des connaissances</p>		<p>Mise en place d'une équipe opérationnelle pour la gestion de l'appel à propositions et ensuite le suivi des projets sélectionnés, sur les plans technique et administratif</p> <p>Planification et suivi efficace des activités</p>

Demande de prestation n°ENV/2019/409-241 - Version 1

Activités	Ressources	Coût indicatif (mEUR)	Mesures d'appui
obtenus et diffusion des connaissances relatives aux pratiques et techniques testées	Moyens humains et techniques pour le développement des activités au niveau local		
Audit et évaluation			

12. ANNEXE VII : STANDARD DES LIGNES DIRECTRICES DES SUBVENTIONS

13. ANNEXE VIII : STANDARD DES TERMES DE REFERENCES DU CONTRT D'AT